



**PARTENARIAT
MONDIAL pour
L'ÉDUCATION**

une éducation de qualité pour tous les enfants

République du Tchad



**Ministère de l'Éducation Nationale et
de la Promotion Civile**

Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT)

*Document de Projet pour une Requête de financement de la République du
Tchad à l'attention du secrétariat du Partenariat Mondial pour l'Éducation
pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation*

Version finale

Février 2018

INTRODUCTION

Le présent document concerne la version provisoire du Document de Projet pour une Requête de financement de la République du Tchad à l'attention du secrétariat du Partenariat Mondial pour l'Éducation pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation : le Plan Intérimaire de l'Éducation au Tchad (PIET) courant la période 2018-2020.

Le montant de l'allocation individuelle maximale déterminé pour le Tchad et en vigueur jusqu'à 2018 est de 34,800 millions USD. Une requête d'urgence a été formulée en 2016 par le Tchad qui a bénéficié de 6,955 millions USD en financement d'urgence pour faire face aux besoins en éducation des enfants réfugiés et déplacés de la région du Lac Tchad pour la période 2016-2017. Ce financement d'urgence est considéré comme une avance sur le MCA. La présente requête de financement porte ainsi sur un montant total de 27,845 millions USD répartie à hauteur de 30% en part variable, soit 8,354 millions USD et 70% en part fixe, soit 19,491 millions USD¹.

Compte tenu de la situation de fragilité du pays, des faiblesses institutionnelles et des capacités d'exécution limitées, le Gouvernement tchadien a délégué la gestion directe du projet à deux entités du Système des Nations Unies : l'Unicef et l'Unesco dont leur gestion du dernier financement du GPE est considéré très satisfaisant.

Le rapport présente le contexte global et sectoriel ainsi que les traits majeurs du Plan intérimaire de l'éducation 2018-2020 avant de détailler les objectifs, les composantes, les coûts et le cadre des résultats du Projet proposé au financement du GPE. Le rapport est ainsi structuré en quatre parties :

- ❑ Le contexte économique et social
- ❑ Le contexte sectoriel
- ❑ La stratégie sectorielle
- ❑ Le Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad

Ce document est le fruit de travail de la Commission nationale chargée de l'élaboration de la requête du financement à l'attention du Partenariat mondial de l'éducation. Cette commission composée d'une trentaine de personnes réparties entre un comité de coordination et cinq groupes de travail thématiques. En plus des principaux responsables du MENPC, la commission a aussi associé des représentants du Ministère des finances et du budget, du Ministère de la Fonction publique, de l'emploi et du dialogue social, du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du Ministère des Infrastructures et du désenclavement.

¹ Le taux de change utilisé lors des travaux de préparation du document du programme est de 1 USD = 550 XAF

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	6
2. LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION AU TCHAD.....	9
2.1 Présentation et évolution.....	9
2.2 Défis et contraintes au développement de l'éducation.....	13
3. LA STRATÉGIE SECTORIELLE : LE PIET.....	15
3.1 De la SIPEA au PIET, leçons de l'expérience.....	15
3.2 Objectifs et priorités du PIET.....	17
3.3 Coûts et financement.....	18
3.4 Plan d'action du PIET et place du PREAT.....	19
4. LE PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE L'ALPHABÉTISATION AU TCHAD.....	21
4.1 Les objectifs du PREAT.....	21
4.2 Le processus d'élaboration.....	23
4.3 Disparité et équité : les zones d'intervention du Projet.....	23
4.4 Les composantes du PREAT.....	28
4.4.1 Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire.....	28
4.4.2 Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement.....	40
4.4.3 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle.....	47
4.4.4 Amélioration des capacités de gestion du système.....	51
4.5 Les coûts et le financement.....	55
4.6 Le cadre de résultats.....	59
4.6.1 Les indicateurs de résultats.....	59
4.6.2 Le suivi et évaluation.....	60
4.6.3 Les risques et les atténuations.....	61
4.7 Les modalités de mise en œuvre et de gestion.....	63
4.7.1 Répartition des rôles.....	63
4.7.2 Le rôle de l'Unicef.....	64
4.7.3 Le rôle de l'Unesco.....	66
4.7.4 La collaboration tripartite Gouvernement, Unicef et Unesco.....	67
4.8 Part variable du financement, indicateurs et activités associés.....	69
4.8.1 Les principes de répartition entre part fixe et part variable.....	69
4.8.2 Les indicateurs et les tranches de la part variable.....	71
4.8.3 Les activités à financer sur la part variable.....	84
ANNEXES.....	87

Liste des tableaux, des graphiques et cartes

Tableau 1 : Évolution du nombre des réfugiés au Tchad recensés par l'UNHCR.....	8
Tableau 2 : Tchad : taux d'analphabétisme et population analphabète (2016).....	12
Tableau 3 : Ressources et dépenses d'éducation (2018-2020).....	19
Tableau 4 : Situation de la pauvreté par région.....	24
Tableau 5 : Indices régionaux de la situation d'accès à l'enseignement primaire.....	25
Tableau 6 : Indices régionaux de la situation de performance à l'enseignement primaire.....	26
Tableau 7 : Classement des régions selon l'indice de priorité.....	26
Tableau 8 : Infrastructure scolaire du primaire : réalisations 2013-2017.....	28
Tableau 9 : Projection de la situation de prise en charge du paiement des enseignants.....	36
Tableau 10 : Acquisition des manuels par année.....	43
Tableau 11 : Acquisition des guides pédagogiques par année.....	43
Tableau 12 : Estimations des frais de gestion de l'Agent partenaire.....	55
Tableau 13 : PREAT : coût détaillé par activité.....	55
Tableau 14 : Coûts des composantes et sous-composantes du Projet : échéancier.....	57
Tableau 15 : Coûts et structure des composantes et sous-composantes du Projet (1000 USD).....	58
Tableau 16 : Répartition des coûts du Projet par catégorie de dépense (M XAF).....	58
Tableau 17 : PREAT : Cadre de résultats.....	59
Tableau 18 : Risques et mesures de remédiations.....	61
Tableau 19 : Répartition des activités et des coûts par entité de gestion.....	64
Tableau 20 : Répartition des enseignants formés et payés par milieu (2016).....	81
Tableau 21 : Indicateurs de pauvreté par milieu de résidence.....	81
Tableau 22 : Calcul de l'indice de disparité d'affectation des enseignants entre milieux.....	82
Tableau 23 : Indicateurs de transformation et tranches de décaissement de la part variable.....	83
Tableau 24 : Répartition des imputations entre part fixe et part variable.....	85
Tableau 25 : Répartition des imputations entre part fixe et part variable et par Entité de gestion.....	86
Graphique 1 : Évolution de la croissance démographique, de la croissance du PIB et du PIB par tête (2005-2016).....	6
Graphique 2 : Recettes budgétaires : réalisations 210-2016 et projections 2017-2020.....	7
Graphique 3 : Indice de vulnérabilité au changement climatique : les cinq pays les moins performants et les cinq pays les plus performants.....	9
Graphique 4 : Enseignement primaire : évolution des effectifs élèves et de la proportion de filles.....	10
Graphique 5 : Nombre et proportion d'écoles fermées depuis 2015-2016.....	11
Graphique 6 : Taux d'alphabétisme des jeunes âgés de 15 à 24 ans : comparaison internationale.....	12
Graphique 7 : Infrastructure scolaire du primaire : réalisations 2013-2017.....	29
Graphique 8 : Répartition des salles de classe du primaire par type et état de la construction (2016).....	29
Graphique 9 : Proportion de salles de classe en dur et semi-dur et ratio de nombre d'élèves par salle de classe en dur et semi-dur (2016).....	30
Graphique 10 : Taux d'équipement des écoles primaires et point d'eau et ratio de nombre d'élèves par latrine : Répartition régionale (2016).....	30
Graphique 11 : Prix moyen unitaires de certaines infrastructures scolaires.....	33
Graphique 12 : Coût moyen unitaire de construction de salles de classe : répartition par région.....	33
Graphique 13 : Structure du corps enseignants du Primaire (2016).....	34
Graphique 14 : Enseignement primaire (2015) : Répartition par région de la proportion des maitres communautaires (MC) et des maitres communautaires non formés (MCO).....	35
Graphique 15 : Évolution et structure du corps enseignant (situation en 2016 et objectif en 2020).....	37
Graphique 16 : Grille des salaires des enseignants du Primaire selon le statut.....	39
Graphique 17 : Pourcentage d'élèves ayant un manuel de lecture et de mathématiques en classe : Tchad et moyenne des pays participant au PASEC 2014.....	40
Graphique 18 : PASEC Tchad : Résultats comparés des élèves de la sixième année selon la disponibilité des manuels scolaires.....	41
Graphique 19 : Ratio de nombre d'élèves par manuel (2016).....	42
Graphique 20 : Projections des élèves et des enseignant du primaire à l'horizon 2020 (en 1000).....	42
Graphique 21 : Répartition des coûts par entité de gestion.....	63
Graphique 22 : Évolution du taux moyen de redoublant au primaire (2000-2015).....	71
Graphique 23 : Évolution du taux moyen d'abandon au primaire (2000-2015).....	72
Graphique 24 : Taux d'achèvement : évolution (2000-2016) et objectifs du PIET (2017-2020).....	73
Graphique 25 : Taux de survie à la dernière année de l'enseignement primaire et taux moyen d'abandon au primaire.....	74
Graphique 26 : Taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire.....	75
Graphique 27 : PASEC 2010 : positionnement selon le pourcentage d'élèves atteignant le niveau minimum en mathématique et en lecture.....	77
Graphique 28 : PASEC 2014 : positionnement selon le pourcentage d'élèves en fin du primaire atteignant un seuil suffisant de compétence en mathématiques et en lecture.....	78
Graphique 29 : Structure de la répartition des imputations entre les entités de gestion : répartition globale et répartition en part fixe et part variable.....	86
Carte 1 : Répartition des régions selon les niveaux de priorité : Région d'intervention du Projet.....	27

Liste des acronymes et abréviations

APE	Associations des parents d'élèves
APICED	Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Éducation et Développement
CERF	Fonds central d'intervention d'urgence
CNC	Centre National des Curricula
CEFEN	Certificat élémentaire de fin d'études normales
DGAPLAN	Direction générale de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
EBNF	Éducation de base non formelle
ECOSIT	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples
ENI	Écoles Normales d'Instituteurs
EPT	Éducation Pour Tous
FADAENF	Fonds d'appui au développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle
FMI	Fonds Monétaire International
GLPE	Groupe Local des Partenaires de l'Éducation
GPE	Global Partnership for Education (Partenariat Mondial pour l'Éducation)
HCR	Agence des Nations Unies pour les Réfugiés
INSEED	Institut national de la statistique des études économiques et démographiques
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
MENPC	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par Grappe Indicateurs Multiples)
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OOSCI	Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés
PAM	Programme alimentaire mondial
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs
PDDEA	Plan Décennal de Développement de l'Éducation et de l'Alphabétisation
PIB	Produit Intérieur Brut
PIET	Plan intérimaire de l'éducation du Tchad
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREBAT	Projet de Revitalisation de l'Éducation au Tchad
PREAT	Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad
ProQEB	Promotion de la qualité de l'éducation de base au Tchad
PUEB	Projet d'Urgence de l'Éducation de Base au Tchad
RESEN	Rapport d'État du Système Éducatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIPEA	Stratégie Intérimaire Pour l'Éducation et l'Alphabétisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNA	Taux Net d'Admission
TNS	Taux Net de scolarisation
TNSA	Taux net de scolarisation ajusté
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

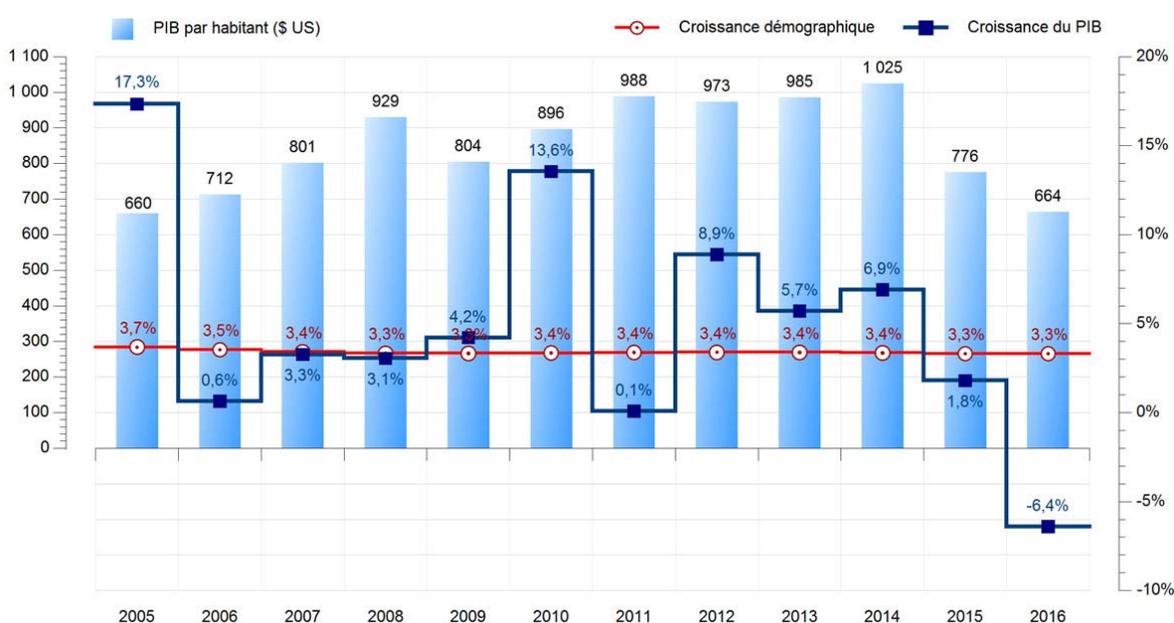
1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Tchad est un pays enclavé de l'Afrique centrale s'étendant sur une superficie de 1,284 million de km². Cinquième pays le plus vaste d'Afrique, le Tchad connaît d'importants contrastes géographiques avec un tiers nord occupé par le Sahara à faible densité démographique et un second tiers constitué par la partie centrale ou le Sahel avec des précipitations et une densité moyennes et un troisième tiers constitué de savane où les précipitations sont élevées et où la densité de la population y est la plus élevée.

La population du pays est estimée à 14,5 millions d'habitants en 2016. Le pays n'a pas encore entamé sa transition démographique, le croit démographique demeure élevé (3,3%) ainsi que les taux de natalité (36,6‰) et de mortalité (14,28‰). La population est extrêmement jeune : les moins de 20 ans représentent plus de 60% de la population totale et la population âgée de moins de 15 ans constitue plus de la moitié de la population totale du pays.

Le Tchad est un pays fragile à faible revenu avec des défis de développement importants qui se sont récemment intensifiés. Le contexte économique tchadien est marqué ces dernières années par d'importantes difficultés en raison de l'impact de deux chocs exogènes : la baisse sensible et durable des cours pétroliers depuis la mi-2014 et la grande insécurité : entre 2013 et 2015, le Tchad a subi une réduction de 80 % des recettes budgétaires pétrolières et la dégradation de la sécurité dans la région perturbe l'activité économique. Le ralentissement de l'activité économique constaté en 2015 s'est transformé en récession en 2016. En effet, la croissance du PIB s'est nettement essoufflée en passant à 1,8% en 2015 et à -6,4% en 2016 contre 6,9% en 2014. Le PIB par tête qui a culminé en 2014 à plus de 1025 USD est ramené à 664 USD comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 1 : Évolution de la croissance démographique, de la croissance du PIB et du PIB par tête (2005-2016)

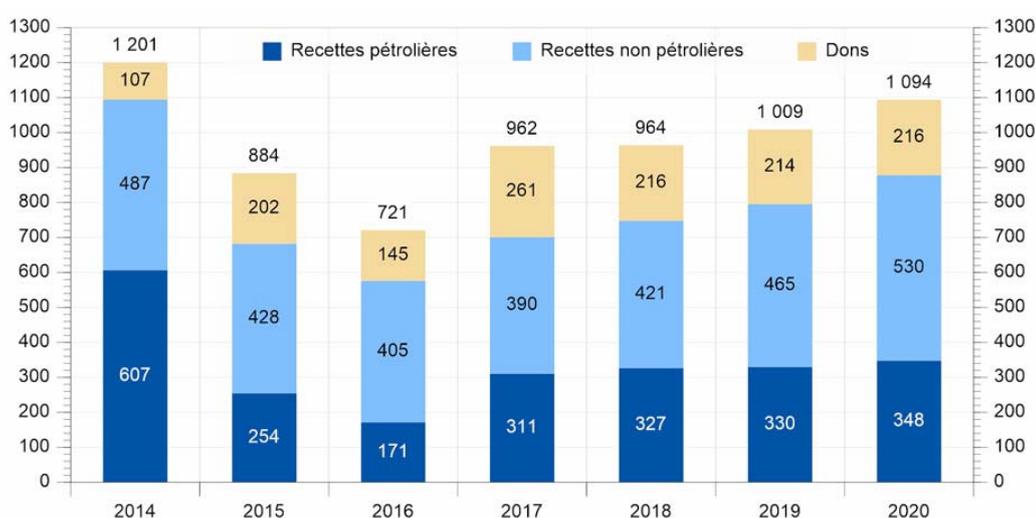


Source : d'après les données de la Banque mondiale et du FMI

Le choc des prix du pétrole a eu un impact sévère et durable sur l'économie tchadienne. La contraction considérable des revenus du pétrole entre 2014 et 2016, ainsi que le lourd fardeau du service de la dette extérieure ont entraîné des réductions spectaculaires des dépenses. La situation tendue en matière de sécurité au Tchad et dans la sous-région, ainsi que la sécheresse et la crise des réfugiés, ont ajouté une pression considérable sur l'économie tchadienne. La crise humanitaire dans la région est également une source importante de pression sur le Tchad, qui accueille environ 700 000 réfugiés, personnes déplacées et rapatriés.

Selon les prévisions du FMI, la croissance du PIB demeurera limitée durant les prochaines années avec des estimations de 0,6% en 2017 et des projections de 3,9% à l'horizon 2020. Les implications sur le budget de l'État restent significatives et il est prévu qu'en 2020 le niveau escompté des recettes budgétaires (1 094 Md XAF) reste en deçà des réalisations de 2014 (1 201 Md XAF) comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 2 : Recettes budgétaires : réalisations 2014-2016 et projections 2017-2020



Source : d'après les données du FMI²

La pauvreté est omniprésente au Tchad, elle touche 46,7% de la population, mais demeure essentiellement un phénomène rural où près de 53% sont pauvres contre 20% en milieu urbain. En matière de développement humain, le Tchad est classé parmi les pays les plus pauvres avec un indice de 0,390 en occupant le 183^{ème} classement sur 186 pays recensés par le PNUD.

Le Tchad présente plusieurs facteurs de fragilité et de vulnérabilité. Cela concerne notamment les répercussions de la période des conflits, de l'instabilité régionale en termes d'insécurité et de déplacements des populations et les implications du réchauffement climatique. En effet, le Tchad subit de plein fouet les menaces terroristes tant sur son territoire que sur les territoires des pays voisins dont l'insécurité génère un flux migratoire à destination du Tchad. La radicalisation des groupes terroristes et l'insécurité dans la région entraînent des crises humanitaires avec un afflux démographique cyclique de réfugiés, retournés et déplacés internes.

En 2016, le HCR a recensé plus de 520 000 réfugiés et déplacés au Tchad dont plus 312 000 réfugiés soudanais (essentiellement des réfugiés du Darfur présents au Tchad à la frontière avec le Soudan) et plus de 90 000 réfugiés de la RCA vivant dans des camps à la frontière sud du pays. Les déplacés tchadiens ont atteint 141 000 suite à la crise d'insécurité sévissant au

² Chad : Request for a three-year arrangement under the extended credit facility and cancellation of the current arrangement, IMF, June 19, 2017

nord du pays et ses répercussions sur la région du lac Tchad. Cela aggrave une situation inquiétante et montre l'importance de l'éducation dans un contexte où les jeunes déscolarisés et sans-emplois peuvent constituer une proie facile pour les groupuscules terroristes en termes de recrutement et de radicalisation.

Les effectifs des réfugiés ont doublé durant la dernière décennie comme le montre le tableau suivant qui montre aussi que plus de 40% des réfugiés sont en âge scolaire, soit une population de plus de 225 000 accentuant d'avantage la pression sur les services sociaux et notamment l'éducation dans des régions souvent déshéritées et en déficit flagrant des services publics de base :

Tableau 1 : Évolution du nombre des réfugiés au Tchad recensés par l'UNHCR

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Femmes											
0-4 ans	16 637	26 288	43 511	49 655	28 164	30 862	28 980	36 621	39 018	24 919	48 707
5-11 ans	29 060	42 157	68 486	73 726	41 086	46 526	39 671	51 754	54 369	48 914	68 603
12-17 ans	13 386	20 725	34 328	38 044	29 255	29 845	34 126	40 815	40 886	33 747	46 878
18-59 ans	43 036	62 208	96 967	110 669	78 943	79 974	85 066	90 137	102 932	92 719	130 751
60 et plus	3 776	5 560	8 637	11 232	8 644	7 834	7 991	8 183	9 197	9 387	13 966
Total	105 895	156 938	251 929	283 326	186 092	195 041	195 834	227 510	246 402	209 686	308 905
Hommes											
0-4 ans	16 748	26 497	43 362	48 789	27 559	30 773	29 117	36 754	39 171	25 056	50 606
5-11 ans	26 932	39 960	66 129	70 353	38 918	44 934	38 851	50 031	53 039	48 485	66 996
12-17 ans	12 151	18 883	32 086	34 319	27 814	28 468	32 874	36 761	38 914	31 291	43 369
18-59 ans	21 314	32 792	52 607	58 740	42 590	44 078	49 055	51 476	61 205	51 731	75 551
60 et plus	2 720	3 961	6 594	10 168	5 883	5 365	5 714	5 612	6 467	6 189	8 794
Total	79 865	122 093	200 778	222 369	142 764	153 618	155 611	180 634	198 796	162 752	245 316
Total											
0-4 ans	33 385	52 785	86 873	98 444	55 723	61 635	58 097	73 375	78 189	49 975	99 313
5-11 ans	55 992	82 117	134 615	144 079	80 004	91 460	78 522	101 785	107 408	97 399	135 599
12-17 ans	25 537	39 608	66 414	72 363	57 069	58 313	67 000	77 576	79 800	65 038	90 247
18-59 ans	64 350	95 000	149 574	169 409	121 533	124 052	134 121	141 613	164 137	144 450	206 302
60 et plus	6 496	9 521	15 231	21 400	14 527	13 199	13 705	13 795	15 664	15 576	22 760
Total	185 760	279 031	452 707	505 695	328 856	348 659	351 445	408 144	445 198	372 438	554 221

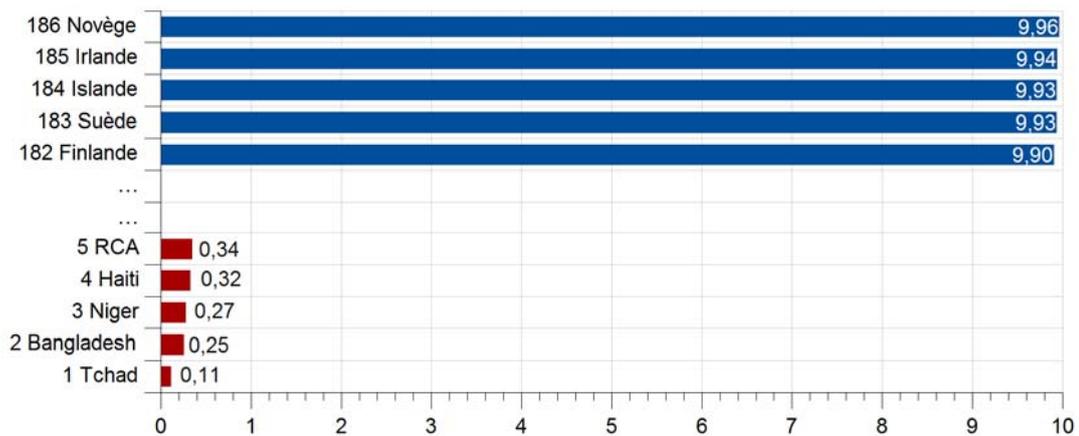
Source : d'après les données de l'UNHCR, 2017

L'autre aspect de vulnérabilité, et non le moindre, dont souffre le Tchad concerne sa vulnérabilité climatique qui devient particulièrement critique dans un contexte de conflits ou de troubles en raison des difficultés d'intervention pour parer aux effets des sécheresses ou inondations et autres catastrophes liées au changement climatique.

En 2016, le Tchad est le pays le plus exposé au réchauffement climatique. En effet, selon l'Indice de vulnérabilité au changement climatique³ le Tchad est classé comme le plus menacé parmi 186 pays concernés par une étude réalisée à l'échelle mondiale en raison de la présence de plusieurs facteurs de vulnérabilité : extrême pauvreté, conflits récurrents et risques de sécheresse et d'inondation. Le graphique suivant illustre le positionnement du Tchad parmi les cinq pays les moins performants et montre les cinq pays les plus performants ou les moins vulnérables au réchauffement :

³ L'Indice de vulnérabilité au changement climatique (CCVI), publié par la société de conseil en risques globaux Maplecroft, permet d'identifier les zones à risque dans leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et investissements. Le CCVI évalue 42 facteurs sociaux, économiques et environnementaux afin d'évaluer les vulnérabilités nationales dans trois domaines principaux : i) l'exposition aux catastrophes naturelles liées au climat et à l'élévation du niveau de la mer, ii) la sensibilité humaine, en termes de schémas démographiques, de développement, de ressources naturelles, de dépendance agricole et de conflits, iii) la vulnérabilité future en tenant compte de la capacité d'adaptation du gouvernement et des infrastructures d'un pays pour lutter contre le changement climatique.

Graphique 3 : Indice de vulnérabilité au changement climatique : les cinq pays les moins performants et les cinq pays les plus performants



Source : d'après les données de Maplecroft advisory firm, *Climate Change Vulnerability Index 2016*

En plus des facteurs de pauvreté et de conflit, c'est la géographie qui constitue le principal élément de fragilité du Tchad vis-vis du réchauffement climatique. La vaste étendue du territoire désertique et la hausse tendancielle de la température et la baisse des précipitations accentuent cette vulnérabilité. La mutation du lac Tchad qui a perdu plus de 90% de son étendu durant les 50 dernières années illustre ce risque. La persistance prévisible de cette tendance d'intensification du climat sec et aride aura des implications sociales et économiques importantes avec une baisse des rendements agricoles, une dégradation des pâturages et des mouvements des populations qui concerneront essentiellement les catégories les plus pauvres de la population résidente en milieu rural amplifiant le phénomène de l'exode rural et accentuant la pression dans la périphérie des villes sur les services publics de base en notamment en ce qui concerne l'éducation.

2. LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION AU TCHAD

2.1 Présentation et évolution

Le contexte sectoriel est assez particulier : le secteur éducatif est dans une phase transitoire entre une SIPEA (Stratégie Intérimaire Pour l'Éducation et l'Alphabétisation) qui s'achève et un PIET (Plan Intérimaire de l'Éducation du Tchad) qui se prépare. Le Tchad présente les caractéristiques d'un pays n'ayant pas atteint l'objectif d'un enseignement primaire universel. En dépit des progrès réalisés, le taux net de scolarisation primaire reste faible et les taux d'achèvement persistent modestes et surtout le niveau d'acquisition des connaissances demeure problématique : moins de la moitié des sortants du primaire maîtrise la lecture avec aisance.

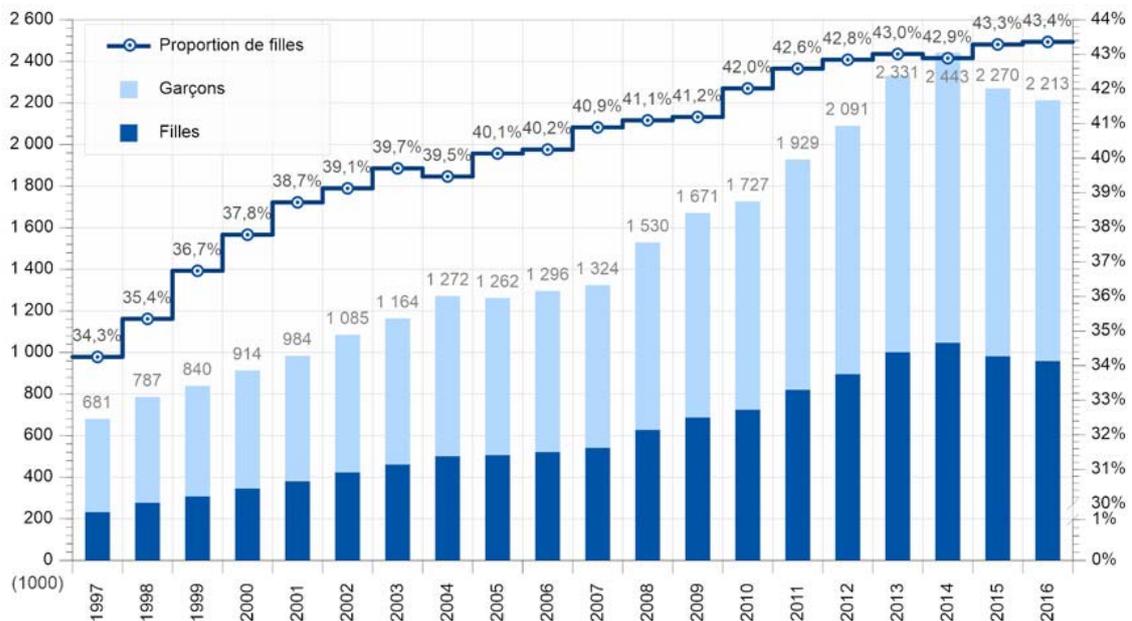
Depuis le début des années 1990, le Tchad a accordé une priorité particulière à l'éducation. Les indicateurs disponibles montrent que les progrès réalisés sont significatifs. Durant les 25 ans de la période 1990-2014, le taux brut d'admission en première année est passé de moins de 52% à plus de 130%, le taux brut de scolarisation a plus que doublé en passant de moins de 50% à plus de 100% avant d'être ramené à moins de 90% en 2016 ; le nombre d'élèves du primaire a presque quintuplé en passant de moins de 0,5 million à plus de 2,4 millions en 2014 pour passer à 2,2 millions en 2016, soit un accroissement annuel de 6,9% contre 3,7% pour la tranche d'âge concernée (6-11 ans) et la proportion des filles est passée de 30% à plus de 43% durant la même période. Ainsi, la crise budgétaire des trois dernières années a eu un impact négatif sur le niveau de scolarisation. Cette baisse amorcée à partir de 2014 est assez préoccupante au regard des objectifs de développement du pays.

En plus de ces difficultés conjoncturelles, la situation du secteur de l'éducation au Tchad continue de poser de nombreux problèmes : l'accès à l'éducation et les performances du secteur sont en régression, ou au mieux en stagnation; l'efficacité et la qualité de l'éducation sont en voie de dégradation, les infrastructures scolaires se détériorent de plus en plus et le personnel enseignant s'implique de moins en moins par manque de qualification et de motivation, les disparités régionales sont importantes, les disparités de genre ne diminuent pas significativement et l'analphabétisme demeure persistant, voire s'aggrave.

Les objectifs de l'éducation pour tous sont loin d'être atteints pour le Tchad qui fait partie d'un ensemble restreint de pays qui n'ont atteint aucun des trois objectifs mesurables fixés à Dakar : l'éducation primaire universelle, l'égalité des sexes et la réduction de moitié des taux d'illettrisme. Cela montre que le Tchad commence à accuser un retard significatif et qu'un effort important reste à déployer durant les prochaines années afin d'améliorer sensiblement l'accès à l'enseignement primaire et de relancer la tendance vers l'atteinte d'une éducation primaire universelle.

Les difficultés économiques et celles des finances publiques vécues ces dernières années ont impacté le secteur de l'éducation et on assiste à un phénomène nouveau de réduction des effectifs scolaires durant les deux dernières années (les effectifs des élèves du primaire sont passés de plus de 2,4 million en 2013 à environ 2,2 million en 2016) en raison de la fermeture de plus du cinquième des écoles suite notamment à la suspension de la subvention des maîtres communautaires (MC). Le graphique suivant illustre cette évolution des effectifs des élèves du primaire et montre aussi la proportion des filles au primaire qui stagne durant les cinq dernières années aux environs de 43% en dépit des progrès réalisés dans les années 2000 :

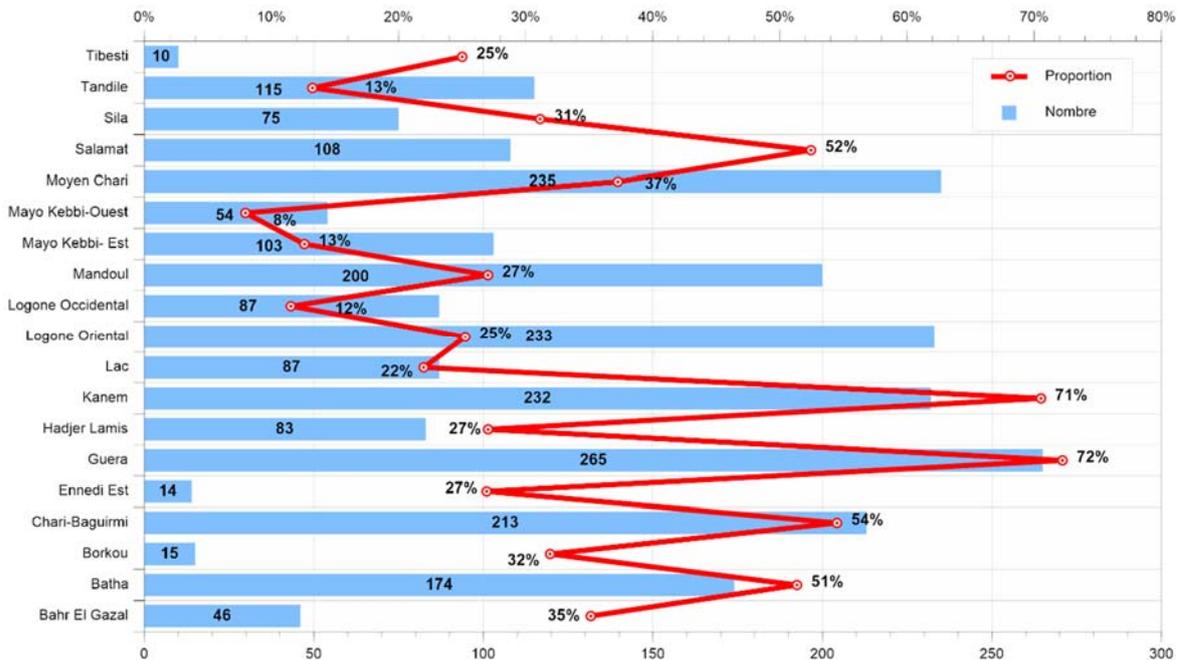
Graphique 4 : Enseignement primaire : évolution des effectifs élèves et de la proportion de filles



Source : d'après les données du MENPC

Le phénomène de fermeture des écoles a concerné 2 350 écoles qui n'ont pas fonctionné depuis 2015-2016. Cela représente près de 25% de l'ensemble des écoles primaires recensées dans le pays. Les régions les plus concernées sont les régions de Guera, Kanem et Salamat où plus de la moitié des écoles n'ont pas fonctionné depuis 2015-2016 comme le montre le graphique suivant :

Graphique 5 : Nombre et proportion d'écoles fermées depuis 2015-2016



Source : d'après les données du MENPC

Ainsi, la situation actuelle du secteur de l'éducation au Tchad est extrêmement critique. Le secteur est exposé à un risque de blocage dans l'hypothèse d'absence de rémunération des maitres communautaires. Cette situation génère par ailleurs une accentuation des disparités et des iniquités en raison des contributions accrues demandées aux ménages pour subvenir en partie à la rémunération publique des maitres communautaires qui constituent l'essentiel du corps enseignant dans les régions rurales qui sont aussi les zones les plus pauvres du pays.

L'analyse de la couverture scolaire montre d'importantes disparités entre les régions et le genre. Le taux brut de scolarisation (TBS) par région se situe entre 21% (Ennedi Est) et 147,1% pour le Logone oriental. La ville de N'Djamena enregistre un TBS de 153%. Le même type de disparité est enregistré en matière l'accès. Les régions du Nord, particulièrement les régions du Borkou (TBA 54,7%), de l'Ennedi Est (TBA 14,9%) et de l'Ennedi Ouest (TBA 47,8%) connaissent d'importants problèmes d'accès et d'équité.

L'enseignement primaire continu d'afficher des performances limitées et à être soumis à des contraintes majeures :

- ❑ le taux d'achèvement dans le primaire est particulièrement faible, il se situe en 2016 à 45,5% en raison des forts taux de redoublement et d'abandon : environ le quart des élèves sont des redoublants et près du cinquième quitte l'école chaque année ;
- ❑ plus de la moitié des écoles sont à cycle incomplet dont la majorité sont situées en milieu rural ;
- ❑ plus de 57% des enseignants sont non qualifiés en raison de la prépondérance des maitres communautaires, dont près de la moitié sont payés par les parents d'élèves qui sont précisément parmi les plus pauvres en raison de la forte concentration des MC en milieu rural. La situation de crise actuelle fait de 70% des enseignants du public et du communautaire ne sont pas payés.

L'accès au second cycle du fondamental (ou enseignement moyen) reste assez faible avec de fortes discriminations entre les filles et les garçons et de fortes disparités entre les régions : En 2014, le TBS était de 29,8% dont 41,2% pour les garçons et 19,1% pour les filles. Entre les

régions, le TBS au moyen varie fortement en passant de 4,3% dans la Région de Sila à 73,1% au Mayo Kebbi Ouest. Les performances de ce niveau d'enseignement sont aussi modestes avec un taux global de 16,9%, plus favorable aux garçons (25%) et extrêmement faible pour les filles (9,5%).

Les données sur l'alphabétisation au Tchad montrent que près 78% de la population âgée de 15 ans et plus est analphabète, cette proportion atteint 86% chez les femmes. Ainsi l'analphabétisme concerne une population totale de 5,9 millions de personnes dont 3,3 millions de femmes.

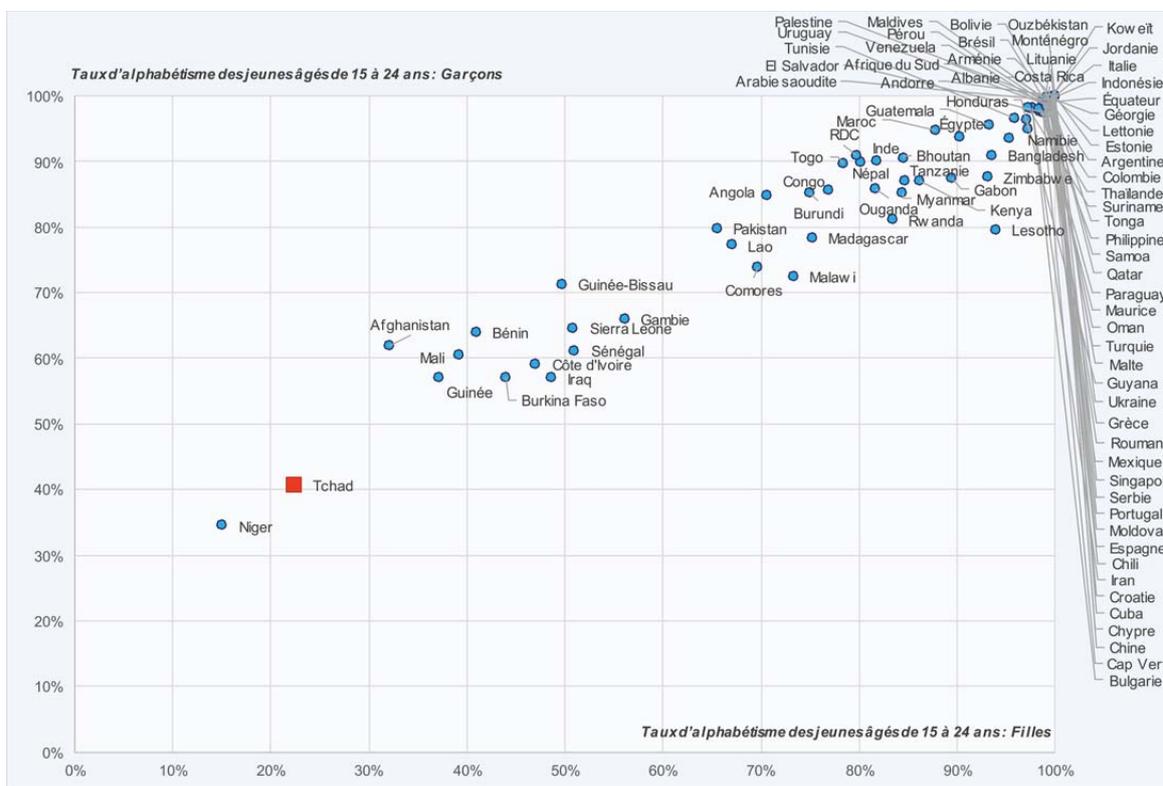
Tableau 2 : Tchad : taux d'alphabétisme et population analphabète (2016)

	Femmes	Hommes	Total
Taux d'alphabétisme			
Population âgée de 15 ans et plus	86,0%	68,7%	77,7%
Jeunes âgés de 15 à 24 ans	77,6%	59,3%	69,2%
Population analphabète (en 1000)			
Population âgée de 15 ans et plus	3 253	2 624	5 907
Jeunes âgés de 15 à 24 ans	1 147	868	2 036

Source : d'après les données de l'Unesco

L'analphabétisme n'épargne pas les jeunes dont près de 70% ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture. Cela représente une population de plus de 2 millions de jeunes. Plus de 77% des jeunes filles âgées de 15 à 24 ans sont dans cette situation. Il s'agit du taux le plus élevé au monde après celui du Niger comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 6 : Taux d'alphabétisme des jeunes âgés de 15 à 24 ans : comparaison internationale



Source : d'après les données de l'Unesco, données les plus récentes de la période 2012-2016

Par ailleurs, les études sur les enfants non scolarisés montrent que la moitié des enfants âgés de 6-11 ans sont en dehors du système scolaire. Cela concerne une population de l'ordre de 1,3 million d'enfants dont 0,7 million de filles.

Les efforts déployés par le MENPC en ciblant chaque année l'alphabétisation de 110 000 adultes et la scolarisation de 2000 enfants dans l'EBNF demeurent très modestes par rapport à l'ampleur du phénomène d'analphabétisation et de l'exclusion scolaire.

2.2 Défis et contraintes au développement de l'éducation

Le Plan Intérimaire de l'Éducation du Tchad (2018-2020) a mis l'accent sur les principaux défis et contraintes du système éducatif qui présente des insuffisances à plusieurs niveaux :

- ❑ un faible niveau de scolarisation : près de la moitié des enfants de 6 à 14 ans sont hors du système scolaire. Même si l'ampleur de cette situation peut être en partie imputable à la demande, l'offre demeure tout de même très insuffisante ;
- ❑ un faible niveau d'équipement des classes comme le révèlent les études du PASEC 2014. Le Tchad est le pays où le niveau moyen des ressources pédagogiques dans les classes du primaire est le plus faible comparativement aux neuf autres pays PASEC-2014 ;
- ❑ une insuffisance des manuels scolaires : seul 4,4% des élèves au niveau national disposent de leur propre manuel en lecture et 3,6% en mathématiques ;
- ❑ un niveau académique des enseignants globalement insatisfaisant : environ trois élèves sur quatre sont encadrés par des enseignants dont le diplôme le plus élevé ne dépasse pas le niveau secondaire ;
- ❑ une forte disparité à tous les niveaux d'enseignement. Au niveau de l'ETFP par exemple, seulement 13 régions sur 23 sont pourvues des établissements d'enseignement technique et professionnel ;
- ❑ une éducation marquée par d'importantes disparités : 25% des enseignants sont affectés dans les écoles sans considération des besoins réels, révélant ainsi un niveau d'aléa très élevé dans la répartition des enseignants ;
- ❑ un accès limité au supérieur, à l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Les défis qui en découlent sont au moins au nombre de cinq :

- ❑ accroître l'offre d'éducation dans tous les ordres d'enseignement ;
- ❑ améliorer la qualité des apprentissages et des acquis scolaires pour les apprenants ;
- ❑ mettre en adéquation le niveau de financement du secteur avec les ambitions de développement retenues ;
- ❑ rendre l'éducation dans tous les ordres d'enseignement plus équitable, en veillant à la réduction des disparités ;
- ❑ rendre plus performants et plus efficaces la gestion et la gouvernance du système éducatif.

En dépit de la fragilité de la situation et de sa vulnérabilité, certaines opportunités sont potentiellement mobilisables et peuvent contribuer à initier une évolution favorable du secteur éducatif, elles concernent les aspects suivants :

- ❑ l'engagement des autorités gouvernementales à relever les défis du système éducatif du pays ;
- ❑ les perspectives encourageantes de croissance économique à moyen terme, après l'encaissement des répercussions du choc pétrolier ;

- ❑ la disponibilité d'un document de référence nationale de la politique éducative (PIET), élaboré de manière participative et inclusive, et doté d'objectifs de développement précis et réalistes ;
- ❑ la création du Fonds d'appui au développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (FADAENF) pour soutenir les sous-secteurs de l'alphabétisation et de l'EBNF ;
- ❑ la disponibilité d'un vivier d'enseignants qualifiés pour la réforme du corps enseignant, notamment à travers une politique de contractualisation et de gestion des carrières ;
- ❑ le bon fonctionnement du GLPE, qui contribue à l'amélioration de l'environnement des réformes ;
- ❑ la mobilisation des partenaires extérieurs au développement du secteur.

En matière de capacités de réponse du système aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles, il y a lieu de mentionner que le cinquième du présent appui du GPE a déjà été reçu en avance à travers le Projet d'Urgence de l'Éducation de Base pour répondre à cette problématique particulièrement présente dans la région du Lac-Tchad. Par ailleurs, les capacités du système demeurent fragiles et sa résilience reste faible. Quelques initiatives ont été développées comme le mécanisme de réponses aux situations d'urgence initié par le Cluster éducation avec la disponibilité d'un groupe d'enseignants en appui psychosocial et des modèles d'espace d'apprentissage. Il est prévu également un plan de contingence de l'éducation en situation d'urgence développé dans le cadre du projet Education Cannot Wait. Concernant le domaine des catastrophes naturelles, le système éducatif dispose d'une cartographie des écoles dans 14 des 23 régions. Cette phase pilote servira pour une généralisation future sur l'ensemble des régions. En matière de renforcement des capacités, des cadres du MENPC ont reçu une formation spécifique concernant l'implantation des écoles résilientes. Actuellement, un travail technique est en cours au niveau du MENPC pour une mise en place de nouvelles écoles résilientes.

3. LA STRATÉGIE SECTORIELLE : LE PIET

3.1 De la SIPEA au PIET, leçons de l'expérience

La Stratégie intérimaire pour l'éducation et l'alphabétisation (SIPEA) a été élaborée par les autorités tchadiennes dans un contexte de fragilité et de post-conflit et proposait un programme intérimaire et transitoire d'une durée de trois ans (2013-2015). Son endossement en 2012 avait permis au Tchad de devenir membre du PME. La SIPEA a ciblé principalement les actions dont la réalisation immédiate devrait avoir un impact déterminant sur le développement du système éducatif et permettre de mieux sécuriser le processus d'atteinte des objectifs de la scolarisation primaire universelle et sur le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et pédagogiques des structures nationales, afin d'assurer une meilleure efficacité de la gestion et du pilotage du système éducatif.

La SIPEA a ainsi ciblé prioritairement les sous-secteurs de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation des femmes et de l'éducation de base non-formelle. Le choix de ces sous-secteurs se justifie au Tchad par la persistance d'un fort taux d'analphabétisme touchant surtout notamment les femmes et d'un fort taux d'enfants non scolarisés et d'une très faible rétention au niveau de l'enseignement primaire.

Initialement élaborée pour la période 2013-2015, la SIPEA a été prorogée jusqu'en 2017 afin de permettre l'achèvement normal des projets nés de cette stratégie d'une part et l'élaboration du nouveau plan sectoriel d'autre part. La SIPEA avait pour ambition d'amener le secteur à la mise en place d'un programme plus vaste et s'étalant sur la durée, le Plan Décennal de Développement de l'Éducation et de l'Alphabétisation (PDDEA). La crise économique et financière née de la chute brutale du prix du baril du pétrole et de la situation sécuritaire suite à la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme dans la sous-région Sahel, a amené le pays à interrompre le processus d'élaboration du PDDEA pour le remplacer par un nouveau plan intérimaire répondant à cette crise qui a durement affecté le secteur de l'éducation. Ainsi, de commun accord avec Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE), il a été décidé d'élaborer le Plan Intérimaire pour l'Éducation au Tchad (PIET) pour la période 2018-2020.

Le choix d'un nouveau plan intérimaire s'explique non seulement par cette crise qui a des répercussions directes sur le financement du Secteur, les effectifs des élèves des enseignants, mais tient compte du contexte de fragilité du Tchad qui subit effets des conflits dans les pays limitrophes. Le pays accueille sur son territoire environ 403 000 réfugiés soudanais, centrafricains et nigériens, 104 000 personnes déplacées internes et 87 000 personnes retournées.

Le PIET s'arrime au Plan Quinquennal de Développement (PND) 2017-2021 qui demeure le plan global du pays. Par sa dimension sectorielle et inclusive, le PIET couvre à la fois tous les niveaux d'enseignement et quelques thématiques transversales intrinsèquement liées à l'ensemble du secteur de l'éducation, tel que le bilinguisme, la réduction des risques et des catastrophes, le renforcement des capacités, l'équité, le développement des infrastructures et le développement des TIC dans l'éducation et la formation. Cette caractéristique fait du PIET un document unique et cohérent qui reflète les intentions de la politique gouvernementale en matière d'éducation pour la période 2018-2020.

La SIPEA a permis de mobiliser des ressources importantes dont le Projet de Revitalisation de l'Éducation au Tchad (PREBAT) du GPE (47,2 M USD) et Educate A Child de la Fondation du Qatar (13,05 M USD), PARSET II (Banque Mondiale), PAQEPP (AFD), ProQEB (Coopération suisse) et PALAM (BID).

Les réalisations du SIPEA sont appréciables et ont permis de d'appuyer le secteur dans un contexte difficile et d'améliorer l'état de l'infrastructure scolaire, la formation des enseignants, les conditions d'enseignement et le renforcement des capacités tant au niveau de l'enseignement primaire que celui de l'alphabétisation et de l'EBNF. Toutefois, certaines insuffisances demeurent concernant notamment : i) la politique de contractualisation des enseignants, qui n'a pas connu un début de réalisation, ii) les faibles avancées concernant la politique de la gratuité, iii) la centralisation excessive de la gestion sectorielle, et surtout iv) les défaillances de la gestion et des affectations des enseignants qui accentuent les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural.

Le PIET (2018-2020) intègre pleinement les leçons de la stratégie intérimaire qui s'achève et oriente ses priorités dans la consolidation des acquis de la SIPEA et essaye d'apporter des réponses aux insuffisances persistantes, avec des ambitions plus raisonnables et plus conformes au contexte actuel du pays, marqué par la dégradation des finances publiques. Le PIET tire les leçons de la SIPEA sur trois aspects : i) l'engagement ferme de l'État, ii) la mobilisation de tous les partenaires, iii) l'appropriation du plan par les gestionnaires et administrateurs du système éducatif ainsi que la société civile. Les objectifs du plan se veulent à la fois ambitieux et réalistes sur sa période de mise en œuvre. Le processus de son élaboration a été participatif et a fait l'objet d'une consultation nationale.

Par ailleurs, dans le cadre de l'allocation indicative de 34,800 millions USD notifié par le GPE au Tchad en mai 2015, une requête d'urgence a été formulée en 2016 par le Tchad qui a bénéficié de 6,955 millions USD, soit 20% de la MCA, en financement « accéléré » pour faire face aux besoins en éducation des enfants réfugiés et déplacés de la région du Lac Tchad pour la période 2016-2017. Ce financement d'urgence est considéré comme une avance sur le MCA pour le financement du Projet d'Urgence de l'Éducation de Base au Tchad (PUEBT) qui appuie les efforts du Gouvernement et du Cluster Éducation dans le renforcement d'une offre éducative de base inclusive et de qualité dans la région du Lac afin d'accommoder les enfants des retournés, déplacés, réfugiés et de la communauté hôte. Le PUEBT vise notamment l'amélioration des capacités d'accueil de l'enseignement primaire dans le Lac, la stimulation de la demande et le soutien aux populations vulnérables et la construction des fondamentaux de qualité.

Les principaux résultats spécifiques attendus du projet sont les suivants : i) les capacités d'accueil sont augmentées et améliorées avec 86 nouvelles salles de classe, 480 latrines et 25 points d'eau supplémentaires, ii) les taux d'abandons et de redoublement diminuent respectivement au moins de moitié et de 5 points de pourcentage, et le taux de scolarisation augmente de 10 points de pourcentage (5 points pour les filles), iii) environ 52 000 enfants disposent du matériel pédagogique minimum pour suivre leur année scolaire, iv) environ 4 600 enfants retournés, réfugiés et déplacés sont scolarisés dans le département de Mamdi, v) plus de 8 500 élèves de la région du Lac bénéficient du programme de cantines scolaires avec le soutien logistique du PAM, vi) plus de 22 000 filles de la région reçoivent des kits de dignité, et vii) 500 enfants de 9 à 14 ans sont réinsérés scolairement dans le système informel et plus de 1 000 jeunes filles et garçons sont alphabétisés.

3.2 Objectifs et priorités du PIET

Le Plan Intérimaire de l'Éducation du Tchad (PIET) est la stratégie sectorielle du gouvernement tchadien en matière d'éducation pour la période 2018-2020. Tout en prenant en considération l'expérience de la SIPEA, le PIET s'élargit à l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation et définit des priorités orientées vers des actions urgentes intégrées au sein des options stratégiques suivantes :

- ❑ **Accès** : améliorer l'accès des enfants à tous les niveaux d'enseignement, en favorisant l'accès d'une très grande majorité des sortants de l'enseignement primaire à l'enseignement moyen qui disposera d'enseignants formés et d'infrastructures équitablement répartis sur toute l'étendue du territoire et l'amélioration d'une offre d'accueil de qualité pour la petite enfance. Cela passe par : i) le développement de l'offre du préscolaire, et surtout en milieu rural par la promotion d'une formule de prise en charge communautaire, ii) la mise en place d'un programme de constructions et d'équipement de salles de classe et de formation pour tous les niveaux avec un accent sur l'enseignement fondamental, iii) la mise à disposition en nombre suffisant des enseignants qualifiés et rémunérés par la continuité des efforts de formation des MC et la prise en charge de la contractualisation et de la subvention des enseignants qui seraient mieux répartis sur l'ensemble du territoire du pays.

Qualité : améliorer la qualité des apprentissages dispensés à tous les niveaux d'enseignement par l'augmentation des intrants pédagogiques et l'amélioration de l'encadrement des élèves et des enseignants. Plusieurs leviers seront actionnés en cette matière : i) la correction du dysfonctionnement de la répartition des enseignants en allouant plus d'enseignants qualifiés dans les écoles rurales, ii) la dotation en intrants pédagogiques, notamment les manuels et guides pédagogiques du primaire pour tous les niveaux, les matériels didactiques non imprimés, les équipements et matières d'œuvres pour l'EFTP, l'équipement des laboratoires scientifiques et bibliothèques, iii) l'amélioration des qualifications des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des gestionnaires des établissements scolaires à travers l'élaboration des didacticiels et le plan de formation continue, la révision du curriculum de formation initiale du personnel d'encadrement pour l'adapter aux besoins du système et l'amélioration du niveau des moyens mis à la disposition des structures en charge de la formation pour permettre aux encadreurs d'assurer un meilleur suivi

- ❑ **Alphabétisation et EBNF** : développer le secteur de l'analphabétisation et de l'EBNF de façon à fournir les aptitudes de base nécessaires à une meilleure insertion socioéconomique des analphabètes et d'offrir une formation diversifiée et adaptée pour les jeunes non scolarisés ou déscolarisés âgés de 9 à 14 ans, orientée en priorité vers les catégories les plus défavorisées. À cet effet : i) le programme d'alphabétisation sera mis en œuvre à travers la stratégie du faire-faire avec l'élargissement des langues utilisées et l'amélioration des conditions d'encadrement et des méthodes d'évaluation, ii) l'adoption de l'approche du faire-faire pour étendre la portée de l'EBNF notamment dans les zones de forte concentration de jeunes non scolarisés, déscolarisés et ou en situation particulièrement difficile et la mise en place d'une stratégie efficace d'éducation en milieu nomade, des enfants vivant avec un handicap, des enfants issus des milieux défavorisés et des filles.
- ❑ **Enseignement supérieur** : améliorer et diversifier l'offre d'enseignement supérieur en adéquation avec les demandes de l'environnement économique à travers le développement de filières courtes professionnelles et la mise en place d'une politique d'orientation qui favorise les filières techniques et scientifiques. Cela passe par une restructuration des filières de formation, une mise en place d'un cadre d'assurance qualité aux standards internationaux et le développement de programmes de recherche en adéquation avec les priorités nationales de développement.

- ❑ Enseignement technique et formation professionnelle : redynamiser l'ETFP par la réforme du cadre institutionnel et l'amélioration progressive de l'offre afin de pouvoir doter le marché du travail de qualifications requises par l'accroissement de l'accès et la diversification des filières à travers une restructuration du sous-secteur et un renforcement du partenariat public-privé.
- ❑ Pilotage, gestion et gouvernance : renforcer les capacités de pilotage en vue d'une meilleure gouvernance du secteur à travers le développement des capacités des différents échelons de l'administration éducative pour permettre la prise en charge, à tous les niveaux, de fonctions importantes comme le suivi pédagogique de proximité, la carte scolaire, la maîtrise d'ouvrage des constructions de salles de classe et la contractualisation des enseignants. Un plan stratégique de renforcement des capacités techniques qui permettra d'intégrer les formations, jadis disparates, à l'intérieur d'une démarche globale et cohérente sera développé. La priorité sera accordée aux aspects suivants : i) pilotage du système : modernisation du SIGE et sa décentralisation et élaboration de la carte scolaire avec la formation des acteurs au niveau central et déconcentré, ii) gestion administrative et financière : le renforcement de la maîtrise des procédures budgétaires à travers la formation de tous les acteurs en vue d'une déconcentration du budget ainsi que l'amélioration de la communication avec le niveau déconcentré et l'instauration de la responsabilisation institutionnelle, iii) gestion des ressources humaines : l'instauration de l'équité dans la répartition des enseignants afin d'améliorer l'efficacité du système et d'améliorer la qualité des enseignements dans les écoles rurales avec le développement d'un outil de gestion du personnel permettant de gérer les affectations dans les conditions transparentes, efficaces et équitables et le renforcement des capacités du personnel et des structures en charge de gestion du personnel au niveau central et déconcentré, iv) gestion pédagogique : la dotation en moyens matériels et financiers des acteurs de la chaîne d'encadrement pédagogique et leur formation pour leur permettre de jouer leur rôle dans l'encadrement de proximité.

3.3 Coûts et financement

Le Gouvernement tchadien accorde environ le cinquième du budget courant de l'État au financement de l'éducation. Cette proportion était de 18,5% en 2016 et il est prévu qu'elle atteigne 20,9% en 2017. Dans la Lettre du secteur de l'éducation pour la période 2018-2020, le Gouvernement s'engage à mettre à disposition du secteur de l'éducation au moins 18% du budget de l'État durant la période 2018-2020.

Durant les trois prochaines années, selon les projections du PIET, il est prévu que les dépenses d'éducation atteignent une moyenne annuelle de 160 milliards XAF dont 92,3 milliards XAF alloués à l'enseignement primaire et à l'alphabétisation et l'EBNF (57,7%). En termes de dépenses courantes les dépenses du secteur atteignent une moyenne annuelle de près de 145 milliards XAF dont 85,4 milliards XAF réservés au primaire et à l'alphabétisation et l'EBNF, soit 59% des dépenses courantes de l'Éducation.

Sur la base des prévisions de croissance du PIB, plutôt modestes, et en allouant 19,5% du budget de l'État hors dette à l'éducation, les ressources internes mobilisables pour couvrir les dépenses courantes du secteur de l'éducation représenteront une moyenne annuelle de 122 milliards XAF. Cela dégage un déficit annuel moyen de financement des dépenses courantes de 32,4 milliards XAF (environ 54 millions USD), soit un taux de déficit de 22,4%. Ces besoins en financement seront en grande partie assurés par les PTF dans leurs intentions d'investissement et d'appui au développement du système éducatif tchadien. Le tableau suivant donne le détail des projections des ressources et des dépenses du secteur retenues dans le cadre du PIET :

Tableau 3 : Ressources et dépenses d'éducation (2018-2020)

(en M XAF)	2018	2019	2020	Structure moyenne
Ressources				
Croissance annuelle du PIB non pétrolier	2,6%	5,6%	4,4%	
PIB	6 470 170	6 988 119	7 355 452	
Dépenses courantes de l'État	584 290	597 420	629 780	
Part allouée à l'éducation (hors dette)	18,8%	19,6%	20,2%	
Ressources internes pour les dépenses courante de l'Éducation	103 630	111 344	121 634	
Ressources d'éducation				
Dépenses courantes	139 918	146 895	147 045	100,0%
Enseignement préscolaire	812	1 019	1 248	0,8%
Enseignement Primaire	76 811	80 451	78 954	53,7%
Formation des enseignants	6 428	6 663	6 857	4,7%
Alphabétisation et EBNF	5 007	5 321	5 514	3,7%
Enseignement Moyen	19 969	20 382	20 824	14,2%
Enseignement secondaire	18 331	19 540	19 323	13,1%
Enseignement technique et professionnel	6 183	6 696	7 101	4,8%
Enseignement supérieur et Recherche	6 377	6 823	7 224	4,9%
Dépenses d'investissement	14 399	11 663	20 419	100,0%
Enseignement Primaire	6 011	6 260	6 542	32,0%
Alphabétisation et EBNF	675	675	675	3,3%
Enseignement Moyen	1 690	1 690	1 690	8,3%
Enseignement secondaire	1 165	1 165	1 165	5,7%
Enseignement technique et professionnel	1 183	1 183	6 657	32,6%
Enseignement supérieur et Recherche	3 675	690	3 690	18,1%
Dépenses totales	154 317	158 558	167 464	
Gap de financement des dépenses courantes				
Montant en Millions XAF	-36 288	-35 551	-25 411	
Montant en Millions USD	-60,5	-59,3	-42,4	
En pourcentage	25,9%	24,2%	17,3%	

Source : PIET

3.4 Plan d'action du PIET et place du PREAT

Le MENPC a élaboré un Plan d'action triennal pour la période 2018-2020 qui constitue un outil d'accompagnement opérationnel du Plan intérimaire. Le Plan d'action traduit les orientations et objectifs du PIET en activités et actions concrètes avec le détail de leur échéancier et de leurs coûts. Le PREAT est une émanation priorisée du PIET en épousant les orientations et stratégies arrêtées et en opérationnalisant les programmations du Plan d'action (PTAB).

Une priorisation et un arbitrage ont été élaborés pour aboutir à la configuration du Projet objet de la présente requête. En raison des limites de l'enveloppe financière du projet et du contexte prévalant durant sa courte période de mise en œuvre, plusieurs considérations et principes ont présidé à la définition des composantes du PREAT, ils concernent notamment les critères suivants :

- ❑ intégration des priorités particulières issues du diagnostic du PIET, de ses options stratégiques et des domaines précisés par le PTAB ;
- ❑ ciblage de deux domaines sous-sectoriels prioritaires du Plan intérimaire : l'enseignement primaire et l'alphabétisation et l'EBNF et un domaine fondamental pour la gestion du système : le renforcement des capacités du MENPC et la mise à niveau de ses principaux outils de pilotage et de gestion ;

- ❑ prise en compte des particularités du contexte sectoriel de la crise actuelle de la fragilité de la situation et de la nécessité de son cantonnement et de son dépassement dans le court terme ;
- ❑ constitution d'un seuil critique d'intervention tant en termes de consistance et de complémentarité des composantes du Projet que de la nécessité d'un ciblage régional et par milieu qui reste fondamental pour réaliser les objectifs d'équité recherchés ;
- ❑ mise en œuvre tenant compte des capacités existante et tirant les leçons des expériences passées.

4. LE PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE L'ALPHABÉTISATION AU TCHAD

4.1 Les objectifs du PREAT

Le Projet de renforcement l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT) constitue une émanation du PIET afin de contribuer aux efforts du Gouvernement visant à préserver et à élargir l'accès à l'enseignement primaire et d'améliorer son taux d'achèvement (de 45,5% en 2016 à 48% en 2020) et d'augmenter le taux d'alphabétisation.

La crise socioéconomique que traverse le pays a eu des répercussions négatives sur le secteur de l'éducation se traduisant par un rétrécissement de l'accès qui pourrait s'aggraver davantage durant les prochaines années si des interventions urgentes ne sont pas mises en œuvre. Au-delà des difficultés conjoncturelles des finances publiques, les causes profondes d'une faible couverture et surtout de la faible rétention à l'enseignement fondamental s'analysent en termes d'une infrastructure scolaire défaillante (plus de la moitié des salles de classe sont construites en matériaux non durables et plus de la moitié des écoles primaires sont à cycle incomplet), d'une faible efficacité interne (taux de redoublement moyen de 21,7% et taux d'abandon de 23,0% en 2014), d'une faible qualification du corps enseignant souvent démotivé (uniquement 12% ont reçu une formation initiale appropriée et les MC ne sont plus rémunérés depuis plus de 2 ans) ; des conditions d'enseignement souvent rudimentaires (le Tchad est le pays le moins doté en intrants pédagogiques parmi les 9 pays participants au PASEC 2014) faible dotation en manuels (1 manuel pour 5 élèves) et en matériels didactiques.

Les faibles performances du système éducatif expliquent la prédominance d'un analphabétisme doublement inquiétant : selon les données de l'Unesco, le Tchad présente le taux d'alphabétisme des jeunes le plus faible au monde après le Niger (30,8% en 2016) et il s'est aggravé durant les dernières années (le taux était de 41,7% en 2004). Cela montre l'ampleur du champ d'intervention de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation qui souffre de plusieurs handicaps inhérents au manque de moyens financiers et humains et à l'inadaptation des programmes d'alphabétisation et des méthodes avec les besoins éducatifs de certaines communautés.

Le PREAT sera lancé dans un contexte marqué par une fragilité particulière. En effet, le Tchad qui demeure un pays post-conflit subissant l'impact d'une instabilité exogène et endogène est un des pays parmi les plus pauvres au monde et le plus exposé aux effets du réchauffement climatique avec des sécheresses récurrentes aggravant l'insécurité alimentaire et des déplacements des populations. L'insécurité prévalente dans les pays frontaliers a généré un autre phénomène de déplacement des populations avec un flux important de réfugiés et de retournés.

Ce contexte a lourdement affecté le système éducatif qui n'a pu faire face aux urgences ni adapter ses programmes aux situations de crises. La dégradation des infrastructures s'est aggravée avec les aléas et catastrophes climatiques et la faculté du système à mobiliser aussi bien les enseignants que les élèves s'est largement détérioré en raison des impératifs économiques poussant les enseignants à des emplois alternatifs et les enfants renoncer à l'école afin de pouvoir contribuer au revenu de la famille affecté par la pauvreté et la crise.

La région du Lac illustre cette fragilité particulière du pays en regroupant ses éléments essentiels. En effet, cette région constitue le croisement de plusieurs facteurs de fragilité qui se manifestent tant dans le dessèchement du Lac Tchad, que d'un appauvrissement de la population, d'un déplacement des populations, d'un flux extérieur des réfugiés et d'une insécurité alimentée par une menace terroriste.

Le Projet d'Urgence de l'Éducation de Base au Tchad financé par l'avance obtenue dans le cadre de la MCA actuelle traduit une volonté d'intervention d'urgence pour atténuer cette fragilité particulière dans la région du Lac.

Le présent Projet de renforcement l'éducation au Tchad (PREAT) vise à renforcer l'enseignement de base au Tchad dans ce contexte de fragilité nécessitant la préservation de l'offre éducative et un appui au renforcement de la qualité de l'enseignement et de la gestion du système.

Les objectifs spécifiques du PREAT sont les suivants :

- ❑ Améliorer les conditions d'accès et la qualité des infrastructures scolaires du primaire dans les zones les plus défavorisées afin d'instaurer et/ou de restaurer les services d'un enseignement primaire au profit des populations les plus affectées par l'exclusion scolaire et dans les régions les plus touchées par les crises aux frontières engendrant le phénomène des réfugiés et des retournés.
- ❑ Améliorer l'accès et l'équité par une allocation suffisante des enseignants qualifiés à travers la contractualisation et le développement d'une politique de gestion des carrières plus transparente et plus efficace contribuant à l'allègement des charges financières supportées par les communautés pour le paiement des prestations des enseignants.
- ❑ Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement au primaire à travers la dotation en manuels scolaires, ardoises et guides pédagogiques, le renforcement des compétences des enseignants et les différents acteurs de la chaîne pédagogique et l'instauration d'un système national d'évaluation des acquis scolaires des élèves.
- ❑ Accroître l'accès des populations jeunes et adultes et des adolescents déscolarisés et non scolarisés aux programmes d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle en développant des offres éducatives de qualité contribuant à lutter contre l'analphabétisme et à atténuer l'acuité de phénomène de l'exclusion scolaire.
- ❑ Améliorer les performances de gestion du système et de son pilotage et la modernisation de son système d'information.

Ainsi, quatre composantes sont définies pour le projet

- ❑ Composante 1 : Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire
- ❑ Composante 2 : Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement
- ❑ Composante 3 : Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle
- ❑ Composante 4 : Amélioration des capacités de pilotage et de gestion

Une dernière composante sera retenue, elle concernera la gestion du PREAT dont les modalités seront décrites plus bas.

4.2 Le processus d'élaboration

Le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE), est présidé par le Secrétaire général du MENPC. Il fédère la participation des PTF avec la Coopération Suisse comme chef de file, et les représentants de la société civile et du secteur privé. Les travaux du GLPE reflètent un engagement particulier des partenaires et une participation active des différentes parties prenantes.

L'élaboration de la présente requête a adopté une démarche participative qui a évolué au rythme d'avancement de la préparation de la stratégie sectorielle qui a finalement abouti à l'élaboration du PIET. Plusieurs ateliers de préparation du document du programme ont été organisés à N'Djaména et Moundou durant la période de novembre 2016 à octobre 2017.

Une commission nationale a été mise en place depuis septembre 2016 pour la préparation de la requête du financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation. Cette commission a été structurée en cinq axes, définis comme prioritaires par la stratégie sectorielle (Contractualisation, Renforcement des capacités, Construction, Manuels scolaires, Éducation de base non formelle et alphabétisation) et a regroupé les représentants de plusieurs départements ministériels en plus de MENPC : Ministère des finances et du budget, du Ministère de la Fonction publique, de l'emploi et du dialogue social, du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du Ministère des Infrastructures et du désenclavement. Les représentants des ministères étaient de hauts niveaux (directeurs généraux et directeurs) et ont concerné les différentes directions techniques concernées par le Projet.

Le processus de consultation pour la définition du Projet a impliqué aussi des représentants de la société civile tel que la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élève (FENAPET) et les concertations ont concerné l'ensemble des partenaires actifs au sein du GLPE.

4.3 Disparité et équité : les zones d'intervention du Projet

Le système éducatif tchadien demeure marqué par des disparités importantes qui s'accroissent avec les niveaux d'enseignement. En plus de l'iniquité de genre, les inégalités sont notamment d'ordre social et régional. En effet, si les filles rencontrent plus de difficulté que les garçons pour accéder à l'école et pour s'y maintenir, les inégalités entre les catégories sociales, les milieux et les régions sont encore plus marquées.

Le Projet se propose de contribuer à atténuer ces disparités en ciblant les régions les plus défavorisées. L'objectif d'équité sociale et de genre constitue ainsi une donnée fondamentale pour le projet qui intervient en priorité dans les régions les plus pauvres et celles où les filles sont les moins scolarisées.

En plus de ce principe général de discrimination positive retenu pour le Projet, le ciblage régional est préconisé pour plusieurs considérations :

- ❑ L'envergure limitée du financement et par conséquent de certaines composantes : en effet, certaines composantes du projet s'avèrent modestes par rapport à l'ampleur des besoins (comme le nombre de salles de classe à construire ou le nombre des enseignants à contractualiser ou subventionner dans le cadre du PREAT) et leur répartition sur l'ensemble du territoire risque de diluer substantiellement leur impact et ne permettra pas l'atteinte des objectifs assignés ;
- ❑ La capitalisation et la consolidation des acquis et des réalisations de l'appui antérieur du GPE (PREBAT) dont certaines composantes étaient généralisées et qui méritent d'être renforcées dans le cadre du PREAT.

Plusieurs critères sont retenus pour la sélection des régions ciblées par le Projet. Ils sont répartis en trois catégories :

- Situation de pauvreté
- Situation en matière d'accès à l'enseignement primaire
- Situation en matière de performance et de qualité de l'enseignement fondamental

Les régions sont classées selon les scores obtenus dans chaque catégorie de critère et les régions les moins dotées et/ou les plus défavorisées sont privilégiées dans l'affectation des scores qui se réfèrent au positionnement de la région par rapport à la moyenne nationale.

Tableau 4 : Situation de la pauvreté par région

	Incidence		Profondeur		Sévérité		Indice moyen	Rang
	Taux	Indice	Taux	Indice	Taux	Indice		
Barh El Gazal	42,6%	91,2%	23,7%	90,1%	14,3%	89,9%	90,4%	11
Batha	45,6%	97,6%	22,6%	85,9%	12,2%	76,7%	86,8%	12
Borkou	41,8%	89,5%	21,7%	82,5%	12,1%	76,1%	82,7%	14
Chari Baguirmi	41,1%	88,0%	22,4%	85,2%	12,9%	81,1%	84,8%	13
Ennedi Est	41,8%	89,5%	21,7%	82,5%	12,1%	76,1%	82,7%	14
Ennedi Ouest	41,8%	89,5%	21,7%	82,5%	12,1%	76,1%	82,7%	14
Guera	66,5%	142,4%	41,2%	156,7%	27,6%	173,6%	157,5%	2
Hadjer Lamis	45,7%	97,9%	26,4%	100,4%	16,6%	104,4%	100,9%	8
Kanem	34,8%	74,5%	19,4%	73,8%	11,7%	73,6%	74,0%	20
Lac	46,3%	99,1%	23,9%	90,9%	13,2%	83,0%	91,0%	10
Logone Occidentale	66,4%	142,2%	40,4%	153,6%	26,2%	164,8%	153,5%	3
Logone Orientale	48,6%	104,1%	26,9%	102,3%	15,9%	100,0%	102,1%	7
Mandoul	70,9%	151,8%	43,9%	166,9%	28,6%	179,9%	166,2%	1
Mayo Kebbi Est	38,2%	81,8%	20,9%	79,5%	12,3%	77,4%	79,5%	18
Mayo Kebbi Ouest	47,4%	101,5%	24,9%	94,7%	13,9%	87,4%	94,5%	9
Moyen Chari	61,4%	131,5%	36,2%	137,6%	22,8%	143,4%	137,5%	5
N'Djamena	11,0%	23,6%	4,9%	18,6%	2,4%	15,1%	19,1%	23
Ouaddaï	34,8%	74,5%	17,9%	68,1%	10,0%	62,9%	68,5%	22
Salamat	48,4%	103,6%	26,9%	102,3%	16,0%	100,6%	102,2%	6
Sila	36,7%	78,6%	18,4%	70,0%	9,8%	61,6%	70,1%	21
Tandjile	65,3%	139,8%	37,5%	142,6%	23,0%	144,7%	142,4%	4
Tibesti	41,8%	89,5%	21,7%	82,5%	12,1%	76,1%	82,7%	14
Wadi Fira	38,4%	82,2%	20,4%	77,6%	12,0%	75,5%	78,4%	19
Tchad	46,7%	100,0%	26,3%	100,0%	15,9%	100,0%	100,0%	

Source : d'après les résultats d'ECOSIT 3, août 2014

La situation en matière d'accès est analysée selon sept indicateurs reflétant l'état de la demande scolaire, l'état de la scolarisation des filles, l'état de l'infrastructure scolaire et la situation de l'encadrement pédagogique et de la dotation en enseignants :

- Le poids en effectif des élèves au primaire selon des données de 2016
- La proportion des filles à l'enseignement primaire en 2016
- La situation de l'exclusion des filles : proportion des filles âgées de 6 à 11 ans et non scolarisées⁴
- La dotation en salles de classe construites en matériaux durables : salles de classe construites en dur ou en semi-dur
- Le type d'école à cycle complet ou incomplet : proportion d'écoles primaires à cycle incomplet

⁴ Indicateur issu de l'étude sur les enfants non scolarisés au Tchad, Unicef, octobre 2016

- ❑ La dotation en enseignants formés : proportion d'enseignants formés
- ❑ La prise en charge de la rémunération des enseignants du primaire : proportion de maitres communautaires et d'instituteurs et instituteurs adjoints non intégrés.

Les données détaillées de la répartition régionale de ces indicateurs sont jointes en annexe, le tableau suivant présente les indices⁵ et le classement des régions selon ces critères

Tableau 5 : Indices régionaux de la situation d'accès à l'enseignement primaire

	Poids des effectifs au Primaire	Scolarisation des filles		Infrastructure scolaire		Dotation en enseignants		Résultat	
		Proportion de filles au primaire	Filles non scolarisées	Salle en matériaux non durables	Écoles à cycles incomplets	Enseignants non formés	MC et enseignants non intégrés	Score	Rang
Barh El Gazal	1,1%	101,9%	141,8%	86,5%	176,3%	73,1%	72,1%	1,75%	18
Batha	2,3%	100,0%	148,1%	102,3%	168,1%	98,9%	88,5%	5,39%	8
Borkou	0,3%	107,8%	107,1%	94,8%	133,5%	40,6%	31,2%	0,15%	20
Chari Baguirmi	3,1%	104,6%	144,2%	102,1%	136,1%	92,0%	75,2%	5,46%	7
Ennedi Est	0,5%	95,0%	126,0%	25,0%	144,8%	52,5%	78,6%	0,13%	21
Ennedi Ouest	0,2%	104,7%	126,0%	36,6%	177,6%	38,3%	38,5%	0,07%	22
Guera	4,0%	100,5%	104,5%	75,6%	86,2%	70,0%	87,2%	2,15%	16
Hadjer Lamis	2,4%	107,8%	140,3%	92,8%	150,5%	87,0%	79,4%	4,30%	10
Kanem	2,3%	97,2%	141,4%	122,5%	168,6%	92,0%	91,1%	6,11%	6
Lac	2,2%	110,7%	165,7%	136,5%	181,9%	104,0%	89,6%	9,78%	2
Logone Occidentale	9,2%	95,8%	52,5%	121,1%	81,5%	124,6%	108,6%	5,31%	9
Logone Orientale	10,4%	102,6%	52,6%	112,7%	80,8%	144,2%	117,9%	6,71%	5
Mandoul	7,7%	98,3%	72,2%	132,8%	76,0%	135,9%	117,0%	6,94%	4
Mayo Kebbi Est	8,7%	100,9%	64,9%	120,3%	54,3%	122,9%	107,0%	4,27%	11
Mayo Kebbi Ouest	7,3%	91,8%	61,2%	120,1%	51,4%	121,9%	110,3%	2,94%	15
Moyen Chari	6,6%	96,6%	55,6%	114,8%	92,3%	113,6%	102,6%	4,07%	13
N'Djamena	11,6%	93,6%	55,9%	25,4%	19,7%	23,1%	84,2%	0,16%	19
Ouaddaï	5,7%	109,1%	146,3%	84,4%	166,6%	92,8%	96,4%	12,12%	1
Salamat	2,0%	113,2%	139,5%	81,8%	152,3%	45,0%	55,9%	1,99%	17
Sila	2,3%	105,8%	142,2%	102,8%	178,1%	121,9%	108,0%	7,18%	3
Tandjile	7,8%	99,9%	58,5%	117,4%	71,8%	107,9%	110,0%	4,18%	12
Tibesti	0,1%	95,1%	107,1%	46,2%	81,6%	7,0%	65,9%	0,01%	23
Wadi Fira	2,3%	111,9%	161,3%	68,0%	113,8%	99,7%	91,7%	3,01%	14

Source : selon les données du MENPC et Étude OOSCI (Unicef)

La situation en matière de performance scolaire est analysée selon quatre indicateurs :

- ❑ La rétention scolaire : selon le taux de rétention global et celui des filles
- ❑ La proportion moyenne des redoublants
- ❑ Le score moyen en mathématiques et en lecture obtenu au PASEC 2014⁶
- ❑ Le taux de réussite au BEF en 2015-2016⁷

Les données détaillées de la répartition régionale de ces indicateurs sont jointes en annexe, le tableau suivant présente les indices et le classement des régions selon ces critères :

⁵ Il s'agit d'indice de positionnement de la Région par rapport à la moyenne nationale

⁶ Les résultats du PASEC ne sont pas statistiquement significatifs au niveau des 23 régions, ils sont ventilés en 7 zones. Les résultats des zones sont répartis par région et l'ex BET non couvert par le PASEC lui a été attribué la moyenne nationale

⁷ Le BEF est retenu car il constitue l'unique évaluation nationale pour les élèves de l'enseignement fondamental. Il concerne certes, la fin des études fondamentales, mais en l'absence d'une évaluation du premier cycle du fondamental, il peut être révélateur aussi de la qualité de l'enseignement au niveau du primaire

Tableau 6 : Indices régionaux de la situation de performance à l'enseignement primaire

	Rétention et efficacité interne au Primaire			Résultats des évaluations		Résultat	
	Taux de rétention global	Taux de rétention des filles	Proportion de redoublants	PASEC	Examen BEF	Score	Rang
Barh El Gazal	24,8%	18,5%	98,3%	104,1%	103,8%	4,9%	2
Batha	19,9%	14,8%	113,8%	104,1%	99,9%	3,5%	5
Borkou	9,2%	7,4%	79,6%	100,0%	80,4%	0,4%	13
Chari Baguirmi	14,5%	9,2%	95,2%	98,8%	88,3%	1,1%	8
Ennedi Est	4,5%	4,2%	22,2%	100,0%	93,6%	0,0%	22
Ennedi Ouest	5,7%	5,9%	91,1%	100,0%	108,1%	0,3%	16
Guera	10,3%	7,3%	141,9%	98,8%	88,8%	0,9%	9
Hadjer Lamis	16,8%	10,3%	94,4%	98,8%	84,6%	1,4%	6
Kanem	24,5%	16,2%	117,8%	104,1%	84,2%	4,1%	4
Lac	38,1%	22,1%	68,5%	104,1%	85,2%	5,1%	1
Logone Occidentale	6,7%	4,6%	104,1%	89,2%	103,9%	0,3%	18
Logone Orientale	8,9%	5,8%	120,1%	89,2%	126,0%	0,7%	10
Mandoul	7,4%	5,2%	119,0%	108,3%	99,0%	0,5%	11
Mayo Kebbi Est	5,8%	4,2%	110,3%	110,8%	107,3%	0,3%	17
Mayo Kebbi Ouest	3,3%	2,7%	113,8%	110,8%	113,8%	0,1%	20
Moyen Chari	6,8%	5,2%	103,4%	108,3%	100,8%	0,4%	14
N'Djamena	4,3%	3,6%	67,2%	85,6%	94,9%	0,1%	21
Ouadaï	11,5%	9,9%	45,4%	108,8%	81,7%	0,5%	12
Salamat	25,1%	15,2%	116,2%	98,8%	102,1%	4,5%	3
Sila	14,2%	11,7%	88,8%	108,8%	82,4%	1,3%	7
Tandjile	6,5%	4,4%	113,9%	110,8%	101,5%	0,4%	15
Tibesti	4,2%	3,5%	13,7%	100,0%	96,8%	0,0%	23
Wadi Fira	10,1%	7,3%	37,0%	108,8%	86,6%	0,3%	19

Source : selon les données du MENPC

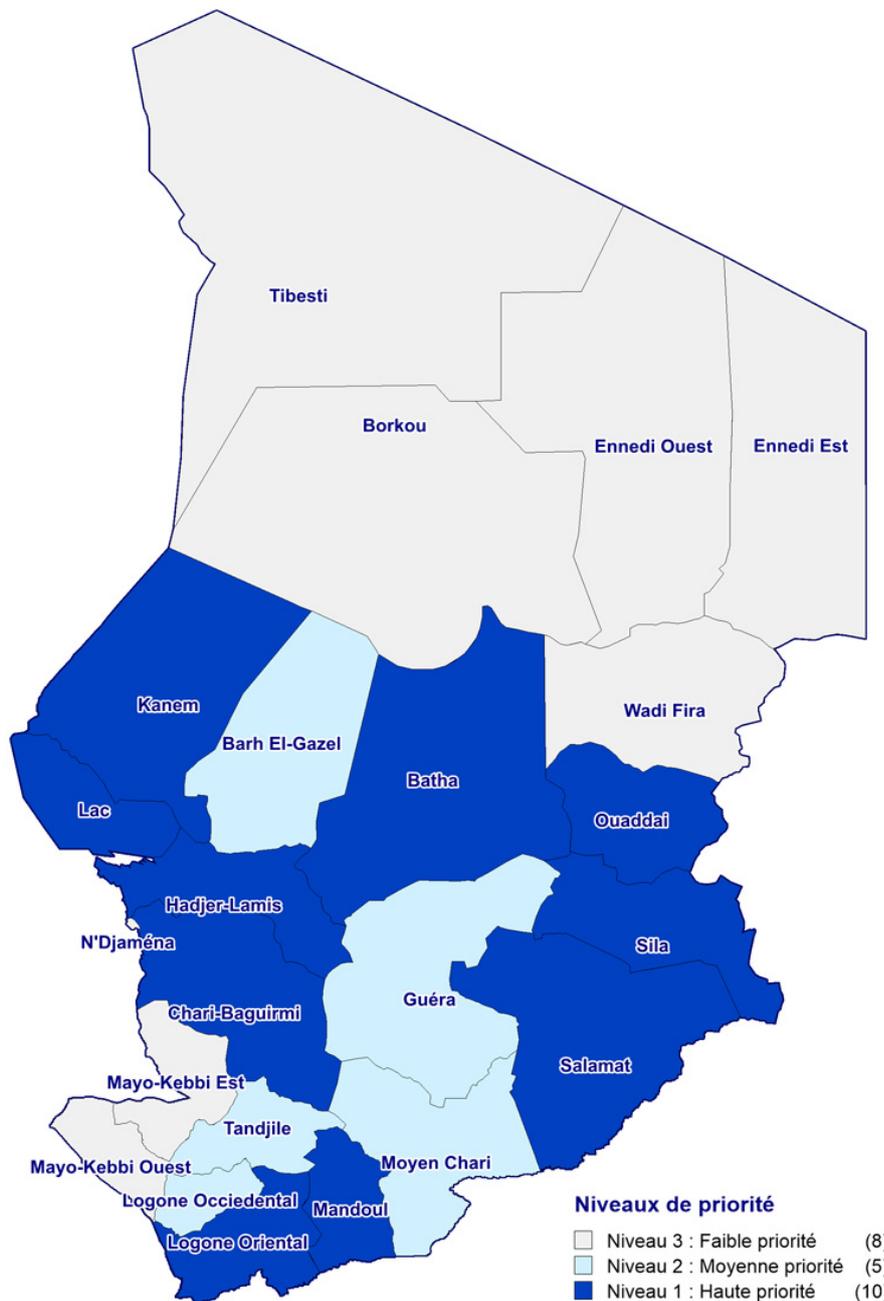
Le tableau suivant présente le récapitulatif général avec une pondération des trois thèmes de classement : 20% pour la pauvreté et 40% pour l'accès à l'enseignement primaire et autant pour les performances réalisées à l'enseignement primaire :

Tableau 7 : Classement des régions selon l'indice de priorité

Thème	Pauvreté		Accès		Qualité		Résultat global	
	20%		40%		40%			
Pondération	Indice	Rang	Indice	Rang	Indice	Rang	Score	Rang
Barh El Gazal	1,87%	11	1,75%	18	4,9%	2	1 020	11
Batha	1,63%	12	5,39%	8	3,5%	5	760	4
Borkou	1,42%	14	0,15%	20	0,4%	13	1 600	18
Chari Baguirmi	1,54%	13	5,46%	7	1,1%	8	860	8
Ennedi Est	1,42%	14	0,13%	21	0,0%	22	2 000	21
Ennedi Ouest	1,42%	14	0,07%	22	0,3%	16	1 800	20
Guera	9,79%	2	2,15%	16	0,9%	9	1 040	12
Hadjer Lamis	2,59%	8	4,30%	10	1,4%	6	800	5
Kanem	1,02%	20	6,11%	6	4,1%	4	800	5
Lac	1,89%	10	9,78%	2	5,1%	1	320	1
Logone Occidentale	9,10%	3	5,31%	9	0,3%	18	1 140	13
Logone Orientale	2,69%	7	6,71%	5	0,7%	10	740	3
Mandoul	11,52%	1	6,94%	4	0,5%	11	620	2
Mayo Kebbi Est	1,27%	18	4,27%	11	0,3%	17	1 480	16
Mayo Kebbi Ouest	2,12%	9	2,94%	15	0,1%	20	1 580	17
Moyen Chari	6,56%	5	4,07%	13	0,4%	14	1 180	15
N'Djamena	0,02%	23	0,16%	19	0,1%	21	2 060	22
Ouadaï	0,81%	22	12,12%	1	0,5%	12	960	10
Salamat	2,70%	6	1,99%	17	4,5%	3	920	9
Sila	0,86%	21	7,18%	3	1,3%	7	820	7
Tandjile	7,29%	4	4,18%	12	0,4%	15	1 160	14
Tibesti	1,42%	14	0,01%	23	0,0%	23	2 120	23
Wadi Fira	1,22%	19	3,01%	14	0,3%	19	1 700	19

La carte suivante illustre la répartition régionale des niveaux de priorité en matière d'intervention au niveau de l'enseignement primaire selon les résultats obtenus pour les besoins du présent Projet :

Carte 1 : Répartition des régions selon les niveaux de priorité : Région d'intervention du Projet



Ainsi, il est proposé de retenir pour le PREAT la zone d'intervention composées des 10 régions suivantes : Lac, Mandoul, Logone Oriental, Batha, Hadjer Lamis, Kanem, Sila, Chari Baguirmi, Salamât et Ouaddaï.

Dans le cas d'une nécessité d'élargissement, les 5 régions du deuxième niveau de priorité (Barh El Gazal, Guera, Logone Occidental, Tandjile et Moyen Chari) seront prioritaires par rapport aux régions du troisième niveau (Mayo Kebbi Est, Mayo Kebbi Ouest, Borkou, Wadi Fira, Ennedi Ouest, Ennedi Est, N'Djamena et Tibesti).

4.4 Les composantes du PREAT

4.4.1 Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire

4.4.1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire

L'objectif global de cette sous-composante consiste à améliorer les conditions d'accès et la qualité des infrastructures scolaires au niveau de l'enseignement primaire. Plus spécifiquement, elle vise à améliorer l'accès équitable au primaire par la construction des salles de classe dans les régions les plus défavorisées et à y améliorer la qualité des infrastructures scolaires et la dotation en latrines et en points d'eau.

L'analyse de la situation montre que depuis 2013, le Gouvernement du Tchad et ses partenaires ont consacré des efforts substantiels en matière de construction des infrastructures scolaires notamment par biais des projets PREBAT (1 600 salles de classe, 432 cabines de latrines et 52 points d'eau), PUEBT (92 salles de classe hangar, 462 latrines, 15 terrains de sport polyvalents et 25 points d'eau), CERF (54 salles de classe et 36 latrines), PROQEB (60 salles de classe, 20 magasins, 20 bureaux de directeurs, 80 latrines et 20 points d'eau), PARSET2 (70 salles de classe, 132 latrines et 5 points d'eau). Les réalisations sur le financement de l'État ont concerné 414 salles de classe, 483 cabines de latrines et 69 points d'eau.

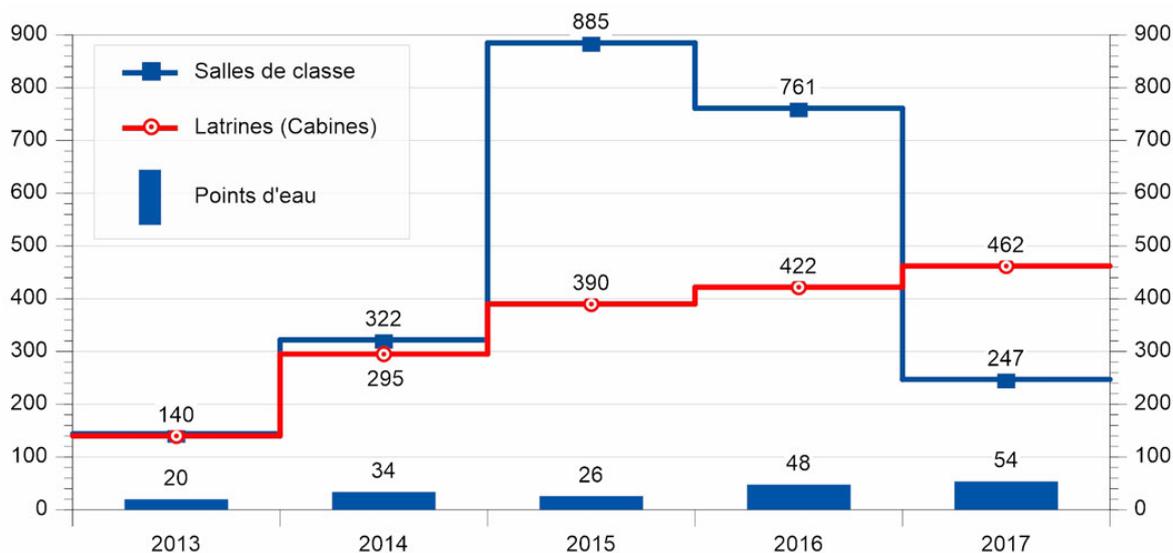
En moyennes annuelles, les réalisations de la période 2013-2017 ont concerné 472 salles de classe, 342 cabines de latrines et 36 points d'eau par an. Le tableau suivant regroupe le recensement des constructions en infrastructures scolaires du primaire réalisées durant les cinq dernières années, réparties par source de financement :

Tableau 8 : Infrastructure scolaire du primaire : réalisations 2013-2017

Source	Composante	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Budget de l'État	Salles de classe	120	114	108	72		414
	Latrines (Cabines)	140	133	126	84		483
	Points d'eau	20	19	18	12		69
PREBAT	Salles de classe	24	208	777	436	155	1 600
	Latrines (Cabines)		162	264	6		432
	Points d'eau		15	8		29	52
PUEBT	Salles de classe					92	92
	Latrines (Cabines)					462	462
	Points d'eau					25	25
IFS	Salles de classe				69		69
	Latrines (Cabines)				84		84
	Points d'eau				11		11
PARSET 2	Salles de classe				70		70
	Latrines (Cabines)				132		132
	Points d'eau				5		5
ProQEB	Salles de classe				60		60
	Latrines (Cabines)				80		80
	Points d'eau				20		20
CERF	Salles de classe				54		54
	Latrines (Cabines)				36		36
	Points d'eau						0
Total	Salles de classe	144	322	885	761	247	2 359
	Latrines (Cabines)	140	295	390	422	462	1 709
	Points d'eau	20	34	26	48	54	182

Source : D'après les données du MENPC

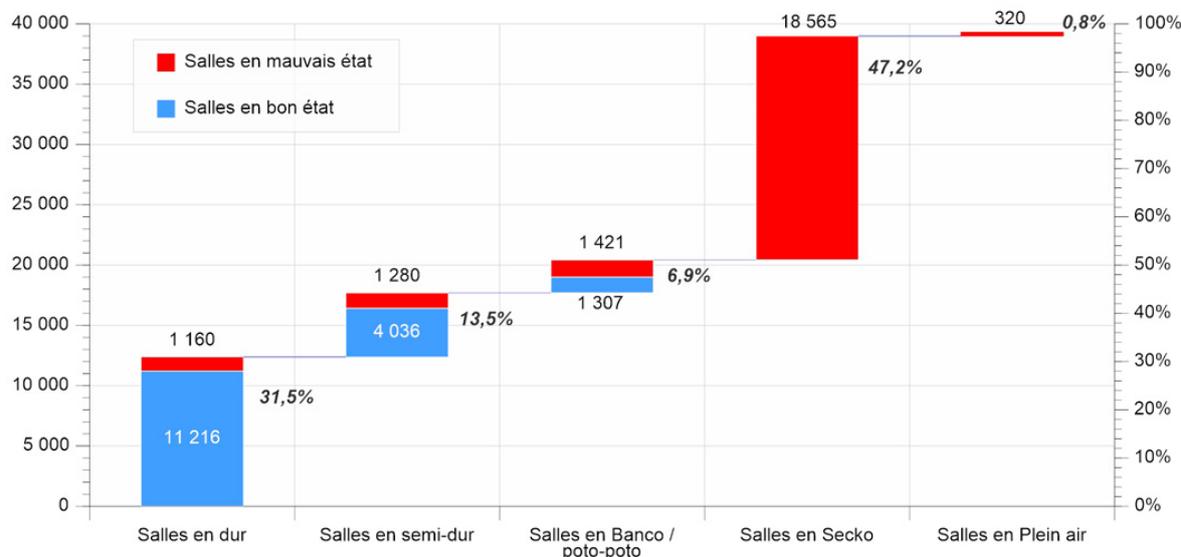
Graphique 7 : Infrastructure scolaire du primaire : réalisations 2013-2017



Source : D'après les données du MENPC

En dépit de ces efforts, la situation des infrastructures scolaires demeure précaire et largement insatisfaisante : uniquement 45% des salles de classe sont construites en dur ou en semi dur et le ratio de nombre d'élèves par salle de classe en dur ou en semi dur (SCDSD) atteint 125 par rapport à un standard national fixé à 50 élèves par salle de classe. L'ensemble des salles de classe en bon état a atteint 16 559 en 2016, soit 42,1% de la totalité des salles de classe recensées en 2016 (39 305 salles de classe). Le graphique suivant illustre la structure des salles de classe réparties selon les matériaux utilisés et l'état général, il montre aussi que près de 19 000 salles de classe sont en paille ou se tiennent en plein air :

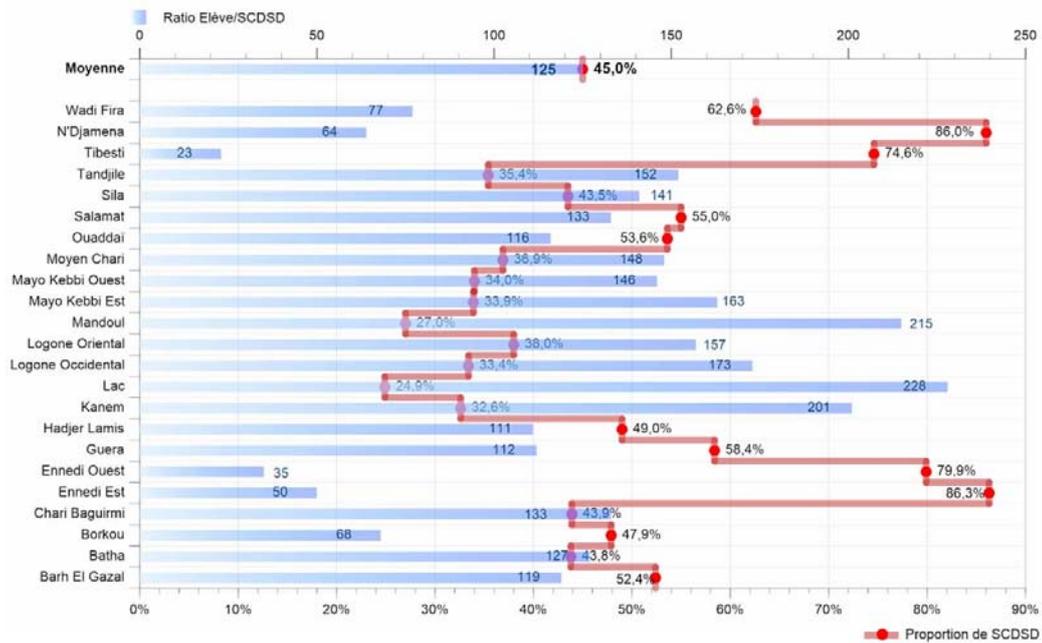
Graphique 8 : Répartition des salles de classe du primaire par type et état de la construction (2016)



Source : d'après les données du MENPC, Annuaire statistique 2015-2016

Le graphique suivant illustre la répartition par région de la proportion de SCDSD et du ratio de nombre d'élèves par SCDSD et il montre la forte disparité entre les régions et la concentration du déficit dans certaines régions : Lac, Mandoul, Kanem, Logone Occidentale, Mayo Kebbi Est, Mayo Kebbi Ouest, Tandjile et Moyen Chari :

Graphique 9 : Proportion de salles de classe en dur et semi-dur et ratio de nombre d'élèves par salle de classe en dur et semi-dur (2016)



Source : d'après les données du MENPC, Annuaire statistique 2015-2016

L'état de la répartition régionale des autres infrastructures scolaires souffre du même phénomène de disparité régionale comme l'illustre le graphique suivant qui montre la répartition du taux d'équipement des écoles primaires en points d'eau et le ratio de nombre d'élèves par latrine. Ainsi, si la moyenne nationale est de 235 élèves par latrine (contre une norme nationale de 25 élèves par latrine) et uniquement 28% des écoles disposent de point d'eau, un déficit particulièrement prononcé est observé dans les régions du Lac, Mandoul, Batha pour les deux catégories d'équipement et à Tibesti, Wadi Fara, Ennedi Ouest et Ouadaï pour l'équipement en points d'eau et à Borkou, Logone et Mayo Kebbi pour les latrines.

Graphique 10 : Taux d'équipement des écoles primaires et point d'eau et ratio de nombre d'élèves par latrine : Répartition régionale (2016)



Source : d'après les données du MENPC, Annuaire statistique 2015-2016

Les besoins de réhabilitation et d'extension des infrastructures scolaires du primaire sont ainsi extrêmement importants. En effet, le pays dispose d'environ 40 000 salles de classe dont 23 247 (58%) sont construites en matériaux non durables (poto poto, paille ou en plein air). L'objectif d'une réhabilitation intégrale des salles de classe nécessite la construction de plus de

20 000 salles de classe sans tenir compte des besoins d'expansion du système. De même, atteindre un ratio de 50 élèves par salle de classe en matériaux durables (contre 125 actuellement) nécessite la construction de plus de 26 000 salles de classe. Bien évidemment, cet objectif demeure envisageable à long terme et serait quasi utopique dans un contexte de crise que traverse le secteur actuellement. Les objectifs retenus dans le cadre du PIET tablent sur une programmation assez modeste de 900 salles de classe durant les 3 prochaines années. La contribution du PREAT sera de 180 salles de classe à construire dans les zones les plus démunies en infrastructures scolaires afin d'œuvrer vers une meilleure équité de la répartition des moyens et atténuer les disparités régionales présentées plus haut. Cela rejoint une préoccupation fondamentale du PIET qui vise à lutter contre les inégalités d'accès et de maintien à l'éducation en privilégiant les zones défavorisées pour les nouvelles constructions.

Certes, dans le contexte actuel du pays l'investissement dans la formation, la rémunération et le déploiement des enseignants dans les zones les moins desservies constitue une priorité et un facteur fondamental d'amélioration de l'accès. Toutefois, le PREAT ne peut pas omettre une composante d'infrastructure afin de constituer un package cohérent et complémentaire d'intervention. En effet, le Projet qui vise des interventions ciblées dans des régions classées parmi les plus démunies doit pouvoir offrir un ensemble complémentaire en adéquation avec les besoins identifiés y compris une intervention dans l'infrastructure scolaire. Ainsi, cette sous-composante du PREAT, bien que limitée (le PREAT propose de construire 180 salles de classe, soit 11% des réalisations du PREBAT) est considérée conceptuellement nécessaire dans la logique de consistance, de cohérence et de complémentarités des composantes du PREAT.

Cette sous-composante du PREAT vise à offrir des places à l'école primaire pour environ 9 000 enfants dans les écoles des zones prioritaires à travers la construction de 180 nouvelles salles de classe dans des écoles existantes, la construction de 360 latrines avec station de lavage des mains et l'équipement de ces 30 écoles de points d'eau. L'équipement des salles de classe sera assuré par l'acquisition de 4 500 table-bancs et 180 bureaux et chaises de maître.

Les critères de choix d'implémentation des salles de classe retiennent le même principe de discrimination positive qui ont présidé à la définition des zones d'intervention du Projet. Les dix régions prioritaires définies plus haut seront retenues pour l'implémentation des salles de classe. Toutefois, en raison du faible volume retenu par le Projet (180 salles de classe), une priorisation sous régionale sera opérée afin de mieux cibler les populations des zones les plus défavorisées. Au niveau local, la sélection se basera sur l'existence d'une école, éventuellement à cycle incomplet, et érigées en matériaux précaires.

Concernant les modalités de mise en œuvre, le PREAT tirera profit des leçons des expériences passées en matière de constructions scolaires afin de capitaliser les acquis et surtout d'éviter les contraintes et les insuffisances constatées. En effet, l'analyse des réalisations des dernières années permet de relever plusieurs insuffisances qui ont concerné pour les projets financés sur le budget de l'État : i) lenteur du processus de passation des marchés, ii) faible coordination des structures de l'État (MENPC, MID et GPP) en charge de constructions et un manque de communication entre les services centraux et déconcentrés, iii) ingérence des autorités administratives dans la phase de mise en œuvre des constructions scolaires pouvant amener à un transfert des sites de construction après contractualisation. Pour les projets financés par les bailleurs, les principales insuffisances ont concerné les aspects suivants : i) manque de coordination entre les services centraux et déconcentrés ; ii) manque d'implication des communautés et le niveau déconcentré dans les missions d'identification et de confirmation des sites ; iii) inadéquation entre les données du terrain et la programmation par endroits ; iv) coûts onéreux de l'approche ONG, v) lenteur de la mise en œuvre de l'approche communautaire, vi) surcoût du transport des matériaux de construction dans certaines régions et inaccessibilité de certaines zones pendant la période de crue ainsi que des difficultés d'accès et d'insécurité, vii) incapacité financière de certaines entreprises de construction et faible capacité technique des entreprises de mobiliers scolaires.

Il y a lieu de noter les avantages de l'approche communautaire qui a été d'une grande importance dans l'exécution du projet PARSET. Elle a permis la réalisation des infrastructures scolaires de qualité après une forte sensibilisation des communautés et a abouti à une appropriation du processus de construction par les communautés et leur implication dans le processus de construction, d'entretien et de la gestion des infrastructures scolaires. Toutefois, le processus peut être lent et les capacités techniques des communautés sont faibles en matière de suivi des constructions scolaires.

Par ailleurs, l'approche entreprise présente l'avantage d'une mise en œuvre rapide, du respect du délai d'exécution et des normes de construction, d'un coût de réalisation concurrentiel et souvent moins onéreux. Dans le cadre du PREBAT, de 2013 à 2016, sur les 1 501 salles de classe construites, 1 411 ont été réalisées selon l'approche entreprise soit 94% des réalisations.

Ainsi, pour le PREAT, il est préconisé de mixer les deux approches (communautaire et entreprise), selon les spécificités de la programmation et des localisations pour un volume de construction qui sera nettement moins important que celui réalisé dans le cadre du PREBAT. L'approche mixte ainsi préconisée s'entend dans le sens de pluralité des approches plutôt qu'un mélange d'approches. Le PREAT n'exclut ainsi aucune approche. Il tirera profit des avantages des différentes approches selon les contextes et les contraintes locales qui dicteraient l'approche la plus appropriée. Il est important de signaler que l'approche communautaire au sens du présent projet ne consiste nullement à viser une contribution des communautés aux coûts des constructions. Le Projet cible les populations des régions les plus défavorisées afin de contribuer à atténuer les importantes disparités existantes. La contribution des communautés sera sollicitée notamment en termes de choix, arbitrages, participation et implication aussi bien en phase de réalisation que d'exploitation des infrastructures scolaires. Ainsi, l'impact financier en termes de coût de réalisation ne sera pas très différent de celui de l'approche entreprise. Il est retenu que l'approche communautaire permettra de réduire les coûts de l'ordre de 10% par rapport à l'approche entreprise.

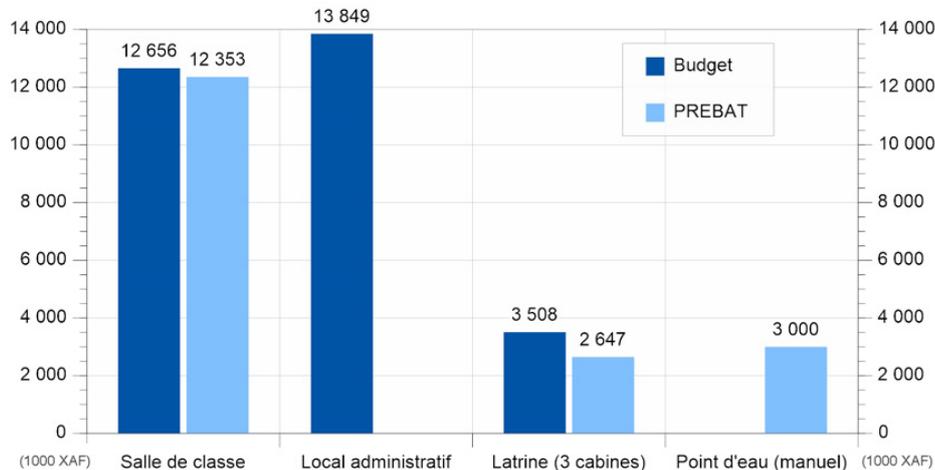
Le PREAT tirera aussi profit de l'expérience du PREBAT qui a initié une approche faisant intervenir une ONG qui assure la coordination de l'ensemble des activités de construction avec une implication et participation de la communauté, sans participation financière, dans le processus de mobilisation, passation de marché et exécution des travaux ainsi que la maintenance. Cette implication des communautés permet une meilleure appropriation des infrastructures par les communautés en vue d'assurer la maintenance pour la pérennisation des ouvrages. Aussi, le choix d'ONG comme partenaire de coordination se justifie par des impératifs de passation des marchés car les communautés n'ont pas un statut permettant de réaliser les transactions financières et aussi en raison de leurs faibles capacités techniques.

Concernant les matériaux de construction, si le PIET envisage dans un souci d'efficacité, d'expérimenter les constructions en matériaux locaux et de les valoriser, l'option prise dans le cadre du PREAT est de privilégier le caractère durable des constructions et le respect des normes. Cela contribue à un objectif important retenu au niveau du PIET consistant à œuvrer à l'amélioration de l'état de l'infrastructure scolaire en augmentant la part des écoles en matériaux durable et afin de mieux faire face aux aléas et catastrophes climatiques sachant que près du quart des écoles subit les dommages dues aux vents violents, le cinquième des écoles accuse des retards pour la rentrée scolaire en raison des pluies ou subissent des dommages causés par les pluies (18% des écoles) pouvant causer des inondations dans 16% des cas.

Le mécanisme de mise en œuvre des projets exécutés par le MENPC et les entités de gestion dans le cadre de PREBAT et PUEBT, avec les deux approches (entreprise et communautaire) ont donné satisfaction en termes d'efficacité et d'efficacité. Cela milite vers sa pérennisation dans le cadre de l'exécution du présent projet. Aussi, le MENPC dispose des ingénieurs en génie civil qui ont fait preuve dans l'exécution de ces projets. Cependant, le renforcement de capacités techniques en matière de suivi des travaux et de réception s'avère nécessaire.

Les coûts des infrastructures scolaires retenus pour le PREAT sont estimés sur la base des prix unitaires constatés ces dernières années. Les données des prix unitaires de construction des salles de classe et d'autres infrastructures scolaires observées ces dernières années sont jointes en annexe. Le graphique suivant donne les moyennes observées tant en ce qui concerne le financement sur le budget de l'État que le programme du PREBAT :

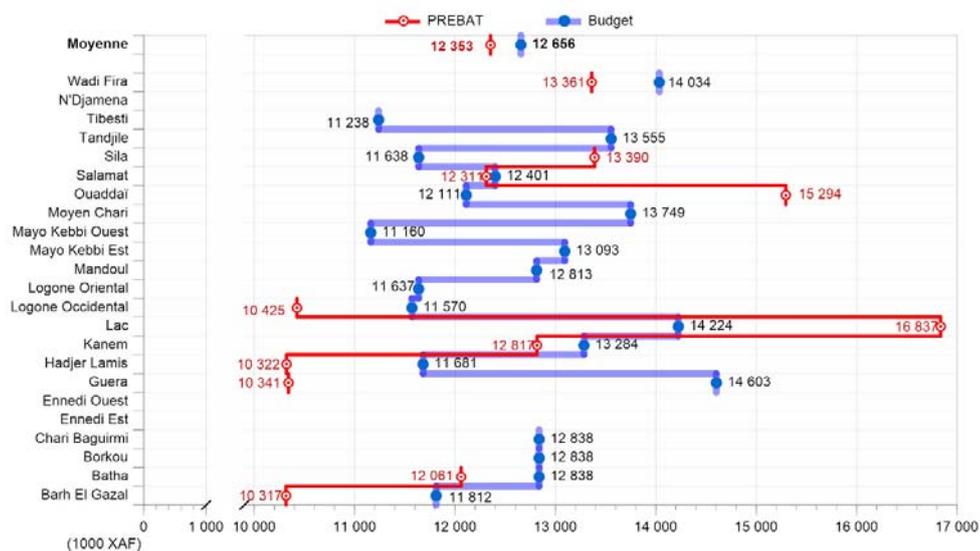
Graphique 11 : Prix moyen unitaires de certaines infrastructures scolaires



Sources : MENPC et PREBAT

Il s'avère que les prix unitaires sont assez comparables entre les deux sources de financement étudiées. Toutefois, il y a lieu de mentionner certaines différences régionales comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 12 : Coût moyen unitaire de construction de salles de classe : répartition par région



Sources : Ministère des Infrastructures et du Désenclavement et PREBAT

Pour les besoins des estimations des coûts de la présente composante, les prix unitaires suivants sont retenus : Salle de classe, non équipée construite selon une approche entreprise : 10,000 M XAF ; Salle de classe, non équipée construite selon une approche communautaire : 9,000 M XAF, soit un coût moyen y compris frais d'identification, d'expertise et de suivi de près de 10,830 M XAF ; Équipement d'une salle de classe : 2,380 M XAF, Latrine : 1,500 M XAF, Point d'eau : 3,300 M XAF (3,695 M XAF y compris frais d'identification, d'expertise et de suivi).

4.4.1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire

Cette sous-composante du PREAT vise à améliorer l'accès et l'équité par une allocation suffisante des enseignants qualifiés à travers la contractualisation et la subvention des enseignants et le développement d'une politique de gestion des carrières plus transparente et plus efficace. Plus spécifiquement, il s'agit de : i) contractualiser et subventionner, durant les trois prochaines années, 1 500 enseignants diplômés en leur offrant des perspectives meilleures de carrières, ii) réduire les disparités régionales dans l'allocation des enseignants dans les zones difficiles, iii) réduire la charge parentale relative à la rémunération des enseignants notamment dans les zones les plus défavorisées, iv) améliorer les procédures de recrutement par des ouvertures de postes dans les écoles ciblées en substitution au recrutement direct de personnes.

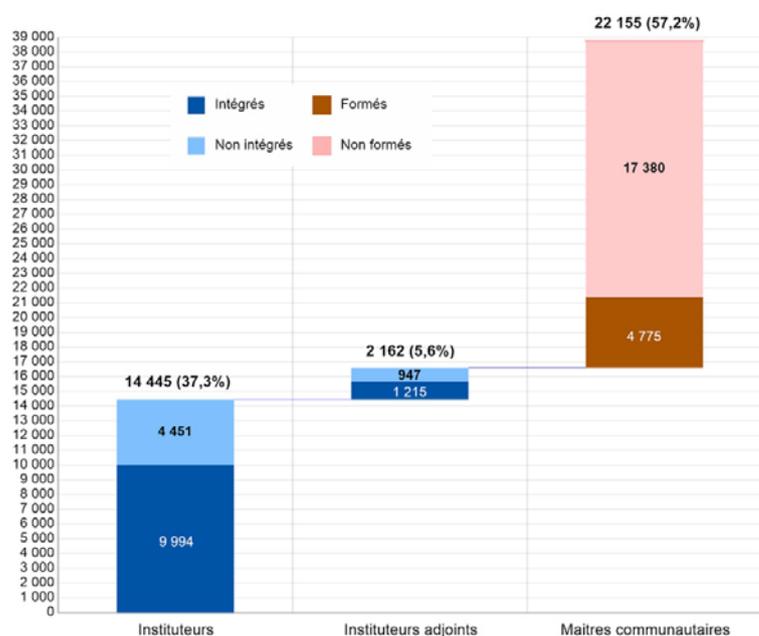
Un triple objectif est ainsi visé : i) améliorer la qualification des enseignants, ii) améliorer l'équité sociale du secteur en déchargeant, à terme, les parents d'élèves et les communautés de la charge excessive du financement de l'éducation qui leur revient, iii) rationaliser la gestion des enseignants sur une base contractuelle et réglementaire.

L'option stratégique prise au niveau du PIET consiste à remplacer progressivement les maîtres communautaires (MC) non formés par des maîtres formés et rémunérés et par l'introduction progressive d'un corps d'enseignants contractuels, mieux formés, mieux rémunérés avec une pérennisation de leur rémunération prise en charge par le budget de l'État. Il s'agit de réduire progressivement la proportion des MC non subventionnés à travers, d'une part, la prise en charge de la subvention des MC et la contractualisation d'un nombre croissant d'enseignants. La contractualisation constitue ainsi une optimisation des recrutements qui assure à la fois la motivation des enseignants et la maîtrise des coûts au niveau du budget de l'État. Par ailleurs, la voie de la contractualisation permet d'atténuer une pression sociale importante au niveau des instituteurs et instituteurs adjoints non intégrés et de valoriser ainsi un investissement important réalisé au niveau de la formation initiale des enseignants.

Durant la dernière décennie, grâce notamment à l'effort des communautés, le nombre des enseignants du primaire a presque doublé en passant de 20 670 enseignants en 2005 à 40 872 en 2015 et 39 305 en 2016.

La grande majorité (plus du tiers) étant des enseignants communautaires composés en partie des lauréats des Écoles Normales d'Instituteurs en instance d'intégration. Le graphique ci-contre illustre la structure du corps enseignant du primaire en 2016. Il montre que les maîtres communautaires, au nombre de 22 155, constituent plus de 57% des enseignants. Parmi eux, 17 380, soit 78,4%, n'ont reçu aucune formation les apprêtant à exercer ce métier. Cela montre l'ampleur de l'effort restant à accomplir afin d'améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique au niveau de l'enseignement primaire.

Graphique 13 : Structure du corps enseignants du Primaire (2016)



Source : d'après des données du MENPC, Annuaire statistique 2015

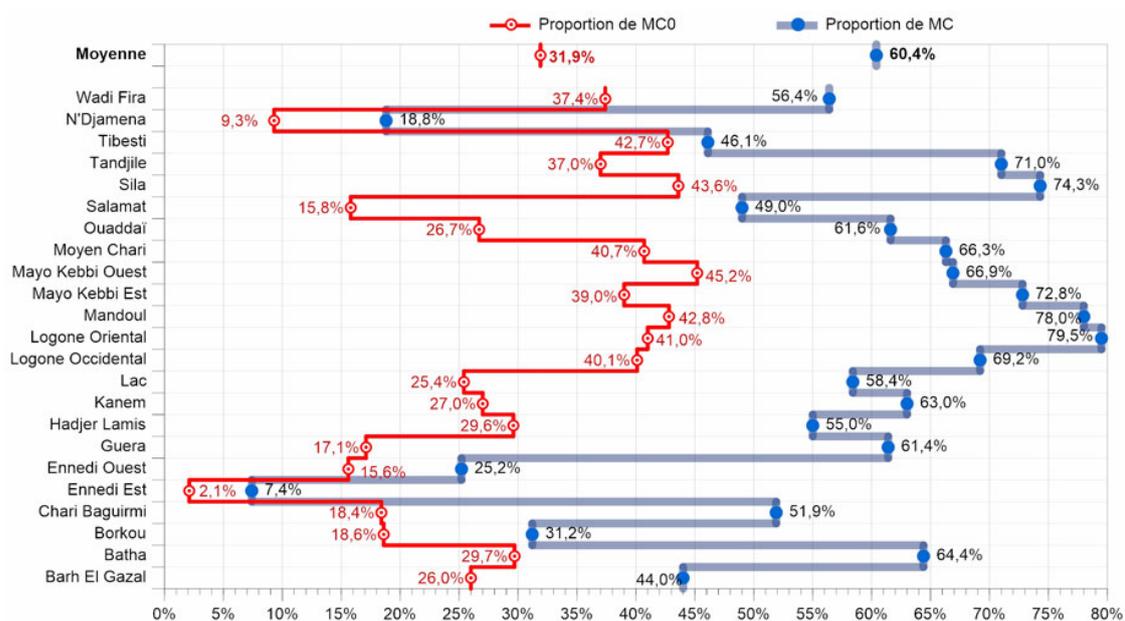
D'un autre côté, une partie importante des enseignants instituteurs et instituteurs adjoints sortants des ENI et en fonction sont en instance d'intégration. Ils sont au nombre de 4 451 instituteurs (31% des instituteurs) et 947 instituteurs adjoints (43% des instituteurs adjoints).

L'engouement des communautés à soutenir matériellement et financièrement les maîtres communautaires s'est estompé avec l'avènement de crise. Les nombreuses demandes d'officialisation des écoles communautaires et les fermetures de plusieurs écoles communautaires montrent les limites atteintes par les communautés à financer les écoles et à rémunérer les maîtres communautaires dont environ 45% étaient rémunérés par les parents. Cette situation aggrave les inégalités sociales en faisant porter aux parents, généralement les plus pauvres et résident en milieu rural, une partie substantielle du financement de l'éducation primaire. Elle contribue également à la dégradation de la qualité de l'enseignement.

Les trois dernières années sont particulièrement marquées par la baisse des effectifs, suite à la démotivation de nombreux maîtres communautaires dont les subsides n'ont pas été versés durant la période. C'est ainsi que la baisse des effectifs du primaire a été mise en évidence de même que l'impact de la crise financière qu'a connu le pays sur la défection des maîtres communautaires, entraînant la fermeture de plusieurs établissements et le renvoi à leur domicile de milliers d'élèves.

Par ailleurs, une forte discrimination d'affectation des enseignants est constatée. Les enseignants qualifiés sont recrutés dans les villes et les écoles rurales sont en grande majorité tenues par des enseignants non qualifiés. Cette situation accentue l'iniquité du système et ne favorise pas l'amélioration de l'accès à l'éducation ni sa qualité. L'absence d'une politique de recrutement par poste ne permet pas également de maîtriser les mouvements incontrôlés des enseignants. Les données montrent de fortes disparités régionales dans la répartition des enseignants. En effet, si les proportions des enseignants non formés et celle du pourcentage des MC atteignent au niveau national respectivement 31,9% et 60,4% en 2015, ces proportions atteignent des niveaux élevés dans plusieurs régions comme Sila, Logone, et Mayo Kebbi comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 14 : Enseignement primaire (2015) : Répartition par région de la proportion des maîtres communautaires (MC) et des maîtres communautaires non formés (MCO)



Source : d'après les données du MENPC

En 2013, en raison de l'avènement de crise, la formation des instituteurs bacheliers au niveau des ENI a été suspendue. Le secteur dispose de 22 ENI dont 15 fonctionnelles présentant une capacité annuelle de formation de plus de 3000 instituteurs. Ce dispositif a été réalloué pour la formation des MC. Cette formation destinée aux MC1 (maîtres communautaires du niveau 1 titulaires d'au moins du BEF et ayant suivi une formation de 45 jours dans les centres départementaux de formation continue) se déroule sur une période de 2 ans, elle est sanctionnée par l'octroi du Certificat élémentaire de fin d'études normales (CEFEN).

Durant les trois prochaines années, cette « stratégie de crise » sera maintenue. Cela permettra, d'une part, d'atténuer la pression à l'intégration à la fonction publique (environ 16 200 sortants des ENI, parmi les 20 500 diplômés de la période 2007-2013, n'ont pas été recrutés), et d'autre part, d'améliorer les qualifications des enseignants à travers la formation des MC. Au-delà de la période couverte par le PIET, une refonte de la formation initiale des enseignants sera envisageable dans la prochaine stratégie sectorielle.

L'objectif fixé par le MENPC en 2013 était de remplacer la catégorie des MC0 (MC non formé). Toutefois, la réalité du terrain avec la persistance de la crise a rendu cet objectif impossible à atteindre. La crise s'est traduite par le non-paiement des enseignants. Cela a concerné depuis 2014 la subvention des MC et par la suite les fonctionnaires.

La situation actuelle est extrêmement grave : i) les 15000 MC subventionnés avant 2014 ne le sont plus depuis 3 ans, ii) les enseignants fonctionnaires ont connu une réduction de leur salaire (réduction de la moitié des primes) depuis novembre 2016, iii) les écoles : environ 2350 écoles n'ont pas fonctionné depuis 2015-2016.

L'atténuation de cette crise et la réussite même de la prochaine rentrée scolaire 2017-2018 sont tributaires de la réunion de plusieurs conditions et notamment de la nécessité d'assurer la subvention des MC1 et MC2. En matière de rémunération des enseignants, les perspectives qui se présentent pour les prochaines années sont résumés dans le tableau suivant :

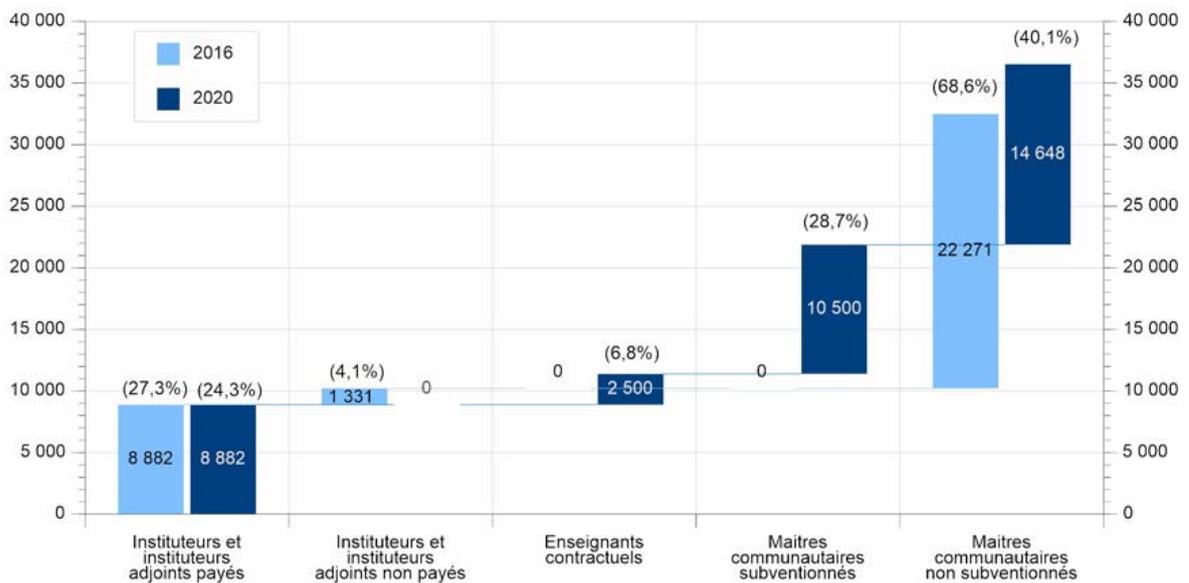
Tableau 9 : Projection de la situation de prise en charge du paiement des enseignants

	2016	2018	2019	2020
Enseignants payés	9 209	21 409	22 209	21 882
Enseignants fonctionnaires				
Budget de l'État	8 882	8 882	8 882	8 882
Enseignants contractualisés				
Banque mondiale		1 500	1 500	1 500
PME	327	500	1 000	1 000
ECW		327	327	
Enseignants subventionnés				
Banque mondiale		10 000	10 000	10 000
PME		200	500	500
Enseignants non payés	23 275	12 341	12 771	14 648
Total Enseignants (Public et Communautaire)	32 484	33 750	34 980	36 530
Proportion des enseignants non payés	71,7%	36,6%	36,5%	40,1%
Proportion des enseignants payés	28,3%	63,4%	63,5%	59,9%

Ce tableau montre que la situation du blocage du système due au fait de plus de 70% des enseignants ne sont pas rémunérés sera dépassée à partir de la prochaine rentrée en ramenant cette proportion à moins de 40% qui constitue un seuil critique au-dessus duquel le système ne pourra pas fonctionner correctement en raison des implications en matière de financement des ménages qui connaît des limites objectives. Les perspectives seront moins tendues dans le cas de mobilisation d'autres ressources contribuant à la rémunération des enseignants. L'objectif, dans le cas de dépassement de la conjoncture difficile au niveau des finances

publiques, est que le budget de l'État prend la relève des ressources extérieures et notamment celle du PME en matière de rémunération des enseignants à partir de 2021.

Graphique 15 : Évolution et structure du corps enseignant (situation en 2016 et objectif en 2020)



Le PREAT se propose de contribuer par la contractualisation de 1000 instituteurs ou instituteurs adjoints et la subvention de 500 MC2. Sur le financement de la Banque mondiale, 1500 MC2 seront contractualisés et 3 500 MC2 et 6 500 MC1 seront subventionnés sur la période 2018-2020.

Concernant les modalités de mise en œuvre, l'examen des expériences passées montre qu'historiquement, la première expérience de contractualisation a commencé dans le cadre du projet « Taiwan » en 1998. Ce projet a été porteur parce qu'il a apporté une réponse à la forte demande en personnel enseignant et a permis de soulager les communautés qui éprouvent d'énormes difficultés pour assurer la prise en charge des enseignants. Néanmoins, quelques difficultés ont marqué son opérationnalisation : irrégularité dans le versement des subsides, non paiement de la contrepartie de la communauté et l'adoption d'une base des données peu fiable.

La deuxième expérience dans le sous-secteur de l'enseignement fondamental a été mise en œuvre en 2004 par le Gouvernement à travers l'Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Éducation et Développement (APICED) pour soulager les communautés. Il s'agit de la contractualisation des enseignants communautaires avec les APE, l'APICED étant chargée de subventionner les APE pour financer ces contrats. Dans les clauses du contrat, l'État verse aux maîtres communautaires 80% (60 000 XAF) des subsides et l'APE les 20% (15 000 XAF). Les autorités scolaires sont chargées de la certification du profil de l'enseignant à recruter et de son encadrement et du suivi pédagogique.

Enfin, la dernière expérience, celle de la zone d'urgence au Lac, initiée en 2016 a concerné 327 enseignants communautaires. La mise en œuvre commence avec le lancement par le MENPC d'un appel à candidature au niveau de la région. Une commission régionale appuyée par le niveau central siège pour statuer sur les dossiers des candidats. À la fin des travaux, un procès-verbal est élaboré et les résultats sont publiés. Après signature du contrat par les autorités scolaires et les contractants, le DREN, les IDEN et les IPEP procèdent au déploiement des enseignants contractuels. Un accord entre l'entité de gestion (Unicef) et l'opérateur de téléphonie mobile Tigo a permis d'assurer le paiement par monnaie électronique.

La contractualisation dans le cadre du PREAT s'inspire de l'expérience du Lac par l'ouverture des postes dans les écoles des régions retenues en fonction des besoins exprimés et des critères bien définis par le Projet concernant notamment le déficit en enseignants et en enseignants formés. Les postes seront codifiés et un mécanisme de suivi régulier et de proximité des enseignants contractualisés. Par ailleurs, le PREAT expérimentera le mécanisme réalisé au Burkina Faso connu sous le nom de « contrôle citoyen ». Ce mécanisme permet d'assurer le contrôle physique des agents dans leur poste à travers le réseau de téléphonie mobile et pourra s'appliquer à tous les enseignants avec une forte implication de la communauté (APE) qui doit rendre compte aux autorités scolaires locales de façon périodique.

Au vu des enseignements des expériences passées, les principales modalités de mise en œuvre retenues pour cette sous-composante concernent les aspects suivants :

- ❑ le lancement d'un appel à candidature pour un poste précis (dans les zones prioritaires en milieu rural) par les services déconcentrés au niveau de la DREN concernée mentionnant le profil et les compétences requises ;
- ❑ la sélection au niveau de la DREN concernée des candidats répondant aux critères par une commission régionale composée du DREN, des IDEN, des IPEP et des représentants des parents d'élèves ;
- ❑ élaboration d'un contrat (CDD d'une année renouvelable) d'engagement tripartite entre le DREJ, l'IPEP et l'enseignant contractant ;
- ❑ contractualisation de 1 000 enseignants formés (instituteurs ou instituteurs adjoints en instance d'intégration) à raison de 75 000 XAF/mois ;
- ❑ subvention de 500 enseignants (MC2) à raison de 60 000 XAF /mois,
- ❑ le paiement par l'entité de gestion à travers l'opérateur téléphonique, des enseignants contractualisés ou subventionnés par la monnaie électronique (Airtel money, Tigo cash, etc.) ;
- ❑ le suivi régulier et l'évaluation des enseignants contractualisés et subventionnés pour apporter des remédiations. Cette tâche est assurée par les IPEP, les IDEN, les DREJ. Des visites programmatiques conjointes seront assurées par l'entité de gestion et le MENPC de manière périodique avec une expérimentation du mécanisme « contrôle citoyen ».

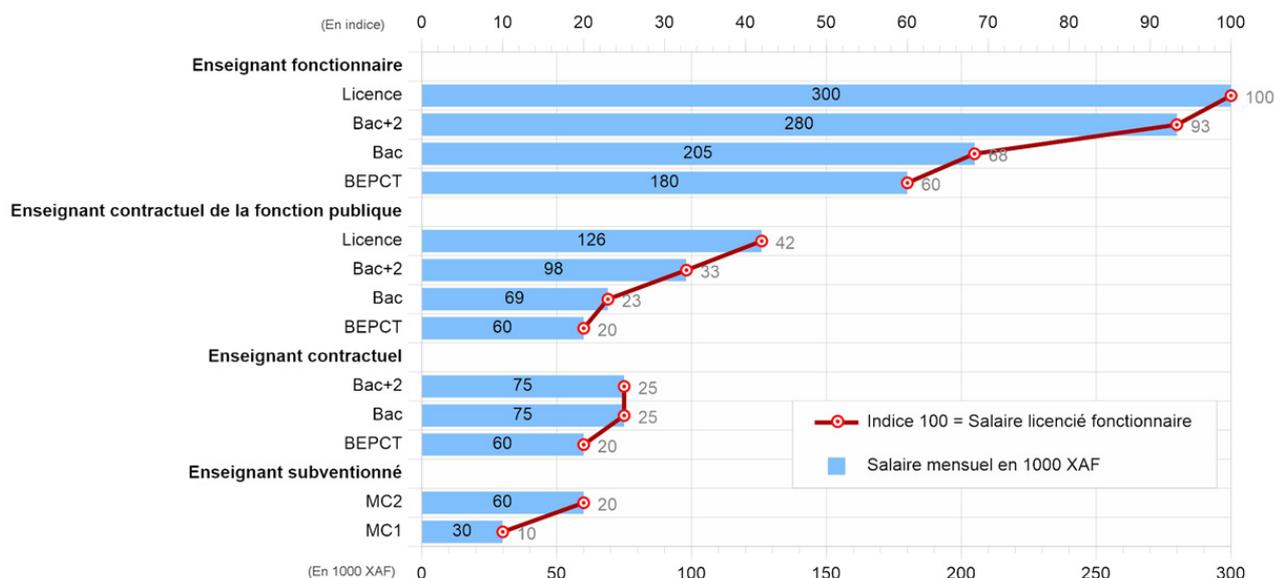
Dans le cadre du projet de la Banque mondiale (PARSET II) il est retenu d'effectuer un recensement général de tous les enseignants non fonctionnaires dans les 23 régions du pays. Cela permettra de disposer de plus de visibilité quant aux priorités d'affectation à retenir pour le PREAT.

Le PREAT financera la mise en place d'une application de gestion des besoins et de répartition des enseignants. Elle bénéficiera des résultats du recensement qui sera effectué et recoupera les différentes sources d'information dont l'enquête scolaire, les données de la DRH et les données de la solde. Cette application permettra de mieux rationaliser la définition des priorités d'affectation pour les nouveaux enseignants à contractualiser et à subventionner.

Cette sous-composante permettra la scolarisation de plus de 75 000 élèves dans les régions rurales les plus défavorisées à retenir à partir des zones prioritaires identifiées plus haut. Le coût de cette sous-composante est évalué à 5,510 millions USD en permettant la contractualisation de 1000 enseignants à raison de 75 000 XAF par mois et la subvention de 500 MC2 à raison de 60 000 XAF par mois.

L'option de contractualisation et de subvention s'avère salubre pour le secteur dans le contexte actuel : par rapport aux coûts budgétaires d'un recrutement dans la fonction publique, la contractualisation et la subvention représentent des proportions respectives de 25% et de 20% de ce coût. C'est ce qu'illustre le graphique suivant qui présente la grille des salaires des enseignants par statut et catégorie de diplôme et compare en indice, le salaire de l'enseignant fonctionnaire licencié avec les autres catégories des enseignants :

Graphique 16 : Grille des salaires des enseignants du Primaire selon le statut



Source : selon les données du MENPC

La comparaison avec d'autres expériences comme celle de Madagascar ou du RDC montre une meilleure efficacité économique de la politique de contractualisation adoptée par le Tchad. En effet, le cas de Madagascar montre que la politique d'intégration dans la fonction publique entamée depuis 2014 s'est accompagnée par le ratage de plusieurs opportunités qu'il convient d'en tirer les leçons dans le cadre de la politique de contractualisation du Tchad. En effet, les opportunités perdues à Madagascar sont au moins au nombre de quatre : i) coût financier et budgétaire : les enseignants non fonctionnaires (ENF) recrutés en tant que contractuels touchent un salaire comparable à celui des fonctionnaires. Si cette option comporte un souci d'équité, elle limite toutefois significativement les marges de manœuvre et les perspectives d'élargissement de cette initiative, ii) absence de flexibilité : le statut contractuel est usité non pas pour des fins de flexibilité éventuelle, mais pour éviter une rigidité procédurale et administrative et in fine le CDD sera transformé à terme et CDI, iii) maintien à l'état du dispositif de la formation initiale des enseignants qui a raté l'opportunité de professionnaliser le corps des enseignants en délaissant la voie de la formation initiale et en recourant à l'intégration des ENF non préparés à ce métier, iv) rajeunissement du corps des fonctionnaires et amélioration du niveau d'encadrement : les critères de recrutement ciblaient les plus âgés et non les meilleurs parmi les ENF.

Concernant la RDC, la politique de « mécanisation » des enseignants adoptée, en dépit, de son inefficacité économique (les enseignants sont recrutés en tant que fonctionnaires) a l'avantage de se baser sur la création de postes et non le recrutement de personnes. La contractualisation au Tchad adoptera une démarche similaire de recrutement basé sur le poste avec des dispositifs de garde-fou vis-à-vis des pratiques de mutations et de réaffectation qui seront de toute les manières bien délimitées dans l'approche de recrutement sur poste qui comportera des conditionnalités de stabilité pour une période immuable qui atteindrait 5 années d'exercice. Le déploiement sera aussi conditionné par l'ouverture de postes.

4.4.2 Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement

4.4.2.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire

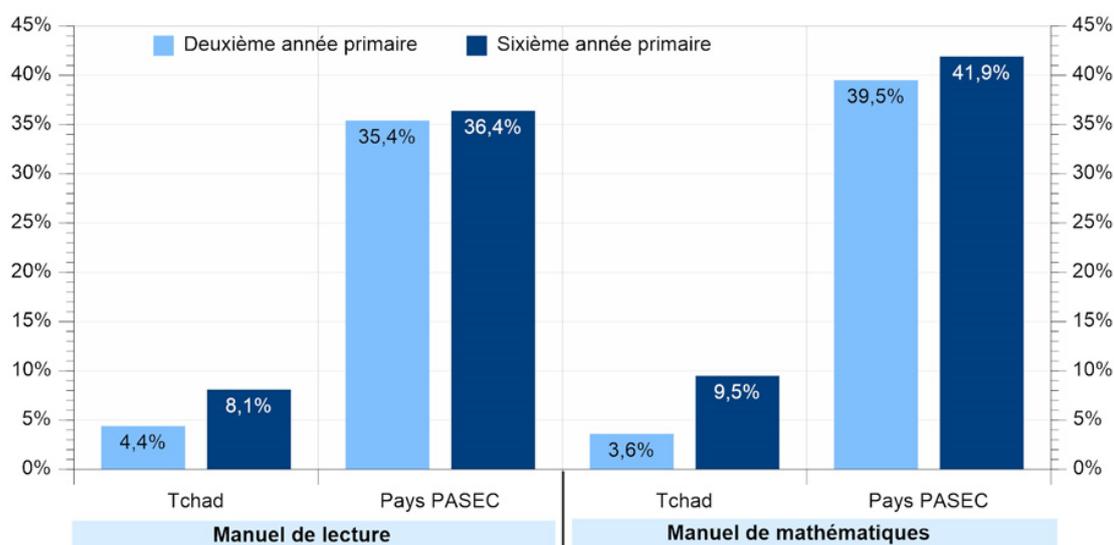
Cette sous-composante vise à améliorer le niveau d'acquisition des élèves dans les disciplines fondamentales. Plus spécifiquement, elle vise à doter les élèves en manuels de lecture, calcul et sciences, à doter les élèves des classes préparatoires en ardoises et à doter les enseignants en guides pédagogiques.

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Intérimaire pour l'Éducation au Tchad (PIET), l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages est retenue parmi les priorités sectorielles pour la période 2018-2020. Cela passe notamment par la mise à la disposition des élèves et des enseignants des manuels, autres supports pédagogiques et guides adaptés, bilingues et en quantité suffisante et leur distribution équitable dans toutes les écoles du pays. Ceci s'accompagnera d'une formation à l'utilisation des manuels et de mesures d'encadrement permettant de s'assurer de la bonne utilisation de ce matériel dans les classes.

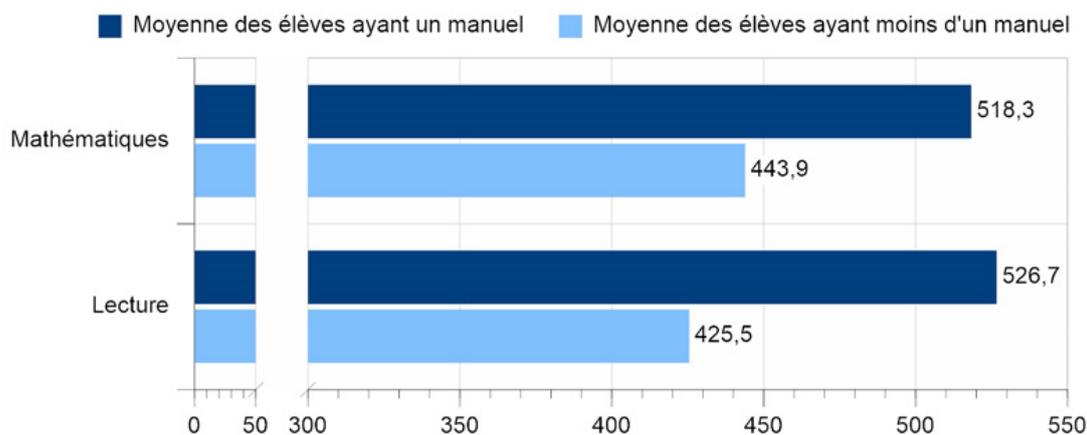
Le manuel scolaire constitue, d'une part, l'élément indispensable dans toutes activités quotidiennes d'enseignement et d'apprentissage au profit des élèves et, d'autre part, l'instrument de travail privilégié pour l'enseignant dans sa classe. La disponibilité et l'utilisation des manuels scolaires améliorent le rendement des élèves. En effet, l'importance de ces outils pédagogiques en matière d'amélioration de qualité des apprentissages a été démontré notamment pour les pays en développement où la formation initiale des enseignants dans les pays à faible revenu est limitée, tant en termes des contenus des programmes qu'au niveau des pratiques pédagogiques, et qu'une proportion importante d'élèves ne disposent pas de livres à la maison.

Les résultats de la participation du Tchad au PASEC 2014 sont riches en enseignements en cette matière : ils montrent, d'une part, que la dotation en manuel scolaire est très faible au Tchad comparativement à la dizaine des pays francophones participant au PASEC et, d'autre part, que les résultats des élèves tchadiens disposant de manuel scolaire sont significativement plus élevés que ceux des élèves n'ayant pas de manuels, c'est ce qu'illustrent les deux graphiques suivants :

Graphique 17 : Pourcentage d'élèves ayant un manuel de lecture et de mathématiques en classe : Tchad et moyenne des pays participant au PASEC 2014



Source : selon les résultats du PASEC 2014

Graphique 18 : PASEC Tchad : Résultats comparés des élèves de la sixième année selon la disponibilité des manuels scolaires

Source : selon les résultats du PASEC 2014

En matière de conception de manuels scolaires, le secteur a développé des acquis importants. Il s'agit notamment de l'existence du Centre National du Curricula (CNC) qui permet l'élaboration des curricula, des manuels, des guides et autres supports pédagogiques et le développement des compétences nationales en matière de conception, d'élaboration et d'écriture des manuels, guides, curricula et autres supports pédagogiques.

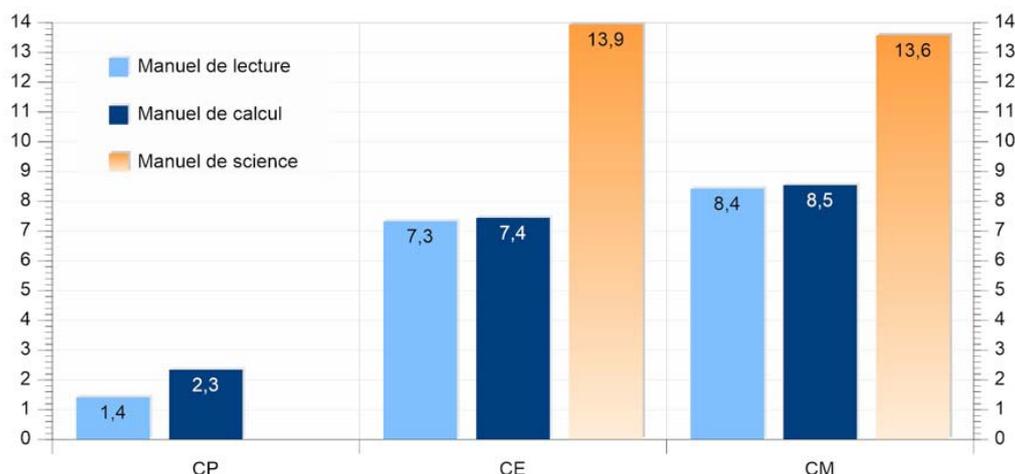
Par ailleurs, le secteur présente plusieurs domaines de fragilité qui concernent notamment les faibles capacités des imprimeries locales et le coût élevé de la production du manuel au niveau local et les insuffisances en matière de conservation et gestion des manuels en plus d'un accès discriminant des élèves du secteur privé au manuel officiel.

Les manuels sont toujours en nombre insuffisant : seul 4,4% des élèves au niveau national disposent de leur propre manuel en lecture et 3,6% en mathématiques et presque inexistant en milieu rural où l'on dénombre en moyenne un livre de lecture pour 6 élèves, un livre de calcul pour 6 élèves et un livre de science pour 9 élèves.

La dotation en manuel s'est relativement améliorée ces dernières années mais demeure extrêmement faible. En effet, les acquisitions des dernières années ont concerné plus de 1,6 million de manuels de lecture et de calcul et près de 26 000 guides de niveaux CP1 et CP2 acquis et distribués dans le cadre du PREBAT et près de 466 000 manuels de lecture et de calcul pour les CE et CM acquis dans le cadre du PARSET II. En plus la République du Soudan, a édité 2 millions de manuels en arabe de différentes disciplines enseignées dans le primaire et distribués dans toutes les écoles du Tchad.

En fait, l'essentiel des acquisitions a concerné le cycle préparatoire ce qui a permis d'améliorer la dotation en manuel à ce niveau (1,4 élève par manuel de lecture et 2,3 élèves par manuel de calcul) mais un déficit important persiste aux niveaux du CE (7,3 élèves par manuel de lecture et 7,4 élèves par manuel de calcul et 13,9 élèves par manuel de sciences) et CM (8,4 élèves par manuel de lecture et 8,5 élèves par manuel de calcul et 13,6 élèves par manuel de sciences). Le graphique suivant illustre cette répartition du ratio de nombre d'élève par manuel en 2016 :

Graphique 19 : Ratio de nombre d'élèves par manuel (2016)



Source : D'après les données du MENPC

Ainsi, le PREAT financera en priorité l'acquisition des manuels pour le CE et puis pour le CM et finalement pour le CP. Il sera présenté plus bas qu'un arbitrage sera proposé quant à l'imputation du renouvellement des manuels des CP sur la part variable du financement.

Les calculs des besoins en manuels scolaires et en guides pédagogiques sont élaborés sur la base des projections des effectifs à l'horizon 2020 qui aboutissent à un effectif total d'élèves dans l'enseignement primaire de 2,537 millions et un nombre d'enseignants de 58 870 enseignants répartis comme suit :

Graphique 20 : Projections des élèves et des enseignant du primaire à l'horizon 2020 (en 1000)



Source : selon les projections du Modèle de simulation retenu pour l'élaboration du PIET

Il est retenu de doter les classes du CP en deux manuels (lecture et de calcul) et les classes de CE et CM de trois manuels ((lecture, calcul et SVT). La dotation de chaque élève d'un manuel nécessite l'acquisition de près de 6,4 millions de manuels. L'option prise est de retenir un ratio de 2 élèves par manuel, correspondant à un total de 3,2 millions de manuels : 1.23 million pour la CP, 1,2 million pour la CE et près de 0,761million pour la CM. Le tableau suivant donne la répartition des acquisitions des manuel par année d'étude, par discipline et par année d'acquisition :

Tableau 10 : Acquisition des manuels par année

	2018	2019	2020	Total
Manuels scolaires pour la CP				
Manuel de lecture pour CP 1			332 750	332 750
Manuel de lecture pour CP 2			281 700	281 700
Manuel de calcul pour CP 1			332 750	332 750
Manuel de calcul pour CP 2			281 700	281 700
Total manuels pour la CP			1 228 900	1 228 900
Manuels scolaires pour la CE				
Manuel de lecture pour CE1	219 920			219 920
Manuel de lecture pour CE2	180 380			180 380
Manuel de calcul pour CE1	219 920			219 920
Manuel de calcul pour CE2	180 380			180 380
Manuel de SVT pour CE1		219 920		219 920
Manuel de SVT pour CE2		180 380		180 380
Total manuels pour la CE	800 600	400 300		1 200 900
Manuels scolaires pour la CM				
Manuel de lecture pour CM1		136 460		136 460
Manuel de lecture pour CM2		117 130		117 130
Manuel de calcul pour CM1		136 460		136 460
Manuel de calcul pour CM2		117 130		117 130
Manuel de SVT pour CM1			136 460	136 460
Manuel de SVT pour CM2			117 130	117 130
Total manuels pour la CM	0	507 180	253 590	760 770
Total général	800 600	907 480	1 482 490	3 190 570

Le nombre des guides pédagogiques correspondant aux manuels à acquérir est de 136 460 guides pédagogiques répartis comme suit :

Tableau 11 : Acquisition des guides pédagogiques par année

	2018	2019	2020	Total
Guides pédagogiques pour la CP				
Guide pédagogique de lecture pour CP 1			13 310	13 310
Guide pédagogique de lecture pour CP 2			11 500	11 500
Guide pédagogique de calcul pour CP 1			13 310	13 310
Guide pédagogique de calcul pour CP 2			11 500	11 500
Total Guide pédagogique pour CP			49 620	49 620
Guides pédagogiques pour la CE				
Guide pédagogique de lecture pour CE1	9 160			9 160
Guide pédagogique de lecture pour CE2	7 840			7 840
Guide pédagogique de calcul pour CE1	9 160			9 160
Guide pédagogique de calcul pour CE2	7 840			7 840
Guide pédagogique de SVT pour CE1		9 160		9 160
Guide pédagogique de SVT pour CE2		7 840		7 840
Total Guide pédagogique pour CE	34 000	17 000	0	51 000
Guides pédagogiques pour la CM				
Guide pédagogique de lecture pour CM1		6 200		6 200
Guide pédagogique de lecture pour CM2		5 860		5 860
Guide pédagogique de calcul pour CM1		6 200		6 200
Guide pédagogique de calcul pour CM2		5 860		5 860
Guide pédagogique de SVT pour CM1			5 860	5 860
Guide pédagogique de SVT pour CM2			5 860	5 860
Total Guide pédagogique pour CM	0	24 120	11 720	35 840
Total général	34 000	41 120	61 340	136 460

Le Projet financera aussi l'acquisition et la distribution de 896 000 ardoises destinées aux élèves du CP. Le Projet financera aussi un cycle de formation spécifique aux nouveaux manuels injectés dans le système.

Concernant les modalités d'acquisition, l'option prise dans le cadre du PREAT est de recourir à l'appel d'offres international. En effet, l'expérience de l'édition sur le plan national vécue dans des projets précédents montre que les coûts unitaires au niveau local sont dans un rapport de 1 à 8 voire de 1 à 10 par rapport à la réalité du marché international.

4.4.2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement

La présente sous-composante du Projet vise à améliorer la qualité des apprentissages et de l'encadrement de l'enseignement primaire à travers la définition et la mise en place d'un plan de formation continue destiné aux différents acteurs de la chaîne pédagogique de ce niveau d'enseignement.

Le secteur dispose de plusieurs atouts qui peuvent être mobilisés pour l'amélioration des capacités des acteurs de la chaînes pédagogiques. En effet, en plus de la disponibilité des structures de formation et d'encadrement pédagogique des enseignants (22 ENI, 72 CDFCEP et 4 ENS), des activités ont été réalisées visant le renforcement des capacités des professeurs des ENI et des formateurs pédagogiques en ingénierie de formation et la professionnalisation d'environ 20 000 enseignants communautaires par la formation initiale.

Par ailleurs, des référentiels de compétences ont été développés ainsi que des modules de formation des enseignants et de guides de gestion des directeurs d'écoles. Cela s'est réalisé notamment dans le cadre des programmes et projets initiés dans la secteur ces dernières années qui ont permis de mettre en place un dispositif de formation des enseignants du fondamental et le suivi de proximité sur le terrain par le personnel d'encadrement pédagogique ainsi que la dotation dans leurs zones d'intervention des structures de formation initiale et continue en équipement adéquat (moyens roulants, outils informatiques et matériels didactiques) ainsi que l'élaboration des référentiels des compétences et la réactualisation et l'impression des modules, manuels scolaires et guides pédagogiques dans les deux langues nationales.

Toutefois, les activités de la formation continue réalisées ces dernières années n'étaient pas engagées dans un cadre bien défini de renforcement des capacités des différents acteurs de la chaîne pédagogique. Le Projet se propose, d'une part, de capitaliser les réalisations antérieures et notamment celles mises en place dans le cadre du PREBAT et, d'autre part, de financer l'élaboration et la mise en place d'un plan de formation continue qui répond aux besoins réels des différents acteurs concernés.

Cinq objectifs spécifiques seront visés dans le cadre de cette sous-composante et qui sont déclinés comme suit en activités à prendre en charge dans le cadre du PREAT :

- ❑ Le MENPC dispose d'un plan de formation continue actualisé à travers l'élaboration et l'actualisation du plan de formation continue. Cela nécessite la mise en place d'une équipe technique, le recrutement d'un consultant international et d'un consultant national, l'identification des besoins de formation et l'élaboration/actualisation des référentiels d'activités, des compétences et de qualification. Le Plan de formation qui sera produit, sera validé et diffusé à large échelle.

- ❑ Les inspecteurs, les conseillers pédagogiques, les directeurs d'écoles et les enseignants sont formés et/ou recyclés suivant les référentiels des compétences et des qualifications conformément au plan d'action défini par le Plan de formation. Cela passe par une formation de formateurs et l'organisation des ateliers de formation au niveau régional et local.
- ❑ Les conditions de suivi et d'encadrement de proximité des enseignants par les IPEP et Conseillers sont améliorées à travers les dotations en équipements logistiques et didactiques au niveau des IPEP.
- ❑ Les didacticiels d'autoformation des enseignants arabophones sont disponibles et utilisés à travers, d'une part, l'adaptation des didacticiels en arabe nécessitant le recrutement d'un consultant international, la mise en place d'une équipe nationale, la traduction et l'adaptation des référentiels d'activités et des compétences qui seront validés et diffusés et, d'autre part, par la formation des enseignants arabophones à l'utilisation des didacticiels nécessitant une assistance technique pour la préparation du programme et contenu de la formation et l'organisation des ateliers de formation des formateurs et le suivi de la formation au niveau régional.

Cette dernière activité est retenue au niveau du PIET et de son Plan d'action dans le cadre de l'application des principes de la politique du bilinguisme et d'amélioration de la qualité de la formation des enseignants à travers notamment le développement de matériels et d'outils didactiques qui restent déterminants en matière d'amélioration des acquis et de l'apprentissage. Ainsi, afin pallier au manque de matériel didactique d'autoformation pour les enseignants, un didacticiel d'autoformation des enseignants sur l'enseignement explicite a été élaboré pour les enseignants francophones. Il s'agit ici de mettre également ces mêmes outils à la disposition des enseignants arabophones à travers la traduction du didacticiel et sa mise à disposition pour les enseignants arabophones. Le développement d'outils spécifiques en d'autres langues nationales sera tributaire des conclusions de l'évaluation finale de l'expérimentation de la mise en œuvre des 5 langues nationales dans les 5 régions et des options politiques qui seront retenues en cette matière.

Le Plan de formation qui sera développé aura une portée nationale, toutefois, la composante à financer dans le cadre du présent Projet concernera en priorité les zones d'intervention retenues. Il s'agira d'une formation en cascade qui sera initiée par la formation de formateurs et qui visera chaque année 600 inspecteurs et conseillers pédagogiques, 1 000 directeurs d'écoles et 10 000 enseignants.

D'autre part, cette sous-composante comporte aussi un renforcement du système de suivi et d'encadrement de proximité et une activité spécifique visant à adapter, réviser et traduire les référentiels d'activités et de compétence en arabe et la formation des formateurs référents en cette matière.

La mise en œuvre du Plan de formation sera assurée par la Direction de la formation des enseignants relevant de la direction générale des enseignements et de la formation. Il s'agit de la structure responsable de la formation et continue des enseignants, des directeurs, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques. Elle a sous sa tutelle les 22 ENI et les 72 Centres départementaux de la formation continue de l'enseignement primaire.

4.4.2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves

Cette sous-composante vise à instaurer un système national d'évaluation des acquis scolaires des élèves. Actuellement, en dehors de la signification limitée des résultats des deux examens nationaux (BEF et BAC) assurés par la Direction des examens et des concours, aucun système ne permet d'apprécier et d'évaluer les acquis des élèves dans les principales disciplines d'enseignement. Historiquement, il y a eu des tentatives de mise en place d'une telle structure

comme le Service d'évaluation et de suivi au sein de la Direction de l'enseignement primaire et aussi le Service d'évaluation au sein de la DAPRO, mais les résultats n'étaient pas pérennisés ou pas concluants. Actuellement, il s'agit de concevoir un nouveau système d'évaluation nationale des acquis scolaires des élèves tant au niveau de l'enseignement formel que de l'enseignement non formel. Le Projet financera l'étude de conception de ce système et les moyens de sa mise en œuvre jusqu'à l'aboutissement à une première évaluation nationale des acquis scolaires des élèves.

En dépit de la haute priorité accordée à l'évaluation des acquis scolaires, les capacités nationales d'organisation des évaluations et d'utilisation des résultats afin d'orienter les politiques sont faibles, du fait de l'absence de cadre stratégique et institutionnel. Le projet soutiendra la conception et la création d'une entité dédiée à l'évaluation des acquis scolaires et les activités liées à ses opérations, ainsi que la mise en place d'évaluations standardisées des acquis scolaires des élèves. Le projet financera une assistance technique internationale afin d'aider à la conception et à la création de cette entité et notamment concernant son encrage institutionnel et les besoins de recrutement de son personnel de base. Le Projet couvrira aussi une bonne partie des frais de fonctionnement de cette entité ainsi que les frais liés à l'organisation des premières évaluations nationales des acquis des élèves dans le système formel et aussi dans le système non formel.

Certes, l'étude de conception de l'entité chargée de l'évaluation des acquis scolaires des élèves définira son montage institutionnel et financier, mais il serait souhaitable que ce montage assure son indépendance technique et garantira la légitimité des résultats des évaluations. De même, une implication élargie des parties prenantes dans les opérations d'évaluation est préconisée et que les résultats des évaluations soient publiés, diffusés et soumis au débat public.

Le dispositif d'évaluation visera la mesure des niveaux de maîtrise par les élèves des compétences définies dans les cycles du primaire et du moyen pour les disciplines principales (lecture, compréhension de l'écrit, langues, mathématiques et sciences) qui seront déterminées pour les années d'étude charnières entre cycles et sous-cycles (2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} années du primaire et 2^{ème} et 4^{ème} années du moyen). En première phase, une priorité des évaluations sera arrêtée pour deux années d'études (4^{ème} et 6^{ème}) et pour deux domaines (lecture et calcul). Le dispositif s'entendra aussi à l'éducation non formelle afin d'instaurer un mécanisme d'évaluation des acquis des élèves à la fin du cycle de l'EBNF. L'évaluation envisagée permettra d'avoir un bilan détaillé des performances des élèves dans les apprentissages fondamentaux et proposera des actions correctrices afin de réorienter les programmes ainsi que les processus d'enseignement et d'apprentissage. Le dispositif comportera aussi des outils de collecte de données sur l'élève, l'enseignant et le chef de l'établissement. L'étude mettra aussi l'accent sur les efforts de formation à déployer pour la constitution d'une équipe pluridisciplinaire du MENPC afin d'assurer l'autonomie de l'instance d'évaluation pour une opérationnalisation pérenne du dispositif national d'évaluation tant en ce qui concerne l'élaboration d'outils d'évaluation, à leur administration, au traitement des données et à leur analyse.

Dans le domaine de renforcement du dispositif d'évaluation, le PREAT financera aussi la participation du Tchad au PASEC 2019. Certes, le PTAB du PIET a retenue cette activité sans l'imputer sur le financement du GPE, mais en raison de son importance, il a été retenu de sécuriser son financement et de l'imputer sur la part fixe du PREAT. Cela permettra aussi un renforcement des compétences des cadres nationaux qui prépareront et administreront PASEC 2019 dans plusieurs domaines (conception des outils de collecte, mise à l'essai des outils, analyse des outils de mise à l'essai, correction des outils de collecte, formation des administrateurs de tests, administration des outils sur le terrain, analyse et rédaction du rapport) et constituera un appui important pour la mise en place du système national d'évaluation des acquis scolaires des élèves.

4.4.3 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle

L'objectif global de cette composante vise à accroître l'accès des adolescents, jeunes et adultes déscolarisés et non scolarisés aux programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation en développant des offres éducatives de qualité et d'autonomisation. Plus spécifiquement, la composante vise :

- ❑ Dans le domaine de l'alphabétisation : i) mettre en œuvre le plan de communication et de mobilisation sociale de l'AENF, ii) contractualiser avec des opérateurs en vue de créer des Centres d'alphabétisation, iii) éditer des livrets d'alphabétisation en langues nationales, iv) former les animateurs, les Sous SAENF, les SAENF, les IPAENF et des opérateurs en AEA.
- ❑ Dans le domaine de l'éducation non formelle : i) mettre en œuvre le plan de communication et de mobilisation sociale de l'AENF, ii) identifier les opérateurs qualifiés et contractualiser avec ces opérateurs en vue de créer des CEBNF, iii) élaborer les matériels didactiques d'EBNF, iv) éditer et distribuer des nouveaux livrets d'EBNF, v) développer des programmes d'EBNF en faveur des groupes vulnérables et marginalisés, vi) former les animateurs, les maitres artisans, les Sous SAENF, les SAENF, les IPAENF et des opérateurs en AENF, vii) créer une passerelle entre la formation non formelle et la formation formelle.

L'alphabétisation des jeunes et des adultes et l'éducation de base non formelle des adolescents est un domaine prioritaire dans la politique éducative. Il a fait partie des axes prioritaires de la SIPEA, et il été reconduit dans le nouveau plan sectoriel (PIET) comme une priorité pour les prochaines années.

Le secteur de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle (AENF) présente des points forts et aussi des insuffisances qui restent à combler. Ainsi, il a bénéficié d'un renforcement du cadre institutionnel, de la dotation d'une politique sous-sectorielle avec la mise en place des nouveaux programmes et œuvre dans un domaine où la demande est extrêmement forte. D'un autre côté, le secteur présente des insuffisances notamment en ce qui concerne les aspects suivants : i) l'insuffisance de formation de la chaîne d'encadrement, ii) l'insuffisance de suivi de proximité dû au manque de moyens au niveau déconcentré et central, iii) l'insuffisance d'une offre diversifiée d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle, iv) l'insuffisance des outils pédagogiques en AEA et en EBNF.

Plusieurs défis en découlent de cette situation du secteur. Il s'agit notamment de : i) l'alphabétisation et la formation d'une frange importante de la population analphabète et des néoalphabètes, ii) le renforcement de la chaîne d'encadrement pédagogique ; iii) l'implication accrue des collectivités territoriales décentralisées, les autorités locales, leaders religieux et les ONG dans le processus des campagnes d'alphabétisation ; iv) le faible financement du sous-secteur de l'AENF, v) la forte proportion des enfants hors système scolaire, vi) le renforcement de la chaîne d'encadrement pédagogique (animateurs, maitres artisans etc.), vii) l'implication accrue des collectivités territoriales décentralisées, les autorités locales, leaders religieux et les ONG dans le processus de l'EBNF.

L'évolution enregistrée ces dernières années a été marquée par une certaine stabilisation des effectifs et la réalisation de certaines avancées concernant notamment la mise en œuvre réussie de la stratégie du faire-faire au niveau de l'alphabétisation, la forte motivation des apprenants liée à l'adéquation entre les besoins des bénéficiaires et le programme actuel d'alphabétisation et l'organisation et la mise en place d'un dispositif d'évaluation nationale.

Par ailleurs, il s'avère que les projets et les programmes réalisés ces dernières années sont mieux centrés sur les besoins des apprenants. Ces programmes font ressortir un lien entre l'AENF et le développement des communautés à la base. Ce qui a permis d'obtenir des résultats satisfaisants. Par exemple : i) le volet AENF du ProQEB et du PREBAT mis en œuvre à travers la stratégie du faire-faire ; ii) l'approche participative a renforcé la collaboration entre les acteurs étatiques, les PTF, la société civile et les opérateurs, iii) le développement d'une meilleure anticipation des difficultés dans la planification et la mise en œuvre des activités.

L'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle constitue une composante à part entière du système éducatif tchadien conformément à la Loi 16. Elle contribue à l'atteinte des objectifs de l'ODD4, notamment les objectifs 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6, en assurant le droit des bénéficiaires à une éducation inclusive, équitable et de qualité aux enfants déscolarisés et non scolarisés et aux adultes analphabètes.

Cette composante complète et renforce les efforts entrepris ainsi que les résultats obtenus à travers le volet AENF du PREBAT. Elle devra permettre un développement accru de l'alphabétisation et de l'éducation de base non formelle. Il s'agira de : i) développer l'alphabétisation de façon à fournir les aptitudes de base nécessaires à une meilleure insertion socioéconomique des adultes analphabètes, tout en mettant l'accent sur les catégories défavorisées, ii) développer une offre diversifiée de scolarisation et de formation adaptée pour les jeunes non scolarisés et déscolarisés âgés de 9 à 14 ans, notamment dans les milieux défavorisés.

Le programme proposé dans le cadre du PREAT intègre des leçons de l'expérience acquise au niveau du PREBAT et qui concernent notamment trois aspects : i) l'alphabétisation se fera à travers la contractualisation des opérateurs sélectionnés et formés pour une plus large couverture des groupes cibles ; ii) en matière d'EBNF, l'offre infrastructurelle (CEBNF) est largement insuffisante par rapport à la demande existante. Pour une plus large couverture, une accélération de la scolarisation et la préqualification des enfants, il est préconisé d'utiliser également l'approche « faire-faire » ; iii) l'expérimentation des nouveaux programmes, manuels, guides, livrets en alphabétisation et en éducation de base non formelle dans les langues nationales a facilité l'acquisition des connaissances et compétences visées avec un taux de réussite satisfaisante révélé lors de l'évaluation.

4.4.3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation

Les données de l'Unesco montrent que l'analphabétisme au Tchad touche encore plus de 60% de la population adulte âgées de 15 ans et plus en 2015, soit une population composée de plus 4,4 millions dont plus de 2,5 millions de femmes. Cela montre l'ampleur du phénomène de l'analphabétisme dans le pays et l'importance du secteur de l'alphabétisation qui concourt à sa réduction. La contribution du PREBAT à la réduction de l'analphabétisme a été significative ces dernières années en alphabétisant 30 000 adultes dans le cadre des nouveaux programmes. Il s'agit de capitaliser et de renforcer cet acquis à travers la mise en œuvre du PIET qui accorde une priorité particulière à ce secteur.

La situation du secteur en 2015 montre que l'alphabétisation concernait 118 437 apprenants fréquentant 2 565 centres et encadrés par 4 321 animateurs dont uniquement 39% sont formés. L'alphabétisation dispose d'une organisation pédagogique structurée en trois niveaux. L'apprentissage se fait dans 30 langues y compris les deux langues officielles. Le secteur communautaire demeure prépondérant : 46% des centres d'alphabétisation sont communautaires contre 30% pour le secteur public et 25% pour le secteur privé.

L'objectif du PREAT en matière d'alphabétisation vise à accroître l'accès des populations adultes âgés de 15 ans et plus aux programmes d'alphabétisation en développant des offres éducatives de qualité et d'autonomisation.

Le projet soutiendra les activités d'alphabétisation dans les zones prioritaires retenues par le Projet. Il s'agira de financer et d'accompagner l'alphabétisation de 25 000 personnes durant la période 2018-2020 dont au moins la moitié de femmes, et de financer l'acquisition de 150 000 livrets d'alphabétisation et la formation des animateurs, encadreurs et opérateurs dans le domaine de l'alphabétisation.

Par ailleurs, le Projet financera dans le cadre de cette sous-composante des actions destinées à l'autonomisation des femmes néoalphabétisées. Il s'agit d'accompagner les femmes ayant bénéficié des programmes d'alphabétisation dans le cadre du PREBAT de façon à mieux les habiliter à maîtriser le métier souhaité en matière de compétences techniques et de gestion. L'objectif est d'améliorer les pratiques et les techniques de leur métier. Le Projet vise à accompagner 2000 femmes par an, soit 6000 sur les 3 ans du Projet. Cet accompagnement comporte plusieurs activités comme l'édition et l'impression de livret technique d'autoapprentissage en langues nationales, la formation de proximité, le conseil, le suivi, etc. Le coût moyen de ce lot d'accompagnement est évalué à 40 000 XAF par personne et par an.

La réalisation des activités de cette sous composante nécessite plusieurs étapes à savoir : i) l'identification et la contractualisation avec des opérateurs qualifiés, ii) la formation de la chaîne d'encadrement, iii) l'acquisition et la distribution des matériels didactiques, iv) le recyclage des animateurs, v) le suivi et l'évaluation.

Ce programme aura une durée de trois campagnes de 9 mois dans l'année. Le suivi-évaluation des acquis des apprentissages, l'évaluation de leurs durabilités et des usages des acquis bénéficieront d'une attention particulière de la part du MENPC et de l'Entité de gestion (Unesco).

Les bénéficiaires sont des femmes et des hommes âgés de 15 ans et plus auxquels s'ajoutent les acteurs que sont les opérateurs et les structures déconcentrés de l'AENF. L'approche pédagogique sera basée sur la méthode d'alphabétisation fonctionnelle semi-intensive. L'approche adoptée sera la stratégie du « faire-faire » qui est une stratégie novatrice et efficace permettant à l'État et aux partenaires (ONG, associations, promoteurs, etc.) de se doter d'une clé de répartition fonctionnelle des rôles dans l'exécution des programmes d'alphabétisation avec la responsabilisation de la société civile dans la mise en œuvre des activités de formation, l'État s'occupant de l'orientation et de la définition de la politique, de la mobilisation des ressources financières, du suivi, de l'évaluation et du renforcement des capacités des acteurs.

La Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales sera en charge d'effectuer l'identification des activités économiques porteuses dans les régions à fort taux d'analphabétisme. La supervision sera assurée par la Direction Générale de l'Alphabétisation, de l'Éducation Inclusive et de la Promotion Civique.

Le MENPC dispose déjà d'une base de données des opérateurs en alphabétisation. Ceux qui sont qualifiés seront sélectionnés pour être contractualisés à cet effet. Ils mettront en œuvre les sessions de formation des animateurs et des apprenants dans des sites qui seront sélectionnés par eux-mêmes, en accord avec les autorités locales et/ou la communauté et la DGAPLAN. Les agents de la DGAPLAN au niveau déconcentré seront formés à cette nouvelle approche pour en assurer l'encadrement de proximité, y compris le suivi et l'évaluation.

4.4.3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de d'Éducation de base non formelle

L'enseignement de base non-formel (EBNF) est dédié aux jeunes de 9-14 ans qui sont hors du système scolaire formel tandis que l'alphabétisation est réservée aux adultes qui n'ont pas été scolarisés. L'EBNF a une durée totale de 4 années et a pour objectif de transmettre les connaissances et les compétences pratiques équivalentes à un primaire complet tout en préparant les élèves à une insertion professionnelle. Les jeunes intègrent l'ENF en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année, selon leur passé scolaire et le niveau qu'ils ont déjà pu atteindre et ils peuvent rejoindre le cursus formel à la fin du cycle ENF⁸.

Le nombre d'apprenants dans l'enseignement non-formel a atteint 2 112 en 2015 dont 46% de filles. L'infrastructure comporte 44 Centres d'éducation de base non formel (CEBNF) dont 23 publics et 21 communautaires. Le personnel affecté à l'ENF est composé de 28 cadres et agents et de 70 animateurs pédagogiques.

L'évolution enregistrée ces dernières années a été marquée par une certaine stabilisation des effectifs et la réalisation de certaines avancées concernant notamment la mise en œuvre réussie de la stratégie du faire-faire, la forte motivation des apprenants liée à l'adéquation entre les besoins des bénéficiaires et le programme actuel d'alphabétisation et l'organisation et la mise en place d'un dispositif d'évaluation nationale.

Concernant les modalités de mise en œuvre, l'option prise par le MENPC en matière de montage et de gestion des établissements d'EBNF est celle du « faire – faire ». Il s'agit d'une formule de partenariat entre le MENPC et les opérateurs du secteur. Cette initiative capitalisera l'expérience réalisée au niveau de l'Alphabétisation qui a opté pour un montage similaire depuis deux ans et les premiers résultats sont concluants.

Les opérateurs visés seront essentiellement les sortants des ENI qui ont bénéficié d'une formation appropriée les habilitant à promouvoir des centres de formation d'éducation non formelle. Les opérateurs du secteur de l'enseignement privé seraient aussi visés par cette composante. Un dispositif de sensibilisation et d'accompagnement sera mis en place par le MENPC pour assurer les meilleures conditions de réussite de ce partenariat.

Le MENPC passera un contrat de prestation avec l'opérateur qui s'engage à rendre disponible un centre de formation répondant aux critères et d'assurer l'accueil et la formation d'un certain nombre d'élèves. L'entité de gestion assure le paiement des subventions et assurera conjointement avec le MENPC le suivi et l'évaluation.

Le PREAT soutiendra les activités d'EBNF dans les zones prioritaires retenues par le Projet. Il vise à faciliter la réinsertion socioéducative et professionnelle des enfants déscolarisés et non scolarisés âgés de 9 à 14 ans dans le cadre de la mise en place du programme d'éducation de base non formelle. Il s'agira de financer la formation 12 000 jeunes se trouvant en dehors du système scolaire ainsi que l'édition et la distribution de 50 000 nouveaux livrets et guides d'EBNF et la formation des acteurs de la chaîne d'encadrement.

Les enfants qui avaient abandonné l'école ou qui sont encore dans le début de la tranche d'âge seront prioritairement orientés vers un enseignement de rattrapage pour leur permettre de reprendre le cycle formel d'éducation et donc de rejoindre les établissements scolaires dits classiques. Pour les enfants n'ayant jamais été scolarisés dont l'âge limite leur chance de réintégration dans le système formel, un enseignement minimum en lecture, calcul, ainsi que des formations pratiques leur seront proposés au sein de ces centres.

⁸ Le MENPC a élaboré un projet d'Arrêté portant harmonisation des niveaux de passerelles du non formel au formel. Ce projet, en cours d'adoption, précise les normes administratives pour réglementer l'établissement des passerelles entre l'EBNF et le formel.

La mise en place de cette sous-composante comporte les principales activités suivantes : i) la sensibilisation et la mobilisation des communautés et des opérateurs, ii) le financement de l'inscription et la scolarisation des enfants non scolarisés dans les CEBNF gérés par les opérateurs, iii) le suivi et l'évaluation de la formation assurée dans CEBNF ; iv) l'édition et distribution de 50 000 nouveaux livrets et guides d'EBNF, v) la formation des acteurs de la chaîne d'encadrement, vi) la réalisation d'une étude portant sur la capitalisation des bonnes pratiques en matière d'EBNF.

Les structures impliquées du MENPC dans la mise en œuvre de cette composante sont les suivantes : la Direction de l'Éducation de Base Non Formelle au niveau de la coordination et la supervision ; le suivi de terrain sera réalisé à la fois par les IPAENF, les SAENF, les Sous SAENF avec l'implication de l'IDEN et du DREN.

4.4.4 Amélioration des capacités de gestion du système

4.4.4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion

La présente sous-composante vise à renforcer les capacités de pilotage et de gestion du système à travers, d'une part, la conception et la mise en œuvre d'un plan de formation destiné aux structures clés du MENPC en charge de la planification, de la programmation, de la gestion administrative, financière et de l'administration scolaire ; et d'autre part, l'appui à la structure de gestion et de pilotage de PIET et aux directions stratégiques impliquées dans la mise en œuvre du Projet à travers notamment la dotation en équipement informatique de ces structures clés du MENPC.

Le PREAT consolidera et élargira les réalisations du PREBAT qui ont concerné notamment la formation en gestion comptable et financière aux niveaux central et déconcentré et la formation en logistique de communication. Le renforcement des capacités et la gouvernance du MENPC constituent un moyen de consolidation et de pérennisation des bases indispensables à la gestion et au pilotage efficaces du système éducatif.

Les contraintes liées au développement des capacités en planification et gestion de l'éducation et à la gouvernance sont nombreuses et variées. Malgré les efforts déployés pour l'amélioration de l'administration du secteur, celle-ci reste marquée par des faiblesses qui concernent notamment : i) la faiblesse des capacités de gestion et de pilotage stratégiques, ii) l'excessive centralisation du système : les administrations déconcentrées souffrent d'un manque de personnels qualifiés face à la prédominance des administrations centrales, de faibles allocations budgétaires (moins de 1% du budget total du MENPC) et de faibles prérogatives (les pouvoirs des DREN se limitent aux décisions liées aux mutations et affectations des enseignants au sein de leurs régions et au contrôle de la gestion pédagogique), iii) une gestion financière et du patrimoine peu efficiente, accordant peu de place à la budgétisation par objectifs, à l'entretien et à la maintenance des équipements et des infrastructures, iv) l'insuffisance d'une ressource humaine qualifiée dans le domaine des analyses quantitatives et de planification de l'éducation, v) une gestion plutôt irrationnelle des ressources humaines avec une absence de description des postes du personnel dans les structures centrales et déconcentrées et d'un cadre normatif d'organisation des postes et de critères d'attribution.

L'analyse de la situation élaborée dans le cadre du PIET a montré que le développement des capacités humaines des administrations des ministères en charge de l'éducation est généralement assuré par des formations ponctuelles, souvent offertes dans le cadre de certains projets et visant essentiellement à renforcer les capacités requises pour l'exécution des projets concernés. Elles ne s'inscrivent pas dans une vision programmatique alors que le renforcement des capacités techniques doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche stratégique de court,

moyen et long termes, avec des objectifs précis par domaine d'activité. Sa pérennisation induit la mise en place de structures de formations, avec des objectifs quantitatifs de formation d'une masse critique de compétences nécessaires pour la satisfaction des besoins nationaux.

Le Projet appuiera une telle démarche afin de doter le MENPC d'un plan stratégique de renforcement des capacités techniques qui permettrait d'intégrer les formations au sein d'une démarche globale et cohérente, de nature à optimiser les ressources.

Certes, le Plan de formation établira, sur la base d'un diagnostic détaillé, le plan d'action à adopter dans le domaine de renforcement des capacités du MENPC. Mais, d'ores et déjà, deux domaines prioritaires sont prédéfinis. Il s'agit en premier lieu des capacités de programmation, de planification et d'analyses quantitatives. Ce domaine vital pour la gestion du Ministère mérite un renforcement substantiel des capacités afin de maîtriser les différents outils de simulation et de gestion programmatique à moyen terme et de planification à long terme. Cela concerne aussi la pleine maîtrise de la production des statistiques scolaires, de leur traitement et analyses. Le projet soutiendra un renforcement destiné à une « task force » nationale dans ce domaine. Cela comportera des cycles de formation pour cinq personnes et aussi une formation à l'étranger pour deux cadres du MENPC étalée sur deux mois. Le second volet du programme de renforcement des capacités visera la formation en gestion administrative, financière et en administration scolaire. En effet, il s'avère que l'essentiel des cadres du MENPC impliqués dans ses tâches ont de formation d'enseignants et qu'un renforcement spécifique de leur capacité en matière de gestion financière, en gestion des ressources humaines et en administration scolaire sera requise. Une vingtaine de cadres du MENPC seront concernés chaque année par ce renforcement des capacités.

Les modules de formation seront élaborés selon les directives à préciser par le plan de formation. Le Projet financera l'assistance technique internationale et nationale qui se chargeront d'élaborer des plans de formation, développer les modules de formation et de contribuer à sa mise en œuvre durant les trois prochaines années. Les consultants auront aussi la mission de former des formateurs qui se chargeront en seconde étape de la formation des cadres dans les structures déconcentrées du MENPC.

D'un autre côté, le Projet appuiera la structure en charge du pilotage et de la coordination du PIET. Le point focal GPE est un acteur majeur en matière de suivi d'exécution du PIET et du Projet. Dans un souci de pérennisation et de renforcement des capacités nationales, et à l'instar de plusieurs expériences réussies dans des pays de la région, il est préconisé de faciliter l'émergence et de renforcer une entité nationale de coordination technique qui sera responsabilisé en matière d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies sectorielles. Son domaine de compétence concernera l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation concernés actuellement par le PIET et dans le futur par la stratégie sectorielle.

Le Projet appuiera le renforcement et le fonctionnement du dispositif de gestion du PIET et des structures clés du MENPC impliquées dans la mise en œuvre y compris l'acquisition de matériel informatique et d'un véhicule dédié au suivi du projet et financera le développement et la mise en place d'une stratégie de communication pour le PIET et le Projet en tant qu'émanation du PIET.

Le projet financera aussi les activités de pilotage du Projet dont notamment les tenues des comités de pilotage et surtout l'organisation et la tenue des Revues conjointes annuelles. Par ailleurs, le projet financera des études et missions retenues comme prioritaires dans le domaine d'appui aux réformes sectorielles. Il s'agit d'une étude sur l'éducation inclusive : état des lieux et stratégie, d'une étude sur l'état des lieux des inégalités et la stratégie de lutte contre les discriminations et des actions de sensibilisation et de formation en matière de création et de gestion des cantines scolaires.

En matière d'éducation inclusive, il y a lieu de mentionner que le PIET a retenu la mise en place d'une politique en faveur des filles à travers des activités préconisées par des études déjà réalisées et qui concernent : i) la sensibilisation accrue des parents, des notables et des femmes et des hommes influents, ii) l'application des textes rendant obligatoire l'école, iii) la mise en place des mesures incitatives pour la fréquentation scolaire des filles (soutien à l'accès aux ressources aux filles et leurs familles, soutien pédagogique), iv) le renforcement des capacités du personnel enseignant sur les thématiques liées à la scolarisation des filles (genre, tutorat, violence, etc.), v) l'octroi de kits, tenues, trousse de toilettes, bourses et frais de transport aux filles, vi) la création de structures d'accueil et implantation des cantines scolaires/appui en alimentation dans les localités les plus défavorisées.

En ce qui concerne les enfants issus des minorités marginalisées, le PIET préconise : i) la mise en place d'une stratégie nationale pour l'éducation des enfants nomades, ii) la facilitation de l'accès aux zones insulaires, iii) la création des centres spécialisés (malentendants, malvoyants), iv) la construction et équipement des centres et des établissements pour tous les enfants défavorisés.

Par ailleurs, le Projet de promotion de la formation des filles et de l'alphabétisation des femmes, financé par la BAD, prévoit la réalisation de 4 établissements d'enseignement secondaire destinés aux filles et la réalisation d'une étude permettant de se focaliser sur l'alphabétisation fonctionnelle et les petits métiers féminins pour dresser une cartographie de ces derniers et identifier ainsi les besoins en renforcement des capacités.

D'un autre côté, le projet SWED (financement de la Banque mondiale) appuie la scolarisation de 10 000 filles les plus vulnérables à travers leur inscription scolaire, l'octroi de kits et de rations sèches dans 4 régions du pays (Salamat, Guéra, Batha et Hadjer Lamis).

4.4.4.2 Amélioration et renforcement du système d'information

Le PIET a retenu parmi ses priorités la mise en place d'un système d'information intégré capable de produire et de diffuser dans un délai réduit les informations nécessaires à la gestion administrative et au pilotage stratégique du système éducatif. À cet égard, la mise en application de la stratégie de pérennisation du SIGE est un impératif. Par ailleurs, la carte scolaire, élément indispensable de régulation de la création d'écoles et d'affectation du personnel demeure non conçue et non opérationnelle en dépit de son importance relevée dans les différentes analyses sectorielles. En matière de gestion des ressources humaines, les bases de données de la fonction publique, des finances et de l'éducation doivent pouvoir communiquer, afin d'optimiser le croisement des données pour une gestion plus rationnelle et efficiente du personnel. Le développement d'un SIGE performant jouera un rôle déterminant pour ce qui concerne l'information statistique et sa diffusion sous différents formats. De même, l'opérationnalisation du schéma directeur des systèmes d'information intégré, dont une des dispositions prévoit la communication entre les administrations centrales et déconcentrées.

Le Projet financera, d'une part, l'élaboration et l'institutionnalisation de la carte scolaire pour l'enseignement fondamental ainsi que la formation y adjacente et la mise en place de la carte scolaire et, d'autre part, la modernisation et le renforcement du SIGE et l'expérimentation de sa décentralisation dans 10 régions. Cela comporte aussi l'acquisition de matériel de plateforme SIGE pour l'interconnexion des DREN et des Directions Techniques au siège du MENPC et la mise à niveau de l'application de gestion des ressources humaines.

L'élaboration et l'institutionnalisation de la carte scolaire de l'enseignement fondamental et du secondaire concernera en premier lieu l'élaboration du manuel conceptuel de la carte scolaire. Le Projet financera aussi : i) l'acquisition du matériel informatique et GPS et l'acquisition d'un logiciel de cartographie, ii) l'informatisation de la carte scolaire et son intégration à la plateforme sectorielle SIGE, iii) la formation des responsables et cadres des services centraux

et déconcentrés, iv) la collecte des données de la carte scolaire comportant notamment les coordonnées géodésiques des établissements, aires de recensement de la population scolarisable, services sociaux de base, v) l'élaboration de la carte scolaire nationale et des cartes scolaires régionales et leur édition, vi) dissémination de la carte scolaire dans les régions et formation à l'utilisation.

Le Projet appuiera le développement d'un SIGE performant exploitant au mieux les TIC et l'expérimentation de sa décentralisation au niveau des régions dans le cadre d'une contribution à l'opérationnalisation du schéma directeur des systèmes d'information intégré du MENPC. Il s'agit d'une mise à niveau et d'une redynamisation du système d'information statistique et de communication interne et externe du MENPC qui comporte plusieurs volets :

- ❑ Modernisation du SIGE et mise en place d'une plateforme nationale TIC comportant les principales activités suivantes : i) l'équipement en matériel informatique et bureautique (ordinateurs fixe, ordinateurs portable, serveurs de données, imprimantes, scanners et photocopieurs), ii) acquisition de matériel de plateforme SIGE pour l'interconnexion des DREN et des Directions Techniques au siège du MENPC (équipements d'interconnexion de la plateforme centrale SIGE, équipements pour l'interconnexion des 8 Directions Techniques au siège du MENPC, équipements pour l'installation et d'interconnexion des 10 DREN des régions retenues prioritaires au siège du MENPC et provisions pour les redevances de connexion annuelle à internet VSAT, espace cloud et maintenance du système), iii) formation des cadres des services centraux sur les nouveaux modules (Plateforme STATEDUC, base de données SQL Server, logiciel de cartographie) aux modules informatiques d'automatisation de l'élaboration de l'annuaire statistique du secteur de l'éducation, l'analyse des données et indicateurs scolaires, iv) appui au processus de collecte, saisie et traitement des données, élaboration de l'annuaire statistique du secteur de l'éducation et du tableau de bord du secteur de l'éducation.
- ❑ Expérimentation de la décentralisation du SIGE dans 10 régions à travers les principales activités suivantes : i) équipement des DREN et écoles sélectionnées en matériels informatique et bureautique, ii) formation des planificateurs au niveau des DREN et des chefs d'établissement, iii) appui à la collecte, à la saisie et au traitement des données, iv) production des annuaires régionaux et des tableaux de bord, v) formation des comités locaux de gestion des écoles à l'utilisation des annuaires et tableaux de bord.
- ❑ Développement du site web du MENPC et publication des statistiques en ligne. Cela nécessite i) la conception et le développement d'un site web pour le MENPC, ii) l'hébergement du site, iii) la gestion et l'actualisation du site web avec la publication annuelle des annuaires statistiques et des tableaux de bord de l'éducation.

Par ailleurs, il est retenu d'appuyer la mise à niveau du dispositif de régulation et de gestion du personnel à travers la modernisation de l'application de gestion des ressources humaines. En effet, la gestion actuelle des ressources humaines demeure marquée par l'incohérence et le manque de transparence et d'efficacité dans l'allocation des personnels. L'outil existant demeure partiel (l'application de GRH ne concerne que les enseignants fonctionnaires) et son utilisation est exclusivement orientée vers la gestion des carrières.

Il est retenu d'élargir le champ de couverture de l'application pour concerner les maîtres communautaires et d'en faire un outil utile pour la gestion des affectations. Cela passe par les réalisations des principales activités suivantes : i) diagnostic de la situation existante et des outils techniques et procédures administrative de gestion des ressources humaines (enseignants et non enseignants), ii) développement des modules informatiques complémentaires pour améliorer le logiciel de gestion des ressources humaines en élargissant sa portée et en intégrant d'autres bases comme celle de la solde, iii) équipement en matériel informatique, iv) formation des cadres des services centraux et des agents des services déconcentrés.

4.5 Les coûts et le financement

Le montant de l'allocation individuelle maximale déterminé pour le Tchad et en vigueur jusqu'à 2018 est de 34,800 millions USD. Une requête d'urgence a été formulée par le Tchad qui a bénéficié de 6,955 millions USD en financement d'urgence pour faire face aux besoins en éducation des enfants réfugiés et déplacés de la région du Lac Tchad pour la période 2016-2017. La présente requête de financement porte ainsi sur un montant total de 27,845 millions USD répartie en part fixe de 8,354 millions USD de part variable (30%) et de 19,491 millions USD de part fixe (70%).

Les frais des entités de gestion sont estimés à 765,7 millions XAF. L'enveloppe ainsi allouée au financement des composantes du projet (hors frais de gestion) est de 14 549 millions XAF, soit l'équivalent de 26,453 millions USD. Les moyens humains à mobiliser par l'Unicef et l'Unesco pour assurer ce rôle d'Agent partenaire sont détaillés plus bas. Le tableau suivant donne le détail des estimations des frais de gestion de l'Agent partenaire :

Tableau 12 : Estimations des frais de gestion de l'Agent partenaire

	Montant en M XAF
Unicef	
Frais de personnel	369,0
Frais des achats et des passations des marchés	92,0
Suivi et évaluation	45,4
Contrats de service	22,7
Total Frais Unicef	529,0
Unesco	
Frais de personnel	189,4
Fournitures et équipements	9,5
Entretiens, maintenance, divers frais de communication	14,2
Suivi et évaluation	23,7
Total Frais Unesco	236,7
Total général	765,7

L'annexe 7 présente pour les différentes activités du PRAET, le détail des quantités, prix unitaires et les coûts de réalisation sur les trois années du Projet. Les tableaux suivants présentent un récapitulatif des estimations des coûts des composantes du Projet, détaillées et synthétisées par activités et par catégorie de dépenses :

Tableau 13 : PRAET : coût détaillé par activité

Composante Sous-composante - Activité	Montant en M XAF			
	2018	2019	2020	Total
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire	1 207	2 179	3 048	6 434
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire	559	855	1 723	3 137
1.1.1 Construction et équipement de salle de classe pour l'enseignement primaire	440	657	1 324	2 421
1.1.1.1 Construction de salles de classe	369	538	1 086	1 993
1.1.1.2 Équipement des salles de classe	71	119	238	428
1.1.2 Construction de latrines et équipements en points d'eau	119	198	399	716
1.1.2.1 Construction de latrines	101	168	336	605
1.1.2.2 Équipements en points d'eau	18	30	63	111
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	647	1 325	1 325	3 297
1.2.1 Organisation, préparation, procédures et opérations d'engagement	24	7	7	39
1.2.1.1 Mise en place d'une base de données suite au recensement	10	7	7	24
1.2.1.2 Préparation et lancement des appels à candidatures, Sélection et contractualisation	11			11
1.2.1.3 Élaboration des contrats et contractualisation	4			4
1.2.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement de base	623	1 318	1 318	3 258
1.2.2.1 Paiements des Enseignants contractuels	459	918	918	2 295
1.2.2.2 Paiements des Enseignants subventionnés	151	378	378	907
1.2.2.3 Suivi des paiements	13	22	22	56

Composante Sous-composante - Activité	Montant en M XAF			
	2018	2019	2020	Total
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	1 107	1 589	2 013	4 709
2.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	851	1 078	1 688	3 618
2.1.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	740	999	1 567	3 306
2.1.1.1 Acquisition et distribution de manuels scolaires, de guides et d'ardoises pour la CP			1 257	1 257
2.1.1.2 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CE	740	454		1 194
2.1.1.3 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CM		545	309	855
2.1.2 Formation aux nouveaux programmes et manuels	111	79	121	312
2.1.2.1 Formation des formateurs	13	9	19	41
2.1.2.2 Formation des enseignants et journées pédagogiques	98	70	102	270
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement	238	123	123	484
2.2.1 Élaboration et mise en place d'un plan de formation continue	113	99	99	310
2.2.1.1 Élaboration et actualisation du plan de formation continue	14			14
2.2.1.2 Formation continue des inspecteurs, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'écoles et des enseignants	99	99	99	296
2.2.2 Amélioration du système de suivi et d'encadrement de proximité	107	24	24	155
2.2.2.1 Amélioration des conditions de suivi et d'encadrement de proximité des enseignants par les IPEP et Conseillers	83			83
2.2.2.2 Suivi et évaluation des formations	24	24	24	72
2.2.3 Adaptation et validation du didacticiel d'autoformation des enseignants arabophones	19			19
2.2.3.1 Adaptation, révision et traduction des référentiels d'activités et de compétence en arabe	16			16
2.2.3.2 Formation des formateurs référents	3			3
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves	18	388	202	607
2.3.1 Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel	18	63	195	276
2.3.1.1 Conception et élaboration du système national d'évaluation	18			18
2.3.1.2 Fonctionnement du système national d'évaluation		52	79	131
2.3.1.3 Préparation et organisation des premières évaluations nationales du système formel et du système non formel		11	116	127
2.3.2 Participation du Tchad aux évaluations internationales		325	7	332
2.3.2.1 Participation du Tchad au PASEC 2019		325		325
2.3.2.2 Évaluation de la participation du Tchad au PASEC 2019			7	7
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et d'Éducation de base non formelle	447	825	740	2 011
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation	322	507	511	1 340
3.1.1 Assurer l'accueil et l'alphabétisation des apprenants et l'amélioration de l'autonomisation des femmes	237	341	341	919
3.1.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs	22			22
3.1.1.2 Subvention des services d'alphabétisation et évaluation	142	267	267	676
3.1.1.3 Autonomisation des femmes neoalphabétisées	74	74	74	221
3.1.2 Amélioration de la qualité des services d'alphabétisation	85	166	170	421
3.1.2.1 Amélioration de la dotation en manuels et guides		122	122	245
3.1.2.2 Formation des animateurs, encadreurs et opérateurs et suivi	85	44	48	176
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de d'Éducation de base non formelle	125	318	229	672
3.2.1 Scolarisation des enfants en dehors de l'école en EBNF en partenariat	111	217	208	535
3.2.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs	30	15		45
3.2.1.2 Inscription et scolarisation des ENS dans les CEBNF	74	184	184	442
3.2.1.3 Suivi et évaluation de la formation	7	17	24	48
3.2.2 Amélioration de la qualité de l'EBNF	14	102	21	137
3.2.2.1 Édition et distribution de nouveaux livrets et guides d'EBNF		81		81
3.2.2.2 Formation des acteurs de la chaîne d'encadrement		20	21	42
3.2.3.3 Étude sur la capitalisation des bonnes pratiques	14			14
4. Amélioration des capacités de gestion du système	523	535	337	1 395
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion	141	219	194	555
4.1.1 Formation des cadres du MENPC	24	26	62	113
4.1.1.1 Actualisation et élaboration du Plan de renforcement des capacités du MENPC	14			14
4.1.1.2 Formation en planification et programmation	5	15	30	49

Composante Sous-composante - Activité	Montant en M XAF			
	2018	2019	2020	Total
4.1.1.3 Formation en gestion administrative, financière et en administration scolaire	6	12	30	47
4.1.1.4 Suivi des formations			3	3
4.1.2 Pilotage et suivi du PIET	117	143	121	381
4.1.2.1 Renforcement et fonctionnement du dispositif de gestion du PIET	34	62	7	102
4.1.2.2 Développement et mise en place d'une stratégie de communication	8	26	41	75
4.1.2.3 Pilotage du Projet, organisation et tenue des Revues conjointes	75	56	74	204
4.1.3 Renforcement et appui aux réformes sectorielles		50	11	61
4.1.4.1 L'éducation inclusive : état des lieux et stratégie		18		18
4.1.4.2 État des lieux des inégalités et stratégie de lutte contre les discriminations		21		21
4.1.4.3 Création et gestion des cantines scolaires : sensibilisation et formation		11	11	22
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information	382	315	143	840
4.2.1 Amélioration de la gestion de la carte scolaire	121	81	17	219
4.2.1.1 Élaboration et institutionnalisation de la carte scolaire pour l'enseignement fondamental	74	17	17	107
4.2.1.2 Formation et mise en place de la carte scolaire	48	65		112
4.2.2 Renforcement et décentralisation du SIGE	261	234	126	621
4.2.2.1 Modernisation du SIGE et mise en place d'une plateforme nationale TIC	94	196	110	400
4.2.2.2 Expérimentation de la décentralisation du SIGE dans 10 régions	159	10	10	179
4.2.2.3 Développement du site web du MENPC et publication des statistiques en ligne	8	7	7	21
4.2.2.4 Mise à niveau de l'application de GRH		22		22
Total général hors Frais de gestion	3 283	5 128	6 138	14 549
Frais de gestion	173	270	323	766
Total général	3 456	5 398	6 461	15 315

Tableau 14 : Coûts des composantes et sous-composantes du Projet : échéancier

Composante Sous-composante	Échéancier (M XAF)			
	2018	2019	2020	Total
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire	1 207	2 179	3 048	6 434
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire	559	855	1 723	3 137
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	647	1 325	1 325	3 297
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	1 107	1 589	2 013	4 709
2.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	851	1 078	1 688	3 618
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement	238	123	123	484
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves	18	388	202	607
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle	447	825	740	2 011
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation	322	507	511	1 340
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Éducation de base non formelle	125	318	229	672
4. Amélioration des capacités de gestion du système	523	535	337	1 395
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion	141	219	194	555
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information	382	315	143	840
5. Frais des Entités de gestion	173	270	323	766
5.1 Unicef	108	171	249	529
5.2 Unesco	64	98	74	237
Total général	3 456	5 398	6 461	15 315

Tableau 15 : Coûts et structure des composantes et sous-composantes du Projet (1000 USD)

Composante Sous-composante	Montant (1000 USD)	Structure (%)
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire	11 698	42,0%
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire	5 703	20,5%
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	5 994	21,5%
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	8 562	30,7%
2.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	6 578	23,6%
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement	880	3,2%
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves	1 105	4,0%
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et d'Éducation de base non formelle	3 657	13,1%
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation	2 436	8,7%
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de d'Éducation de base non formelle	1 221	4,4%
4. Amélioration des capacités de gestion du système	2 536	9,1%
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion	1 009	3,6%
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information	1 528	5,5%
5. Frais des Entités de gestion	1 392	5,0%
5.1 Unicef	962	3,5%
5.2 Unesco	430	1,5%
Total	27 845	100,0%

Tableau 16 : Répartition des coûts du Projet par catégorie de dépense (M XAF)

(Montants en M XAF)	2018	2019	2020	Total	Structure
Bâtiments et Génie civil (Construction et réhabilitation)	449	744	1 502	2 695	17,6%
Équipements administratifs et logistiques	486	328	229	1 043	6,8%
Équipements et matériels scientifiques et didactiques	3	4	133	140	0,9%
Manuels et autres guides pédagogiques	740	1 203	1 565	3 508	22,9%
Services, Consultants internationaux	50	47	54	150	1,0%
Services, Consultants locaux	28	23	16	66	0,4%
Autres services (non consultant)	43	357	24	423	2,8%
Formation et ateliers	328	301	294	924	6,0%
Voyages d'études et formation à l'étranger		10	10	20	0,1%
Coûts opérationnels, Frais de personnel et fonctionnement	80	179	370	629	4,1%
Déplacements, frais de mission et per diem	128	129	138	394	2,6%
Subvention, partenariat et frais de formation	272	508	508	1 288	8,4%
Rémunération des enseignants	610	1 296	1 296	3 202	20,9%
Matériel roulant	66			66	0,4%
Frais des entités de gestion	173	270	323	766	5,0%
Total général	3 456	5 398	6 461	15 315	100,0%

4.6 Le cadre de résultats

4.6.1 Les indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats retenus pour le Projet sont regroupés dans le tableau suivant :

Tableau 17 : PREAT : Cadre de résultats

Nom de l'indicateur	Référence 2015/2016	2018	2019	2020
Indicateur de développement				
Augmentation du taux d'achèvement du primaire	45,5%	46%	47%	48%
Amélioration du taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire	28,4%	30%	31%	33%
Réduction de l'indice de disparité de répartition par milieu des enseignants formés et rémunérés*	271%	244%	230%	217%
Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis des élèves	Non	Non	Oui	Oui
Organisation d'une évaluation standardisée des acquis scolaires des élèves dans les régions ciblées	Non	Non	Non	Oui
Nombre d'enfants bénéficiant de l'EBNF réintégrés dans l'enseignement formel	ND	200	500	500
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire				
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire				
Proportion des salles de classe construites en matériaux durables	45,0%	46%	47%	48%
Nombre de nouvelles salles de classe construites par le PREAT (cumul)		0	80	180
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire				
Nombre d'enseignants contractualisés (National)	0	2 000	2 500	2 500
Nombre d'enseignants contractualisés (PREAT)		500	1000	1000
Proportion d'enseignants contractualisés (National)	1,0%	6,9%	8,1%	6,8%
Nombre d'enseignants subventionnés (National)	0	10 200	10 500	10 500
Nombre d'enseignants subventionnés (PREAT)	0	200	500	500
Proportion d'enseignants subventionnés (National)	0,0%	30,2%	30,0%	28,7%
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement				
2.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire				
Ratio Élèves par manuel lecture / National				
Au niveau du Cours préparatoire (CP)	1,4	1,4	1,4	1,0
Au niveau du Cours élémentaire (CE)	7,3	2,0	2,0	2,0
Au niveau du Cours moyen (CM)	8,4	8,4	2,0	2,0
Ratio Élèves par manuel Calcul / National				
Au niveau du Cours préparatoire (CP)	2,3	2,3	2,3	1,0
Au niveau du Cours élémentaire (CE)	7,4	2,0	2,0	2,0
Au niveau du Cours moyen (CM)	8,5	8,5	2,0	2,0
Ratio Élèves par manuel Sciences / National				
Au niveau du Cours élémentaire (CE)	13,9	13,9	13,9	2,0
Au niveau du Cours moyen (CM)	13,6	13,6	13,6	2,0
Nombre de manuels scolaires acquis et distribués dans le cadre du PREAT (cumul en million)		0,80	1,71	3,19
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement				
Plan de formation continue élaboré et validé	Non	Oui	Oui	Oui
Proportion d'inspecteurs, de conseillers pédagogiques et d'animateurs pédagogiques bénéficiaires d'une formation continue dans les Régions ciblées	ND	20%	30%	50%
Proportion de directeurs d'écoles bénéficiaires d'une formation continue dans les Régions ciblées	ND	20%	30%	50%
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves				
Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis des élèves	Non	Non	Oui	Oui
Organisation d'une évaluation standardisée des acquis scolaires des élèves dans les régions ciblées	Non	Non	Non	Oui
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle				
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation				
Nombre de nouveaux apprenants alphabétisés selon la formule Faire-faire / an	ND	5 000	10 000	10 000
Nombre de femmes néoalphabétisées aux métiers / an	0	2 000	2 000	2 000
Ratio de nombre d'apprenants par Livret	10	10	2	1
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Éducation de base non formelle				
Nombre d'enfants non scolarisés formés par l'EBNF	2 112	2 000	5 000	5 000
Nombre d'enfants bénéficiant de l'EBNF réintégrés dans le formel	ND	200	500	500

Nom de l'indicateur	Référence 2015/2016	2018	2019	2020
4. Amélioration des capacités de gestion du système				
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion				
Plan de renforcement des capacités du MENPC	Non	Oui	Oui	Oui
Nombre de cadres du MENPC formés à la planification, gestion, statistiques et administration	ND	5	10	10
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information				
Élaboration et validation de la carte scolaire	Non	Non	Oui	Oui
Délai de publication de l'annuaire statistique de l'année n	n + 30 mois	n + 24 mois	n + 18 mois	n + 12 mois
Proportion d'annuaires statistiques élaborés par les Régions	0%	0	10%	22%
Publication des indicateurs statistiques en ligne	Non	Non	Oui	Oui

4.6.2 Le suivi et évaluation

Un cadre de suivi et évaluation sera incorporé au manuel de procédure du Projet intégrant tous les résultats des composantes du projet et les résultats intermédiaires avec des indicateurs pertinents correspondants. Les données pour renseigner ces indicateurs seront générées au fur et à mesure de la mise en œuvre conformément au plan de suivi et d'évaluation à administrer par les Agents partenaires en collaboration avec le point focal GPE. Ce plan de suivi qui sera basé sur le Cadre de résultat présenté plus haut, reprendra les indicateurs de suivi, et précisera les sources des données ainsi que les fréquences des rapports d'activités.

Dans le cadre du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE), des réunions sectorielles de concertation au niveau technique se tiendront de façon régulière pour le suivi de la mise en œuvre du projet afin de détecter à temps les difficultés et proposer des mesures correctives à temps. Par ailleurs, afin de guider et d'orienter les décisions pour améliorer l'atteindre des résultats du projet, les informations seront périodiquement mises à jour à l'aide de données fiables et désagrégées. Ces données seront rassemblées et envoyées par les partenaires de mise en œuvre à une fréquence régulière. Elles seront également compilées à travers les missions conjointes effectuées sur terrain et qui permettront d'apprécier les avancées par rapport aux résultats attendus et confronter les informations des rapports à la réalité sur terrain. Tous les rapports de missions ainsi que les recommandations seront organisés et rendus accessibles, comme une base de gestion de connaissance du projet.

Au niveau décentralisé et local, le projet travaillera étroitement avec tous les intervenants y compris les autorités locales et les représentants des communautés. Ceux-ci joueront un rôle clé notamment dans l'identification des besoins prioritaires ainsi que la mise en œuvre effectif des interventions et le suivi des travaux à entreprendre. À travers cette participation accrue, l'appropriation et donc la pérennité des interventions du projet seront garantis. Ainsi, au niveau régional, la délégation régionale de l'Éducation Nationale centralisera les informations sur le progrès de la mise en œuvre grâce à son suivi de proximité. Les structures déconcentrées du MENPC produisent deux rapports par an (rapports de rentrée et de fin d'année), lesquels qui font état de l'évolution du système éducatif au niveau local et régional.

Les revues semestrielles seront organisées en se focalisant sur les réalisations par rapport aux activités planifiées mais aussi les contraintes éventuelles ainsi que les opportunités à saisir pour accroître la performance. Par ailleurs, les revues annuelles permettront de déterminer dans quelle mesure la mise en œuvre des activités prévues auront contribué à la réalisation des résultats attendus et d'ajuster les prévisions pour l'année suivante en conséquence. Une fois validés, les résultats ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'année seront partagés de façon transparente à toutes les parties prenantes.

Deux temps forts marqueront le processus de suivi-évaluation :

- ❑ Au milieu de la deuxième année de mise en œuvre du PREAT, une revue à mi-parcours sera conjointement organisée par le cadre partenarial.
- ❑ À la fin du projet, une évaluation finale indépendante du PREAT sera lancée. Son financement est programmé dans le cadre du PREAT.

4.6.3 Les risques et les atténuations

Le tableau suivant présente les principaux risques inhérents au Projet et les mesures de remédiations préconisées :

Tableau 18 : Risques et mesures de remédiations

Domaine / Résultats	Risques	Mesures pour réduire les risques
1. Risques Externes		
<i>1.1 Contexte global et sectoriel</i>		
L'État accorde suffisamment de ressources au secteur éducatif permettant de réaliser les engagements pris	Insuffisance du financement public liée à l'aggravation de la crise économique et à l'accroissement de la pression sur les finances publiques.	Une révision des priorités d'intervention des PTF serait à opérer en ciblant en priorités les domaines d'appui qui permettraient de réunir les conditions de fonctionnement du système. Pour le PREAT, cela se traduirait éventuellement par une réallocation qui allouera plus de fonds à la subvention des enseignants.
<i>1.2 Contexte sectoriel</i>		
La crise actuelle du secteur est cantonnée et la prochaine rentrée scolaire se réalise dans des conditions normales	La crise du secteur risque de perdurer et une proportion importante d'écoles demeurent fermées	La fermeture des écoles et la grève des enseignants sont la conséquence du non-paiement : la proportion des enseignants non payés a dépassé 70%. Le PREAT contribuera à ramener cette proportion à moins de 40% dès la rentrée scolaire 2018-2019
2. Risque de mise en œuvre des composantes du PREAT		
<i>2.1 Infrastructures scolaires</i>		
Les approches communautaires sont efficaces et réussies	À l'instar de certaines expériences, la mise en œuvre des activités liées à la construction des salles de classe, par l'approche communautaire connaît un démarrage lent et des problèmes de qualité d'infrastructures scolaires	Le PREAT retient une approche mixte (communautaire et entreprise) et modulera le type d'approche selon les réalités du terrain. Plusieurs mesures peuvent atténuer ce risque : i) la notion de l'approche communautaire adoptée pour les besoins du PREAT ne requiert pas de contribution financière des communautés, ii) un travail de sensibilisation et de mobilisation sera opéré, iii) le choix d'implémentation : les constructions seront réalisées dans des écoles existantes, iv) intensification de l'encadrement technique pour les salles de classe construites selon l'approche communautaire
Les constructions réalisées selon le choix de programmation, le problème foncier résolu. Sites retenus identifiés, confirmés et remis	Changement des sites retenus initialement après contractualisation Ingérence des autorités administratives locales et traditionnelles	Implication de la communauté et des autorités administratives locales dans l'identification, confirmation et la remise des sites. Règlement à l'amiable en cas de litige foncier après construction.
Conflits intercommunautaires résolus	Conflits intercommunautaires liés au choix des sites	Mise en place d'un comité de gestion de conflits
<i>2.2 Contractualisation et subvention des enseignants</i>		
Le recensement de tous les enseignants non fonctionnaires dans les 23 régions est réalisé	Retard dans le démarrage de l'opération de recensement Non-respect du calendrier des activités programmées et financées dans le cadre du PREAT	Apprêter tous les documents administratifs et financiers relatifs au recensement Allouer les quotas régionaux sur la base des données disponibles des statistiques scolaires de 2016 Accélérer le processus de décaissement des fonds.

Domaine / Résultats	Risques	Mesures pour réduire les risques
Les candidats répondant aux critères sont sélectionnés	Insuffisance numérique des candidats répondant aux critères	Étendre la sélection aux régions voisines
Les enseignants sélectionnés sont contractualisés ou subventionnés selon les critères prédéfinis	La contractualisation peut être entachée d'irrégularités	Assurer l'utilisation et la publication des critères objectifs de répartition équitable des quotas de recrutement Assurer des missions de supervision du niveau régional et central pour vérifier la fiabilité des opérations
Les enseignants contractualisés et subventionnés sont payés par la monnaie électronique	Retard dans le paiement des subsides	Apprêter tous les documents administratifs et financiers relatifs au paiement ; Accélérer le processus de décaissement des fonds pour le paiement des subsides à terme échu.
2.3 La dotation en manuels scolaires		
Les élèves sont dotés en manuels de lecture, calcul et sciences en français (1 livre par discipline pour au plus 2 élèves) et conforme au Curricula en vigueur.	Les fonds disponibles ne permettent pas d'atteindre le ratio de 2 élèves par livre et par discipline	Recourir à l'appel d'offre international qui est assorti de conditions de coûts pouvant atteindre 10% du coût local Prioriser la chronologie logique de disponibilité des manuels : les élèves du CP qui en disposent actuellement seront priorités en mettant à leur disposition des manuels pour le CE et puis les accompagner pour le CM Les manuels de lecture et de calcul sont priorités par rapport aux manuels de sciences
Les manuels et les guides pédagogiques sont livrés à destination, distribué et bien conservés	La déperdition et la détérioration des manuels et guides durant le transport et la distribution La détérioration des manuels en raison des mauvaises conditions de conservation	Faire un colisage dans les cantines, école et IPEP /IDENPC/DREJ Assurer le suivi pour de l'utilisation des manuels Faciliter l'acquisition des armoires métalliques pour la conservation
2.4 Alphabétisation et EBNF		
L'approche de faire-faire est réussie au niveau de l'EBNF	L'approche de faire-faire peut ne pas réussir par manque de partenaires et de promoteurs	L'expérience de faire-faire au niveau de l'alphabétisation a abouti à des résultats concluants Intensifier le travail de sensibilisation et de mobilisation notamment auprès des sortants des ENI qui constituent des promoteurs potentiels pour le montage des centres d'EBNF et prévoir d'éventuels cycles de formation à la gestion des CEBNF
Former 12 000 enfants non scolarisés dans les CEBNF	La demande n'est pas suscitée au sein des enfants non scolarisés pour intégrer les CEBNF	Améliorer l'attractivité des CEBNF en offrant des formules modulaires répondant à la diversité des situations et des aspirations des enfants non scolarisés Intensifier le travail de sensibilisation auprès des enfants et des familles
2.5 Modernisation du système d'information		
La plateforme TIC est mise en place et opérationnelle au niveau du SIGE	Les équipements risquent une détérioration rapide et un dysfonctionnement en raison de faible niveau technique de l'environnement	Lors des acquisitions, la priorité sera accordée à l'utilité effective et à la maîtrise des équipements à acheter Des garanties d'entretien et de maintenance seront requises

Les risques présentés dans la matrice ci-dessus sont répartis en deux grandes catégories : i) des risques externes et exogènes au projet inhérents au contexte socio-économique ou sectoriel ; ii) des risques propres à la mise en œuvre des composantes principales du projet.

Concernant la première catégorie, le risque le plus important concerne l'aggravation de la crise économique qui se traduirait par des fortes tensions sur les finances publiques aboutissant à la non tenue des engagements de financement de l'éducation et à un certain blocage du secteur. Dans cette éventualité, une véritable stratégie de crise sera envisagée induisant une révision des priorités d'intervention des PTF afin de cibler en priorités les domaines d'appui qui permettraient de réunir les conditions de fonctionnement du système. Pour le PREAT, cela se traduirait éventuellement par une réallocation qui allouera plus d'enveloppes financières à la subvention des enseignants.

Signalons aussi que le risque sécuritaire n'est pas absent en raison des instabilités prévalentes dans les pays voisins. Toutefois, on constate ces dernières années que le Tchad a réussi à mitiger considérablement ce risque avec l'appui de ses partenaires.

Concernant les risques relatifs à la mise en œuvre des principales composantes du PREAT, l'expérience du PREBAT ainsi que celle de l'intervention d'urgence dans la région du Lac apportent beaucoup d'enseignements à même d'atténuer certains risques notamment en ce qui concerne la composante construction, la contractualisation des enseignants et l'acquisition et la distribution des manuels scolaires. Ainsi, il est retenu de limiter la portée de « l'approche communautaire » à son aspect participatif et inclusif, de recourir exclusivement à l'appel d'offres international pour l'acquisition des manuels scolaires (l'achat local peut revenir 10 fois plus cher que l'AOI), recourir à la monnaie électronique pour le paiement des enseignants et mettre en place des procédures strictes et indépendantes de contrôle et de supervision. Signalons finalement, que les acquisitions « technologiques » à l'instar de ce qui est prévu dans le domaine de modernisation du SIGE doivent impérativement tenir compte du contexte d'implémentation et qu'une priorité doit être accordée à l'utilité effective et à la maîtrise des équipements à acheter.

4.7 Les modalités de mise en œuvre et de gestion

Le Tchad connaît une situation de fragilité et de post-conflit qui a prévalu ces dernières années et risque de perdurer durant les prochaines années. Ce contexte particulier a orienté la décision vers un montage de la mise en œuvre du PREBAT partagé entre les deux partenaires l'Unicef et l'Unesco. Le PREBAT, en cours d'achèvement, s'est réalisé dans des conditions satisfaisantes. Les deux Agents partenaires ont présenté leur candidature pour la mise en œuvre du PREAT. Cette candidature a été acceptée par le Gouvernement de la République du Tchad en chargeant ces deux agents partenaires de la mise en œuvre du PREAT.

Ainsi, le schéma institutionnel adopté pour le PREBAT sera reconduit pour le PREAT. La répartition des rôles et des activités entre les deux agences et les principales modalités de mise en œuvre sont rappelées ci-après.

4.7.1 Répartition des rôles

Le graphique et le tableau suivant présentent la répartition des rôles entre les deux agences partenaires dans la mise en œuvre des différentes composantes du Projet et les enveloppes à gérer par chacune des entités de gestion constituant l'Agence partenaire :

Graphique 21 : Répartition des coûts par entité de gestion

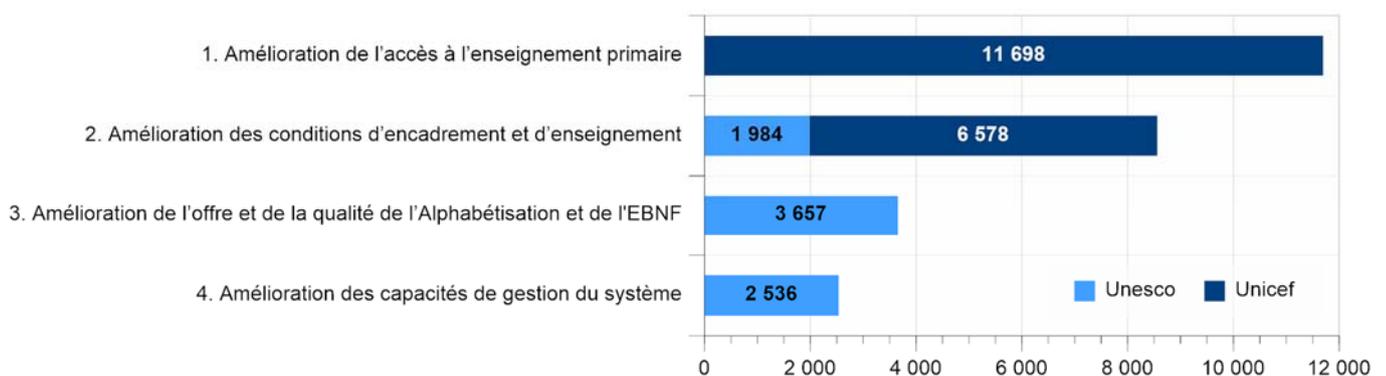


Tableau 19 : Répartition des activités et des coûts par entité de gestion

Composante	Montant en M XAF			Montant en 1000 USD		
	Unicef	Unesco	Total	Unicef	Unesco	Total
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire	6 434		6 434	11 698		11 698
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire	3 137		3 137	5 703		5 703
1.1.1 Construction et équipement de salle de classe pour l'enseignement primaire	2 421		2 421	4 402		4 402
1.1.2 Construction de latrines et équipements en points d'eau	716		716	1 301		1 301
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	3 297		3 297	5 994		5 994
1.2.1 Organisation, préparation, procédures et opérations d'engagement	39		39	71		71
1.2.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	3 258		3 258	5 924		5 924
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	3 618	1 091	4 709	6 578	1 984	8 562
2.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	3 618		3 618	6 578		6 578
2.1.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	3 306		3 306	6 011		6 011
2.1.2 Formation aux nouveaux programmes et manuels	312		312	567		567
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement		484	484		880	880
2.2.1 Élaboration et mise en place d'un plan de formation continue		310	310		564	564
2.2.2 Amélioration du système de suivi et d'encadrement de proximité		155	155		282	282
2.2.3 Adaptation et validation du didacticiel d'autoformation des enseignants arabophones		19	19		34	34
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves		607	607		1 105	1 105
2.3.1 Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel		276	276		501	501
2.3.2 Participation du Tchad aux évaluations internationales		332	332		603	603
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle		2 011	2 011		3 657	3 657
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation		1 340	1 340		2 436	2 436
3.1.1 Assurer l'accueil et l'alphabétisation des apprenants et l'amélioration de l'autonomisation des femmes		919	919		1 670	1 670
3.1.2 Amélioration de la qualité des services d'alphabétisation		421	421		765	765
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Éducation de base non formelle		672	672		1 221	1 221
3.2.1 Scolarisation des enfants en dehors de l'école en EBNF en partenariat		535	535		973	973
3.2.2 Amélioration de la qualité de l'EBNF		137	137		248	248
4. Amélioration des capacités de gestion du système		1 395	1 395		2 536	2 536
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion		555	555		1 009	1 009
4.1.1 Formation des cadres du MENPC		113	113		205	205
4.1.2 Pilotage et suivi du PIET		381	381		693	693
4.1.3 Renforcement et appui aux réformes sectorielles		61	61		111	111
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information		840	840		1 528	1 528
4.2.1 Amélioration de la gestion de la carte scolaire		219	219		398	398
4.2.2 Renforcement et décentralisation du SIGE		621	621		1 130	1 130
Total général hors Frais de gestion	10 052	4 497	14 549	18 276	8 177	26 453
Frais des Entités de Gestion	529	237	766	962	430	1 392
Total général	10 581	4 734	15 315	19 237	8 607	27 845

4.7.2 Le rôle de l'Unicef

Les composantes du projet qui seront pris en charge par l'Unicef portent sur une enveloppe globale de 17,714 millions USD représentant 67% de l'enveloppe globale du projet (hors frais des entités de gestions). Elles concernent les principales activités suivantes : i) la construction de 180 nouvelles salles de classe dans des écoles existantes et leur équipement en 4 500 table-bancs et 180 bureaux et chaises de maitre, ii) la construction de 360 latrines avec station de lavage des mains, iii) l'équipement de 30 écoles en points d'eau, iv) la contractualisation de 1000 instituteurs ou instituteurs adjoints, v) la subvention de 500 MC2, vi) l'acquisition et la distribution de 800 000 manuels pour le CE, de 507 000 manuels pour le CM et de 1,23 million manuels pour le CE, vi) l'acquisition de 125 000 guides pédagogiques relatifs aux différents nouveaux manuels acquis et distribués, vii) l'acquisition et la distribution de 896 000 ardoises destinées aux élèves du CP, viii) l'organisation d'un cycle de formation spécifique aux nouveaux manuels injectés dans le système.

Les procédures de l'Unicef seront utilisées pour la passation des différents marchés des composantes du Projet allouées à la gestion de l'Unicef. En matière de constructions scolaires, l'Unité de construction, les sections éducation, eau, hygiène et assainissement ainsi que les 6 bureaux de zones et antennes de l'Unicef auront la responsabilité de l'exécution de cette composante en coopération avec les services techniques compétents du Gouvernement, les structures déconcentrées et les communautés de base.

Pour les activités relatives à l'acquisition et distribution des manuels et matériels didactiques, elles seront réalisées avec l'implication de la Direction de l'enseignement fondamental. La mise en œuvre des activités se fera selon les procédures habituelles de l'Unicef, tout en suivant la description et les dispositions du Projet telles qu'approuvées ainsi que le manuel de procédures

En matière de ressource humaines affectées au Projet, l'Unicef recrutera, sur ses propres ressources, pour la section Éducation du Bureau de N'Djaména un cadre international et un cadre national dont les responsabilités principales seront le suivi, la coordination et la gestion du Projet. Les équipes fiduciaires de l'Unicef (Gestion financière et comptable, Passation des marchés) ainsi que les équipes techniques (unité de construction, eau et assainissement, Santé nutrition, évaluation et suivi, logistiques) et les équipes des six bureaux et antennes déconcentrés à travers le pays appuieront la section éducation pour la mise des activités du Projet.

Plus précisément, le PREAT appuiera la prise en charge complète et/ou partielle des personnels suivants : i) Spécialiste Education (staff international), ii) Construction Manager (staff international), iii) Ingénieur construction (staff national), iv) Chargé d'Éducation (staff national), v) Chargé d'administration (staff national), vi) Chauffeur (staff national).

Sous la coordination générale du Représentant-Adjoint, la gestion de la mise en œuvre, du suivi et des rapports d'activités du PREAT pour les composantes dont l'UNICEF est responsable sera faite par l'équipe de la section Éducation qui compte actuellement 11 professionnels dont 4 internationaux et 7 nationaux (la section éducation comprend une unité de construction composée d'un architecte et d'un ingénieur pour la coordination et la gestion de l'ensemble des opérations de constructions, y compris les latrines et les points d'eau).

Par ailleurs, l'Unicef dispose de 4 bureaux de zone repartis sur le territoire national qui seront impliqués pour la mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain, ce qui permettra un suivi rapproché des activités mises en œuvre. Chaque bureau de zone dispose d'un chargé d'éducation. Ils contribueront aux rapports de mise en œuvre du projet selon le format, la périodicité retenue et les indicateurs clés identifiés. Ces acteurs de terrain faciliteront la mise en œuvre opérationnelle du projet ainsi que la remontée d'informations du terrain vers les niveaux intermédiaire et central.

Des partenariats avec les organisations de la société civile pourront être établis suivant les besoins du projet et représenteront un élément clé du suivi et du renforcement de capacités de la société civile mais aussi pour le renforcement des capacités institutionnelles du MENPC. De même des contrats institutionnels avec les entreprises et bureaux d'études et des contrats individuels avec les spécialistes pourront être signés pour les besoins de la mise en œuvre, conformément au document de projet et dans le respect des procédures de l'Unicef.

Les capacités locales de l'Unicef au Tchad et son système et modalités de gestion financière et comptable sont décrites dans un document séparé qui accompagne le Document de Projet. Les dispositions et modalités de passations des marchés de l'Unicef seront appliqués Le plan de passation des marchés des 18 premiers mois sera élaboré avant l'entrée en vigueur du Projet.

En matière de concertation et de coordination, l'Unicef organisera des réunions mensuelles au niveau central avec les structures associées du MENPC et des réunions mensuelles au niveau régional et des antennes de l'Unicef. Les chefs de bureaux l'Unicef et les autorités locales du MENPC, les techniciens supérieurs du Bâtiment, les représentants de la société civile locale feront le point d'exécution des activités. Ils proposeront des solutions locales et solliciteront l'appui du centre si nécessaire.

L'Unicef organisera aussi une réunion semestrielle de coordination tripartite regroupant les deux entités de gestion et le MENPC pour une mise au point, les propositions des ajustements éventuels et pour la préparation (et par la suite pour le suivi des recommandations) des revues conjointes annuelles. Pour les besoins des revues annuelles et pour l'évaluation finale, l'Unicef en tant qu'entité de gestion préparera un rapport de suivi et d'état d'avancement et un Rapport sur la gestion financière et sur le système de passation des marchés des montants qui lui sont délégués.

Les objectifs de transfert de compétence entamés dans le cadre du PREBAT seront poursuivis et consolidés lors de la mise en œuvre du PREAT. En effet, une attention particulière sera accordée à l'implication des structures associées du MENPC dans les différentes étapes de mise en œuvre et de suivi de réalisation des composantes prises en charge par l'Unicef. À l'achèvement du projet, un rapport spécifique sera élaboré pour apprécier les degrés d'implication des structures du MENPC et du niveau et de la qualité du transfert de compétence réalisés durant la période de mise en œuvre du PREAT.

4.7.3 Le rôle de l'Unesco

L'Unesco sera chargé de la gestion d'une enveloppe de l'ordre de 8,739 millions USD représentant 33% du montant global du projet (hors frais des entités de gestions). Elles concernent les principales activités suivantes : i) l'élaboration et la mise en place d'un plan de formation continue qui visera la formation de formateurs et la formation chaque année de 600 inspecteurs et conseillers pédagogiques, 1000 directeurs d'écoles et 10000 enseignants, ii) la conception et à la création d'une entité chargé de l'évaluation des acquis scolaires des élèves, iii) le financement des frais de fonctionnement de cette entité ainsi que les frais liés à l'organisation des premières évaluations nationales des acquis des élèves dans le système formel et aussi dans le système non formel, iv) financer et d'accompagner l'alphabétisation de 25 000 adultes durant la période 2018-2020, v) acquérir et distribuer 150 000 livrets d'alphabétisation, vi) former des animateurs, encadreurs et opérateurs dans le domaine de l'alphabétisation, vii) financer la formation 12 000 jeunes se trouvant en dehors du système scolaire, viii) éditer et distribuer 50 000 nouveaux livrets et guides d'EBNF, ix) la formation des acteurs de la chaîne d'encadrement intervenant dans l'EBNF, x) l'élaboration et la mise en place d'un plan stratégique de renforcement des capacités techniques, xi) l'appui à la structure en charge du pilotage et de la coordination du PIET, xii) le renforcement et le fonctionnement du dispositif de gestion du PIET et des structures clés du MENPC impliquées dans la mise en œuvre, xiii) le développement et la mise en place d'une stratégie de communication pour le PIET et le Projet, xiv) les activités de pilotage du Projet dont notamment les tenues des comités de pilotage et l'organisation et la tenue des Revues conjointes annuelles, xv) la réalisation de trois études retenues comme prioritaires dans le domaine d'appui aux réformes sectorielles (étude sur l'éducation inclusive : état des lieux et stratégie, étude sur l'état des lieux des inégalités et la stratégie de lutte contre les discriminations et des actions de sensibilisation et de formation en matière de création et gestion des cantines scolaires), xvi) l'élaboration et la mise en place de la carte scolaire pour l'enseignement fondamental, xvii) la modernisation et le renforcement du SIGE et l'expérimentation de sa décentralisation dans 10 régions, xviii) l'acquisition de matériel de plateforme SIGE pour l'interconnexion des DREN et des Directions Techniques au siège du MENPC, ix) la mise à niveau de l'application de gestion des ressources humaines.

L'Unesco agira en tant maître d'ouvrage délégué pour le compte du MENPC qui est le maître d'ouvrage. Les principales structures du MENPC qui accompagnent l'Unesco dans la mise en œuvre des activités sont : i) la Direction de la formation des enseignants relevant de la direction générale des enseignements et de la formation pour les activités de formation. Il s'agit de la structure responsable de la formation et continue des enseignants, des directeurs, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques. Elle a sous sa tutelle les 22 ENI et les 72 Centres départementaux de la formation continue de l'enseignement primaire ; ii) la Direction générale de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales avec ses directions (Direction de l'Alphabétisation, la Direction de l'éducation non formelle et la direction de la promotion des langues nationales) pour les activités relatives à l'alphabétisation et à l'EBNF, iii) Le Secrétariat général du MENPC et Direction Générale de la Planification et de l'Administration pour les aspects relatifs aux renforcement des capacités du MEN et de renforcement et de modernisation du système d'information.

Dans le cadre de sa mission d'agent partenaire pour la mise en œuvre du PREBAT, l'Unesco a renforcé ses structures dans son antenne de N'Djaména. Ce dispositif sera maintenu et renforcé pour la mise en œuvre des composantes du PREAT allouée à l'Unesco. Il s'agit notamment de l'entité de gestion qui comporte deux cadres internationaux dont un spécialiste en éducation et un administrateur et deux assistants nationaux (technique et administratif) chargés du suivi de la mise en œuvre.

Des renforcements ponctuels sont aussi requis à travers le recrutement de consultants internationaux notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des activités relatives à la formation, l'alphabétisation et à la modernisation du système d'information. Par ailleurs, à l'instar de l'expérience de PREBAT, l'antenne Unesco de N'Djaména continuera de bénéficier de l'appui du bureau Unesco de Yaoundé.

Plus précisément, le personnel de l'Unesco qui sera pris en charge par agent partenaire sur les frais de gestion est composé du staff suivant : i) Un Administrateur en charge des finances, ii) Un Spécialiste de l'éducation, iii) Un Expert national spécialiste en suivi/évaluation, iv) Une Assistante administrative, v) Deux Chauffeurs.

Le personnel qui sera pris en charge sur les fonds propres de l'UNESCO est composé du staff suivant : i) Un Coordonnateur, Spécialiste du programme éducation ; ii) Un expert national spécialiste en Alphabétisation/éducation non formelle ; iii) Un expert national spécialiste en ingénierie de la formation ; iv) Un Administrateur Adjoint aux finances ; v) Une Assistante Administrative ; vi) Un Expert national en TIC ; vii) Un Chauffeur.

Le manuel de procédures du Projet décrira en détail les modalités d'exécution des différentes composantes du Projet. L'Unesco adoptera ses procédures standards pour les passations des marchés relevant des composantes qui lui sont allouées dans le cadre de la mise en œuvre du PREAT.

4.7.4 La collaboration tripartite Gouvernement, Unicef et Unesco

Le Secrétariat général du MENPC et Direction Générale de la Planification et de l'Administration veilleront à la mise en place d'une entité de coordination du PIET. Cela pourra prendre la forme d'une Cellule Technique de Coordination (CTC) qui constituera la Plate-forme pour le suivi et l'évaluation du Plan. La CTC sera l'interlocuteur vis-à-vis des différents partenaires et se charge notamment de l'organisation et de la tenue des instances de suivi du PIET : comités de pilotages et revues conjointes.

Le PIET préconise la reconduite du schéma de pilotage de la SIPEA avec la répartition en trois instances :

- ❑ Le comité interministériel de supervision qui est l'entité politique en charge de l'ajustement du plan en fonction des changements de l'environnement et des premiers résultats de la mise en œuvre des programmes. Présidé par le Premier ministre, le comité comprendra les Ministres en charge de l'éducation, les ministres du Plan, des finances, de la fonction publique, des infrastructures et de l'administration territoriale. Le comité aura pour mission d'apprécier et d'ajuster, si nécessaire, les modalités de la politique éducative en fonction des résultats fournis par les mécanismes de suivi et évaluation mis en place.
- ❑ Le comité de pilotage sera l'instance de coordination et de concertation des différents acteurs du système éducatif. Ce comité de pilotage rend compte au comité interministériel. Il est présidé par le Conseiller à la Présidence de la République chargé de l'Éducation
- ❑ Le comité technique aura la responsabilité d'assurer le suivi et l'évaluation techniques de la mise en œuvre du plan conformément aux orientations définies par le comité interministériel et sur proposition du comité de pilotage. La participation à l'élaboration du PIET lui assure une connaissance approfondie des orientations stratégiques retenues et des aptitudes à suivre et à évaluer les activités du plan. Le comité technique pourra ainsi assurer la fonction, nécessitant par ailleurs la collecte des données et informations nécessaires, en vue des évaluations des activités mises en œuvre.

La CTC jouera le rôle du Comité technique retenu au niveau du PIET et se chargerait du suivi de la mise en œuvre des différentes activités du PIET dont notamment : i) collecte, recueil et synthèse périodique des rapports d'exécution du PIET, ii) préparation et organisation de la tenue périodique (trimestrielle) du comité de coordination tripartite (MENPC, Unicef et Unesco) iii) préparation et organisation de la tenue périodique des réunions du Comité de pilotage, iv) préparation et organisation de la tenue des revues conjointes annuelles.

Les deux entités de gestions (Unicef et Unesco) mettront en œuvre les activités des composantes du projet dont elles ont la charge, en étroite collaboration avec la CTC et les directions techniques et structures déconcentrées du MENPC. La tenue trimestrielle du comité de coordination tripartite sera l'occasion de concertation et de coordination concernant l'état d'avancement et les questions de mise en œuvre du Projet, elles constitueront aussi l'opportunité de préparation des revues conjointes annuelles et aussi de suivi de recommandations des revues antérieures. À l'occasion des revues annuelles, chaque entité préparera un rapport de suivi et un rapport financier. La CTC se chargera de la synthèse et de la compilation pour constituer un rapport unifié qui sera partagé avec les différents partenaires avant la tenue de chaque revue conjointe.

4.8 Part variable du financement, indicateurs et activités associés

4.8.1 Les principes de répartition entre part fixe et part variable

Le montant de l'allocation individuelle maximale (MCA) est déterminé par le Conseil d'administration du GPE suivant une formule d'allocation basée sur les besoins. L'allocation individuelle maximale est composée d'une part fixe représentant 70% de la MCA et d'une part variable représentant 30 % de la MCA. Les pays qui répondent aux conditions d'éligibilité peuvent demander à accéder soit uniquement à la part fixe de la MCA, soit à la part fixe et à la part variable.

Selon les procédures du GPE, l'accès à la part variable peut s'effectuer selon deux approches :

- ❑ Une approche ex-post avec un versement de la part variable se fait après vérification des résultats. Cette approche nécessite l'accomplissement de certaines conditions supplémentaires basées sur des incitations. Le pays doit prouver qu'il a pris des mesures, assorties d'indicateurs, confirmant l'existence de stratégies transformatrices visant à améliorer l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires dans l'éducation de base.
- ❑ Une approche ex ante avec un versement de la part variable qui n'est pas liée à l'obtention effective de résultats durant la mise en œuvre du programme. Selon cette modalité, l'approbation de l'allocation totale (parts fixe et variable) intervient avant la mise en œuvre du Programme. L'argumentaire en faveur d'une approche ex ante est soumis à l'approbation du Comité des financements et performances au niveau des pays. Dans la mesure où l'approche ex ante réduit l'effet d'incitation des fonds du financement, une telle solution ne sera acceptée que dans des cas exceptionnels, principalement dans un contexte de fragilité, de faibles capacités institutionnelles, de faible disponibilité de fonds et de besoins éducationnels critiques à plus court terme.

Si un pays décide de présenter une requête pour la part variable à caractère incitatif de l'allocation individuelle maximale, il est tenu de fournir la preuve de la mise en œuvre de mesures, assorties d'indicateurs, confirmant l'existence de stratégies transformatrices visant à améliorer l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires dans l'éducation de base. Il est recommandé de procéder à l'identification des mesures et indicateurs mentionnés dans le processus d'élaboration du PSE. Le pays recense les politiques et stratégies prioritaires existantes ou en définit de nouvelles pour chacun de ces trois domaines, sur la base desquelles seront déterminés les indicateurs et les mesures conditionnant l'accès à la part variable de l'allocation individuelle maximale.

Il convient de sélectionner au moins un indicateur pour chaque domaine (équité, efficacité et acquis scolaires). À cette fin, le Groupe local des partenaires de l'éducation doit mettre l'accent sur le potentiel de transformation des politiques ou stratégies proposées en ce qui concerne l'amélioration de l'équité, de l'efficacité et des acquis scolaires dans l'éducation de base.

En règle générale, les objectifs fixés dans ce cadre doivent dépasser la simple poursuite des tendances observées — ils impliquent un « plus » tout en restant réalisables — et doivent être intégrés au cadre plus large du PSE. En fonction du contexte et des niveaux de capacité du pays, il pourra s'agir d'indicateurs de processus, de résultats ou de production.

Selon les procédures du GPE, si les circonstances ne permettent pas l'application d'une approche ex post, le pays peut demander une approche ex ante. Une telle demande peut être déposée le plus tôt possible après le démarrage du processus de préparation du programme, car elle doit être approuvée avant l'examen de la requête finale. Si une approche ex ante est demandée, le Secrétariat vérifie qu'une justification appropriée a été fournie et transmet la demande ainsi que la fiche d'examen du Secrétariat au Comité des financements et performances au niveau des pays pour qu'il les étudie à sa prochaine réunion ordinaire.

En dépit de la fragilité du contexte actuel et des perspectives à court terme, le Tchad a opté pour l'application d'une approche ex post dans le cadre de la présente requête. En effet, les arguments pour défendre une approche ex ante ne manquent pas : i) le montant de la part variable est de 8,554 millions USD soit environ 43% de la partie restante de la part fixe amputée du financement d'urgence. Cela représente une enveloppe assez conséquente et pourra contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du PIET, ii) le financement d'urgence est affecté plutôt à un usage humanitaire dans une zone affectée par des phénomènes interpellant plutôt la solidarité internationale que l'unique responsabilité du Gouvernement tchadien, iii) les difficultés conjoncturelles des finances publiques risquent de perdurer et d'aggraver sérieusement la situation de scolarisation des filles et des garçons dans le pays et d'accentuer le caractère fragile de la situation prévalente, iv) la situation de l'exclusion scolaire telle qu'elle se dégage de l'étude OOSCI est assez alarmante et montre qu'environ 2 millions d'enfants tchadiens sont en dehors du système scolaire ce qui incite à redéfinir les indicateurs retenus jusque-là et montre l'ampleur de l'effort restant à entreprendre pour l'atteinte de la scolarisation universelle.

Le débloqué des 8,554 millions USD est tributaire de la fourniture de preuves vérifiables montrant que des politiques ont été mises en œuvre et que ces mesures produisent un impact mesurable et significatif dans trois grands domaines : i) l'équité, ii) l'efficacité et iii) les acquis scolaires. Ainsi, les indicateurs correspondants doivent faire état de stratégies transformationnelles dans ces trois domaines. Il peut s'agir d'indicateurs de processus, d'impact ou de résultat. Il est nécessaire de mettre en évidence un lien clair entre les résultats attendus et les politiques ou mesures mises en œuvre, lien qui doit pouvoir être vérifié par un tiers. Le Groupe local des partenaires de l'éducation fait partie intégrante de ce processus ; il a été impliqué et a approuvé les indicateurs choisis par le Gouvernement.

Il faut rappeler que le secteur de l'éducation au Tchad passe par une étape critique de son histoire. La crise qui a servi ces dernières années risque de remettre en cause les faibles acquis du secteur qui reste plus vulnérable que jamais. Les perspectives macroéconomiques ne sont pas rassurantes pour les prochaines années. Les causes du dysfonctionnement du système sont là et risquent de générer les mêmes effets si des mesures urgentes ne sont pas mises en place. Il s'agit en premier lieu d'assurer le bon déroulement de la rentrée et de l'année scolaire. Le non-paiement des enseignants ne peut perdurer et risque d'entraver sérieusement le fonctionnement du secteur.

Le PREAT à travers le PIET apporte une réponse d'urgence à cette situation de vulnérabilité et assure les conditions de renforcement du secteur par rapport à la fragilité auquel il est exposé. Deux objectifs fondamentaux sont intégrés dans la conception du PREAT : sauvetage ou pérennisation des acquis du secteur et son renforcement en vue de préparer sa prochaine phase de développement.

Dans un tel contexte, la préservation des acquis et le remise en fonctionnement d'un système actuellement en panne est une transformation en soi. Les stratégies transformationnelles s'analysent ainsi beaucoup plus en termes de sauvetage, sauvegarde et préservation qu'en termes de modifications profondes et radicales du système. Cette situation et ce contexte devraient être pleinement intégrés dans l'appréciation par le GPE de la requête du Tchad, qui en dépit de sa fragilité a opté pour la « non exception » en présentant sa requête dans le cadre de l'approche ex post.

4.8.2 Les indicateurs et les tranches de la part variable

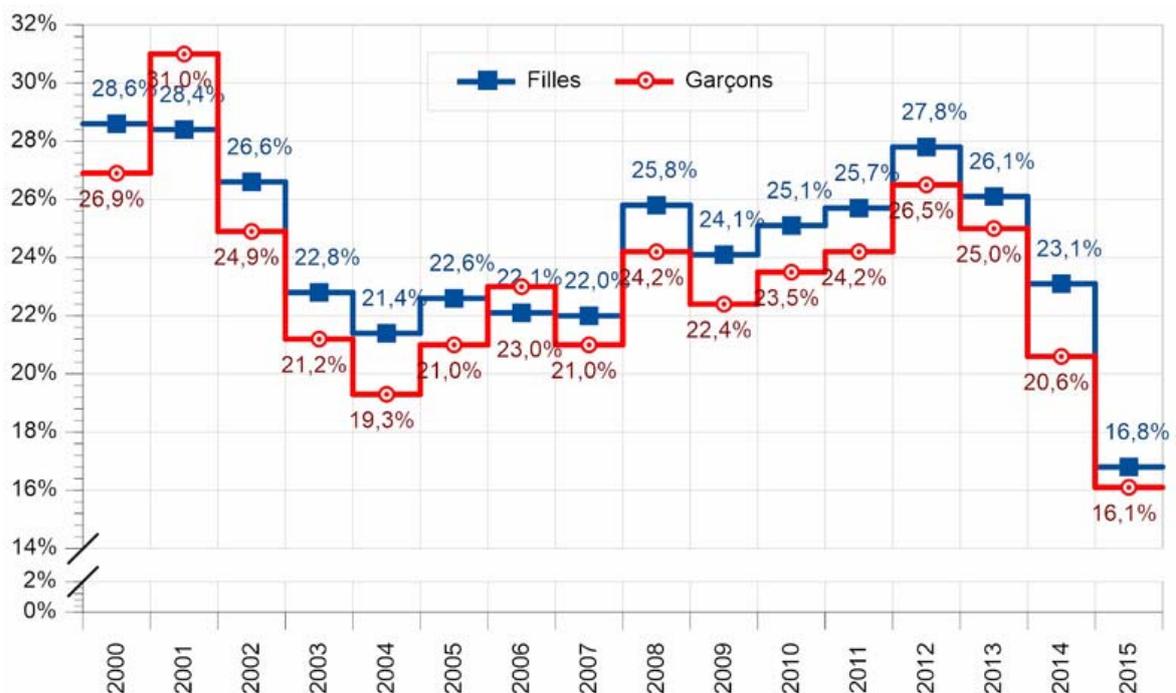
Les trois indicateurs retenus pour la mise à disposition et le décaissement de la part variable sont les suivants : i) la réduction du taux d'abandon au primaire ; ii) la diminution des disparités dans la répartition régionale des enseignants formés et payés, iii) la mise en place et l'opérationnalisation d'un système chargé de l'évaluation des acquis scolaires des élèves.

4.8.2.1 Efficience : Amélioration du taux de survie à la dernière année du primaire

Contexte et justification

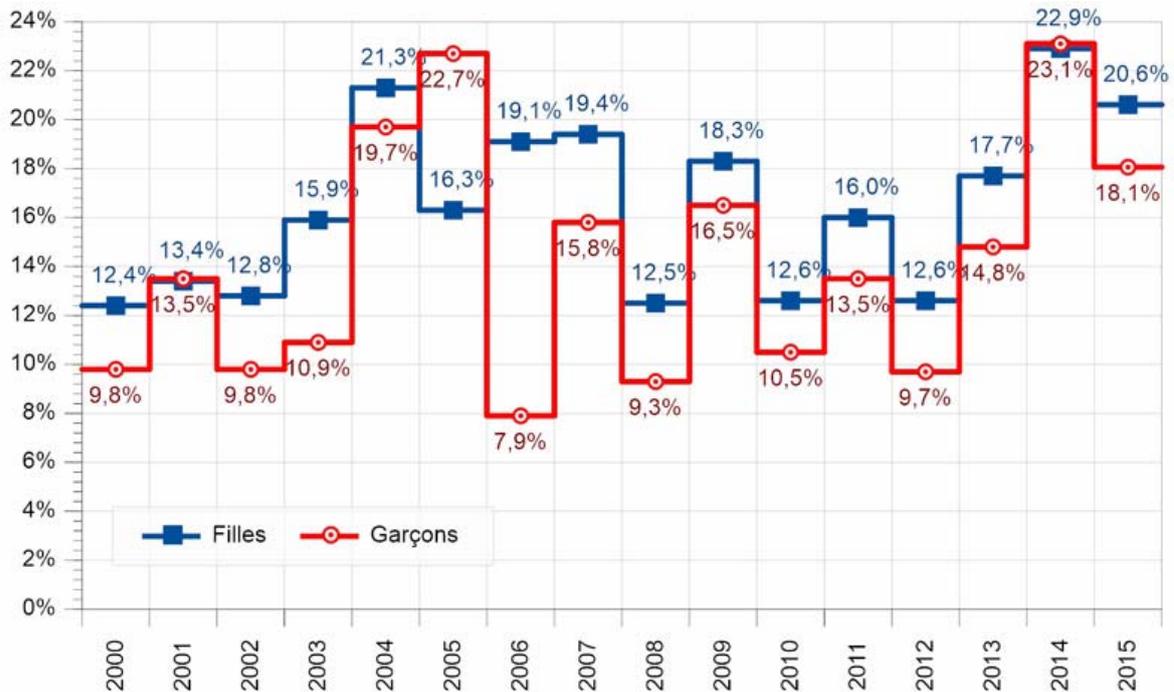
La question de l'amélioration de la rétention du système et de son efficacité interne et la réduction du redoublement et de l'abandon scolaire reste un défi majeur pour le Tchad qui cherche à atteindre la scolarisation primaire universelle. Les indicateurs actuels démontrent que malgré les efforts déployés, les phénomènes de redoublement et d'abandon perdurent et se traduisent par un faible taux d'achèvement du primaire qui stagne aux environs de 40%. Les deux graphiques suivants illustrent l'évolution des taux moyens de redoublement et d'abandon au primaire durant la période 2000-2015 :

Graphique 22 : Évolution du taux moyen de redoublant au primaire (2000-2015)



Source : D'après les données du MENPC

Graphique 23 : Évolution du taux moyen d'abandon au primaire (2000-2015)



Source : D'après les données du MENPC

Les données montrent une aggravation de la situation de l'efficacité interne du système au niveau de l'enseignement primaire. En effet, on constate que les taux de redoublement ont plutôt tendance à augmenter notamment à partir de 2004 en passant de 20,1% à 25,5% en 2013. Les résultats enregistrés en 2014 et 2015 sont à interpréter avec beaucoup de précautions en raison du phénomène de fermeture des écoles dont le nombre a atteint plus de 2 300 en 2016. Ces écoles étant les moins performantes, ce qui explique la baisse relative du taux de redoublement qui risque de retrouver son niveau de 2013 avec la réouverture de ces écoles. Quant aux taux d'abandon, en dépit des fluctuations annuelles, ils se maintiennent à des niveaux dépassant souvent le seuil des 15% et la tendance générale est vers la hausse notamment durant les cinq dernières années : le taux moyen d'abandon au primaire est passé de 11,4% en 2010 à 23% en 2014 et 19,2% en 2015. La répartition par genre montre une situation plus inquiétante pour les filles par rapport aux garçons : plus d'une fille sur cinq abandonne l'école primaire chaque année.

L'étude menée par l'Unicef sur les enfants non scolarisés au Tchad a montré que le risque d'abandonner le cycle primaire avant d'atteindre la sixième année d'études est estimé à un taux de 57%, il est plus élevé chez les filles (64%) que chez les garçons (52%). Ce risque concerne une population composée de plus de 1,280 million d'élèves (623 000 filles et 660 000 garçons) inscrits dans les cinq premières années d'études et qui risquent d'abandonner le système scolaire avant de parvenir en dernière année d'études du cursus primaire. Le niveau de ces taux est extrêmement inquiétant et dénote d'une très faible efficacité interne du cycle primaire générant une faible rétention et un accès limité au cycle moyen. Il est d'autant plus inquiétant que l'évolution durant la décennie de la période 2004-2014 montre une aggravation du risque d'abandon aussi bien pour les filles que pour les garçons.

En fait, l'enquête EDS-MICS 2014-2015 montre que le taux net ajusté de scolarisation du primaire a atteint 49,7%. Cela correspond à un taux d'exclusion de 50,3% pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Les taux sont plus élevés pour les filles (53,7%) que pour les garçons (52,6%). Les enfants âgés de 6 à 11 ans et qui se trouvent en dehors de l'école concernent une population de l'ordre de 1,265 million d'enfants (665 000 filles et 600 000 garçons).

Le phénomène de l'exclusion scolaire alimenté par un fort taux d'abandon incarne en fait une dimension d'iniquité sociale : ce sont les enfants des ménages les plus pauvres qui sont les plus concernés avec des taux nets de scolarisation de l'ordre de 45% contre plus de 75% pour les enfants issus des ménages du quintile le plus riche.

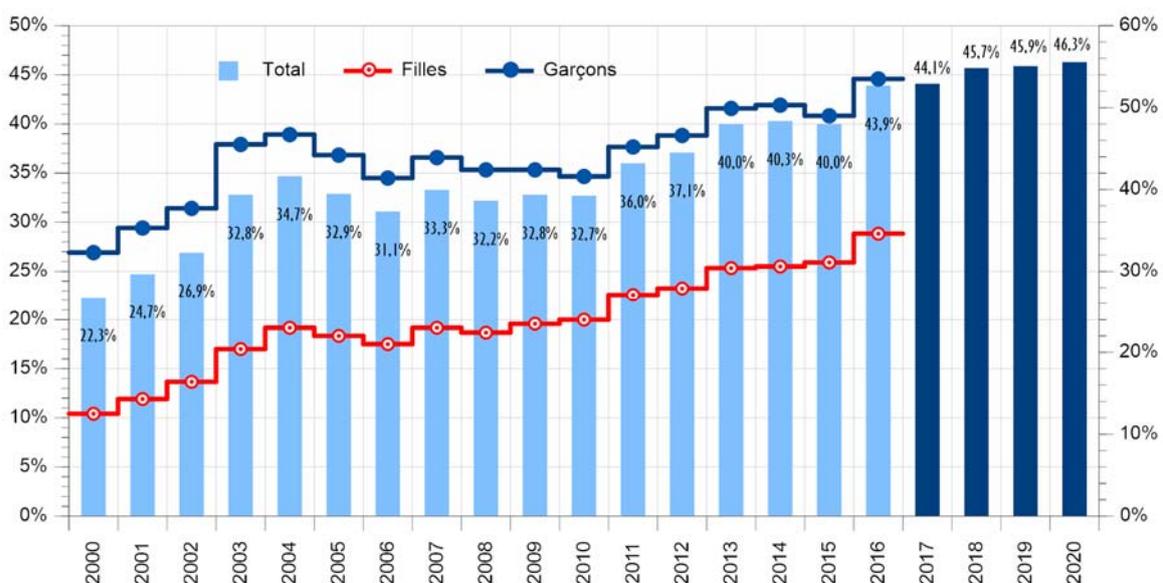
La pauvreté et l'impossibilité de subvenir aux coûts de l'éducation constituent la principale cause de l'exclusion scolaire des enfants âgés de 6 à 16 ans comme le montre ECOSIT 3 : 36% des filles et 28% des garçons ne sont pas scolarisés ou ont quitté l'école pour des raisons de pauvreté et de nécessité d'aider la famille.

Description de l'indicateur et lien avec le PIET

Le choix de l'indicateur était motivé par plusieurs considérations : i) l'indicateur doit être révélateur de l'amélioration retenue par le PIET en matière d'efficacité interne du système et traduisant l'objectif de tendre vers un enseignement primaire universel et d'améliorer l'efficacité du secteur de l'enseignement primaire, ii) l'indicateur doit être le plus fiable possible compte tenu de la nature des données disponibles et des modes de calcul adoptés, iii) l'indicateur doit être retenu par le cadre de résultats de la stratégie sectorielle.

Le PIET retenait le taux de redoublement et le taux d'achèvement comme indicateurs de référence mesurant les progrès escomptés en matière d'amélioration de l'efficacité interne. Certes, ces indicateurs sont révélateurs de niveaux de performance et d'efficacité du système, mais présentent certaines insuffisances pour deux considérations principales : i) comme mentionné plus haut, le niveau du taux de redoublement pour l'année de base est biaisé par la non comptabilisation des résultats des 2300 écoles qui n'ont pas fonctionné et qui sont parmi les moins performantes. Ce phénomène explique en grande partie la sensible baisse du taux de redoublement qui est passé de 25,5% en 2013 (avant la crise) à plus 16,4% en 2015 ; ii) d'un autre côté, le taux d'achèvement est calculé de manière approximative et indirecte⁹ et fait intervenir une variable (démographique) extrascolaire dont la fiabilité est souvent problématique. Les données détaillées du calcul du taux d'achèvement sont présentées en annexe, le graphique suivant présente son évolution durant la période 2000-2016 et les objectifs du PIET à l'horizon 2020 :

Graphique 24 : Taux d'achèvement : évolution (2000-2016) et objectifs du PIET (2017-2020)

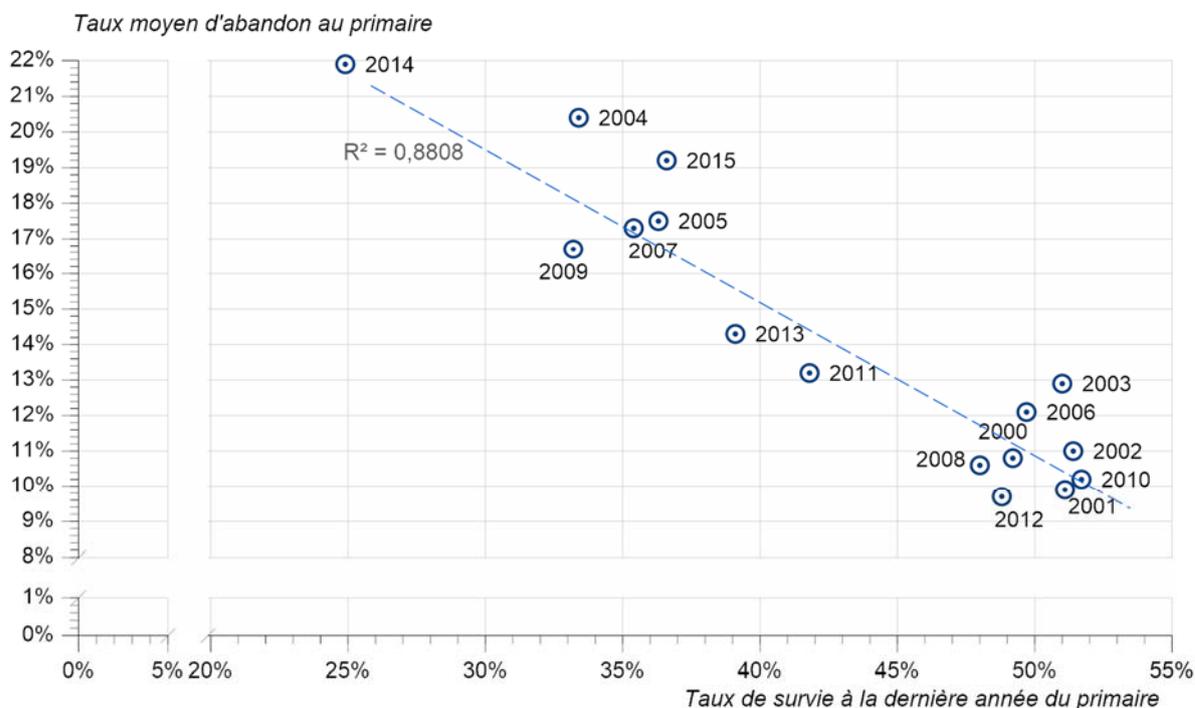


Source : d'après les données du MENPC et de l'INSEED

⁹ Il s'agit du rapport des nouveaux à la classe terminale du primaire divisé par la population âgée de 11 ans)

En fait, l'efficacité interne du système et son efficacité peuvent être révélées par le taux moyen d'abandon au primaire ou le taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire. Ces deux indicateurs sont fortement corrélés comme le montre le graphique suivant :

Graphique 25 : Taux de survie à la dernière année de l'enseignement primaire et taux moyen d'abandon au primaire

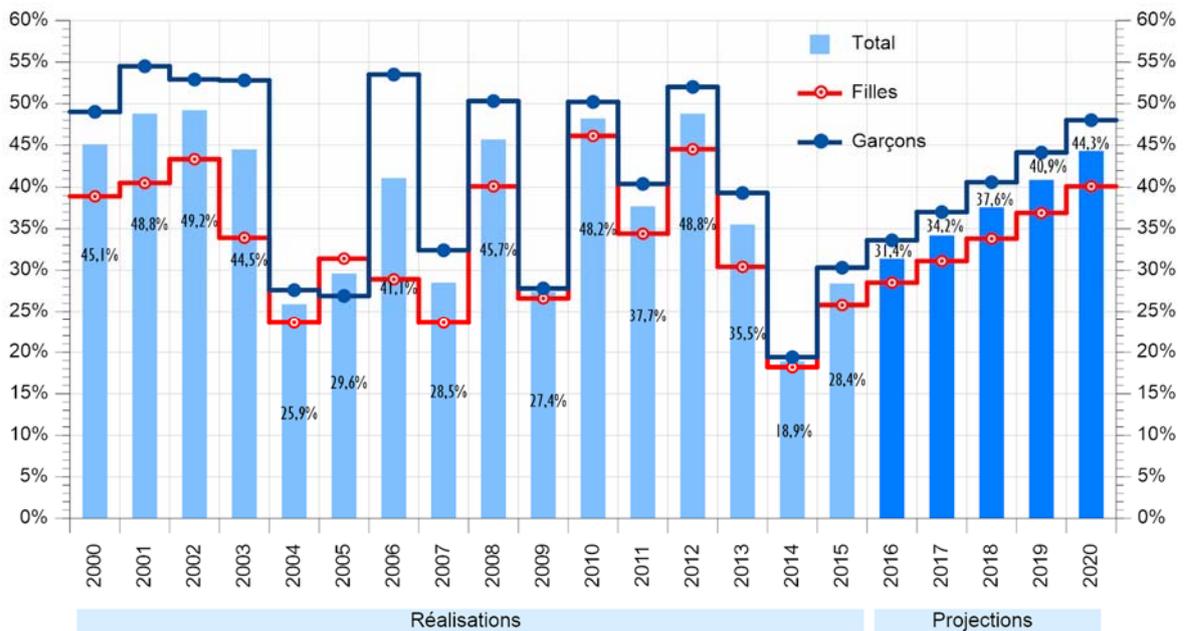


Source : d'après les données du MENPC

Comme indicateur de référence, pour la présente dimension de la part variable, il a été retenu le taux de survie à la dernière année du cycle primaire qui a le mérite d'être le plus proche de l'indicateur d'achèvement retenu par le PIET (sans les aléas de fiabilité des données démographiques) et de matérialiser un phénomène cumulatif de l'efficacité interne, plus large que le taux d'abandon et traduisant la panoplie des mesures retenues au niveau de la stratégie sectorielle. Rappelons que cet indicateur a été retenu comme l'indicateur de référence pour l'objectif 2 des Objectifs du millénaire pour le développement.

Le taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire est calculé par la méthode de la cohorte fictive telle que mentionné en annexe. Il sera calculé de la même manière pour mesurer les cibles retenues pour la présente dimension de la part variable. Les projections du modèle de simulation aboutissent à une sensible amélioration du taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire qui passerait de 28,4% en 2015 (26% pour les filles et 30% pour les garçons) à 44% en 2020 (40% pour les filles et 48% pour les garçons). Le graphique suivant illustre l'évolution et les projections du taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire :

Graphique 26 : Taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire



Source : d'après les données du MENPC et les projections du modèle de simulation

L'échéance de vérification des résultats de cet indicateur retenu pour la présente dimension de la part variable sera en mars 2019. À cette date, les données scolaires disponibles seront celles de l'annuaire statistique de l'année scolaire 2017-2018 qui permettra de mesurer les performances à la fin de l'année scolaire 2016-2017. Tenant compte de ce décalage des réalisations et de mesure de l'indicateur et en retenant une certaine marge prudentielle, la cible retenue est celle d'un taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire de 31,2% à mesurer en 2019 correspondant à un objectif d'amélioration de 15% (ou de 2,8 points de pourcentage) de la valeur de l'année de base (28,4% en 2015).

Principales stratégies et activités et lien avec les exigences du GPE

La réduction de l'abandon scolaire vise bien évidemment des objectifs d'efficience et d'efficacité de fonctionnement du système mais aussi, sinon surtout, des objectifs d'équité sociale sachant que le phénomène concerne les enfants des milieux défavorisés et notamment les filles vivant en milieu rural.

La réduction de l'abandon permettra d'améliorer l'efficience du système éducatif de manière significative. Le RESEN¹⁰ avait mis en évidence un gaspillage important de ressources liées aux abandons et au redoublement. En effet, le coefficient d'efficacité interne (CEI) au primaire était est de 41%, ce qui montre que 59% des ressources du primaire sont utilisées pour financer des redoublements ou des élèves qui vont abandonner. En conséquence, au lieu de consommées 6 années scolaires pour produire un sortant du primaire, le système en utilise presque 15. Dans les écoles publiques et communautaires le CEI était de 38% en 2012 en nette régression par rapport à 2004 (49%). Le gaspillage est important et il s'aggrave d'où l'impérieuse nécessité d'inverser la tendance en œuvrant vers la réduction du redoublement et de l'abandon. C'est ce qui est retenu dans le cadre du PIET.

Le PIET a mis l'accent sur les facteurs d'explication de la faible efficacité du système et du niveau élevé d'abandon qui résident en l'existence d'un nombre important d'écoles à cycle

¹⁰ Rapport d'État du Système Éducatif National Tchadien (RESEN – TCHAD), 2ème Edition, MEN, juillet 2014

incomplet et par la faiblesse de la qualification des enseignants, l'insuffisance des matériels didactiques, les pratiques pédagogiques non centrées sur l'enfant, un environnement scolaire peu attractif, etc. Ces facteurs se conjuguent pour accroître les déperditions scolaires.

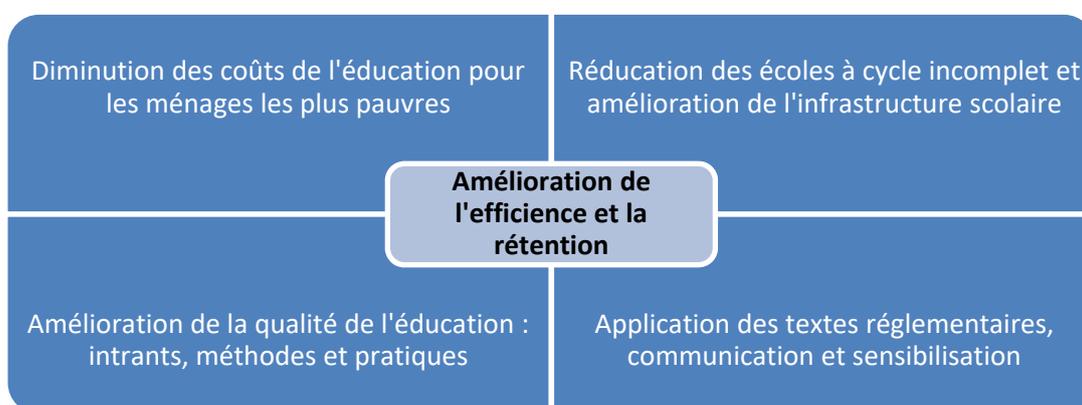
Pour atteindre les résultats escomptés, les autorités doivent particulièrement veiller à l'application stricte de la loi par l'institutionnalisation de procédures de contrôle, de suivi et de vérification. Cette mesure doit s'accompagner d'un plan de communication adressé à tous les acteurs du système éducatif et en particulier aux enseignants et chefs d'établissements dont certains s'opposent à l'application de la loi. L'objectif de la communication est d'expliquer les enjeux pédagogiques et financiers du nouveau dispositif.

Le PIET comporte un arsenal de mesure de politique qui concourent vers la réduction du phénomène de l'abandon et d'amélioration de la rétention. Cela concerne en particulier les mesures suivantes :

- ❑ la réduction du redoublement par l'application des décrets d'application de la loi n°16 PR/2006 du 13 mars 2006 portant suppression des redoublements à l'intérieur des sous-cycles du primaire. Cela nécessite un travail de communication et de sensibilisation destiné notamment aux chefs d'établissements et implique la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des élèves en difficulté par des soutiens scolaires au sein de l'école, conformément à l'arrêté n°253/PR/MEN/SEENCEFA/SG/2014 du 3 décembre 2014 ;
- ❑ l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers une meilleure dotation en manuels en quantité suffisante et la réduction de la taille des groupes pédagogiques ;
- ❑ la réduction du coût privé de l'éducation notamment pour les ménages les plus pauvre vivant dans les zones défavorisées et en milieu rural. La contractualisation et la subvention des enseignants permettra de ramener la proportion des enseignants non payé par l'État de plus de 70% à moins de 40%. Cela impactera vers la baisse la contribution des parents et atténuera le phénomène d'abandon notamment parmi les populations les plus pauvres. ;
- ❑ la réduction de la proportion d'écoles à cycle incomplet afin d'offrir aux élèves l'opportunité d'achever au moins le cycle primaire.

La réduction du redoublement, la baisse de l'abandon et l'amélioration de la rétention qui se manifestent par l'augmentation du taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire est ainsi au cœur de la théorie de changement visée par un volet important de la stratégie sectorielle comme l'illustre le schéma suivant :

Figure 1 : Théorie de changement : l'amélioration de la rétention au cœur des actions du PIET



4.8.2.2 Acquis scolaires : système national d'évaluation des acquis scolaire

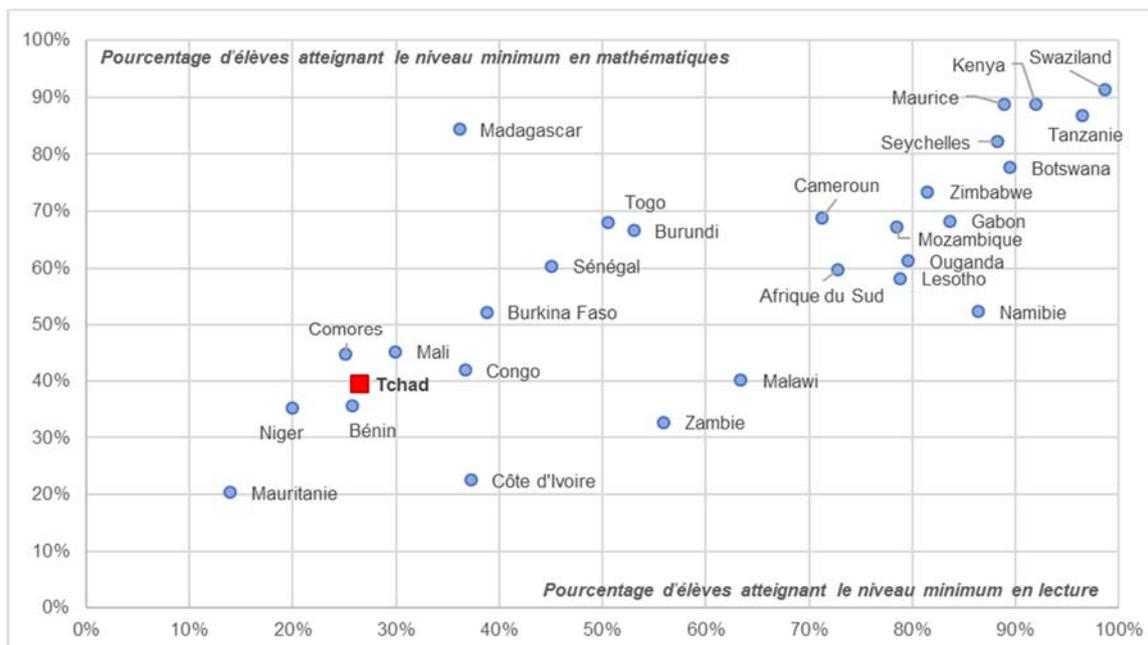
Contexte et justification

Le niveau des acquisitions de compétences au sein du système éducatif tchadien est faible. Le secteur ne dispose pas d'un système d'évaluation des acquis scolaires des élèves. Même les examens nationaux, ils sont ramenés au nombre de deux : le BEF à la fin du fondamental et le Bac à la fin du secondaire. Ainsi, l'élève n'est soumis à aucune épreuve nationale durant les 9 premières années de scolarité dont uniquement moins de 20% des enfants y parviennent.

Les quelques rares participations du Tchad aux évaluations régionales étaient l'occasion de mesurer les acquis scolaires des élèves du primaire et de confirmer leurs faibles niveaux par rapport aux élèves des pays de la région.

L'exemple des évaluations du Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs (PASEC) montre le faible niveau d'acquisition des connaissances des élèves tchadiens et un positionnement plutôt modeste par rapport à plusieurs autres pays africains comme le montre le graphique suivant :

Graphique 27 : PASEC 2010 : positionnement selon le pourcentage d'élèves atteignant le niveau minimum en mathématiques et en lecture



Source : D'après les résultats du PASEC 2010

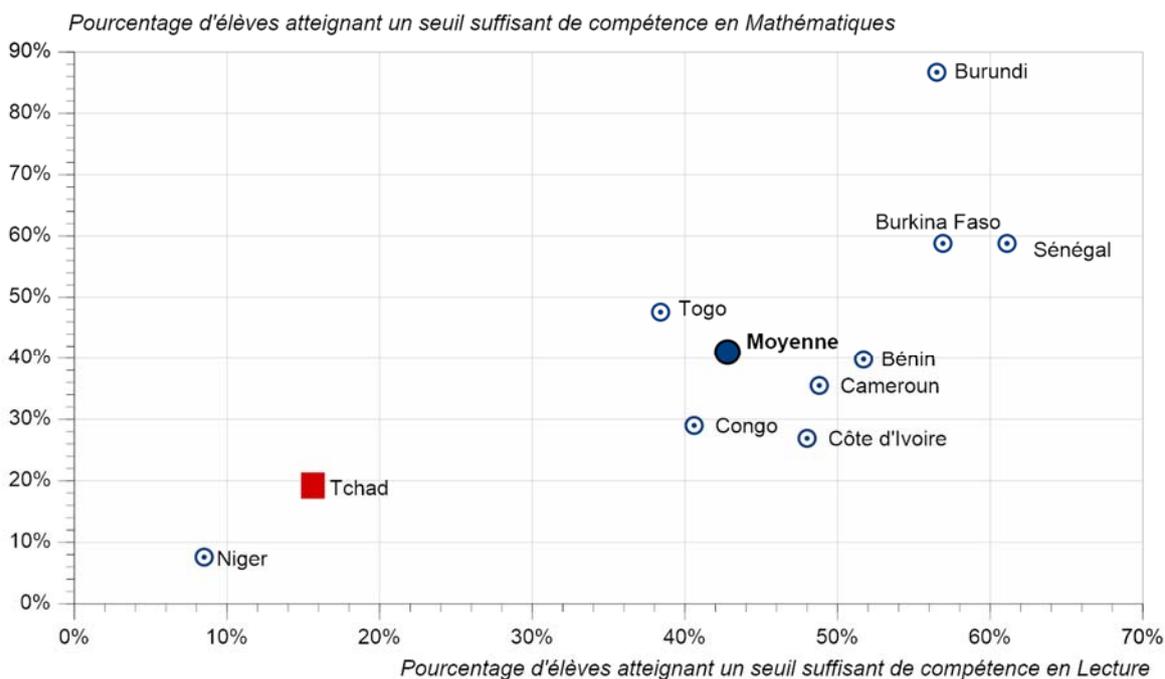
Les données de PASEC de 2010 montrent qu'uniquement 26,5% des élèves tchadiens atteignent le niveau minimum en lecture alors que la moyenne des autres pays dépasse 60% et moins de 40% des élèves tchadiens atteignent le niveau minimum en mathématiques contre plus de 60% dans les autres pays.

Les résultats du PASEC 2014 montrent que le système éducatif tchadien demeure positionné parmi les pays les moins efficaces de la région tant en ce qui concerne le début que la fin du primaire et tant en lecture qu'en mathématiques : i) en début de scolarité, on relève qu'une grande proportion des élèves ne maîtrisent pas les connaissances et compétences considérées comme suffisantes pour poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions (82% en langue et 52% en mathématiques), ii) en fin de scolarité : on relève qu'une grande proportion des

élèves ne maîtrisent pas les connaissances et compétences considérées comme suffisantes pour poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions (84,3% en lecture et 80,9% en mathématiques).

Le graphique suivant illustre le positionnement des élèves tchadiens en fin du primaire par rapport aux élèves des autres pays participant au PASEC 2014. Il montre qu'uniquement 15,7% et 19,1% des élèves arrivent à atteindre un seuil « suffisant » de compétence respectivement en lecture et en mathématiques. La moyenne des pays participant était de 42,7% en lecture et de 41,0% en mathématiques :

Graphique 28 : PASEC 2014 : positionnement selon le pourcentage d'élèves en fin du primaire atteignant un seuil suffisant de compétence en mathématiques et en lecture



Source : D'après les résultats du PASEC 2014

Il est primordial que le système éducatif puisse déceler les difficultés d'apprentissage des élèves dès leur entrée au primaire afin d'éviter que ces difficultés ne se traduisent en échecs scolaires et qu'on se retrouve en fin de primaire avec plus de 8 élèves sur 10 n'ayant pas les niveaux requis. Plus spécifiquement, les analyses du PASEC recommandent fortement de promouvoir l'utilisation des données sur les apprentissages dans le suivi des politiques éducatives dans le but d'assurer un meilleur pilotage du système éducatif. Il s'agit notamment de la mise en place des mesures suivantes : i) mettre en place un dispositif national d'évaluation à tous les niveaux pour assurer une mesure régulière dans le temps permettant d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs nationaux, ii) renforcer l'utilisation des données des évaluations comme indicateurs de suivi des plans sectoriels, iii) impliquer tous les acteurs de l'école, en amont et en aval, dans les évaluations pour faciliter leur compréhension et la prise en charge des recommandations qui pourraient en découler, iv) envisager des approches complémentaires d'évaluation qui pourraient permettre de mieux cerner les variables non mesurées par les évaluations traditionnelles d'apprentissages qui ont été menées à ce jour dans le système éducatif, v) partager les résultats des études et des évaluations dans tout le système éducatif, vi) promouvoir la prise en compte des résultats des études dans les politiques éducatives.

Description de l'indicateur et lien avec le PIET

Dans le cadre des orientations du PIET, le Projet soutiendra la conception, l'élaboration du montage institutionnel et financier de l'instance qui sera en charge de l'évaluation des acquis scolaires des élèves. Cela concernera les deux volets de l'éducation formelle et non formelle. Le Projet appuiera les activités de cette instance jusqu'à l'aboutissement de l'organisation et la publication et la discussion des résultats des deux premières évaluations : l'une pour le secteur formel et la seconde pour le secteur non formel.

Le PASEC constitue l'unique référence disponible en matière d'évaluation des acquis scolaires des élèves. Le recours à la mesure de la progression des scores des élèves tchadiens entre le PASEC 2014 et PASEC 2019 comme indicateur de référence pour la présente dimension de la part variable soulève au moins deux questions : i) la première a trait au processus : la participation au PASEC constitue, certes, une initiative intéressante permettant de procéder à une évaluation normalisée et de se comparer par rapport aux pays de la région, mais ne peut nullement se substituer au développement des capacités nationales d'évaluation des acquis et d'exploitation des résultats pour des fins de réformes et de politiques éducatives qui est retenu par le PIET comme priorité fondamentale ; ii) la seconde concerne le calendrier du PASEC 2019 par rapport à celui du PREAT. En effet, les résultats du PASEC 2019 ne seront disponibles au mieux que mi 2020 ce qui pose un réel problème pour le processus de vérification de l'indicateur et des règles de décaissement d'une tranche qui interviendrait à la fin de la mise en place du projet, sachant, par ailleurs, que le financement même de la participation du Tchad au PASEC est imputée sur la part variable.

En raison d'absence de base de comparaison concernant des évaluations nationales des acquis scolaires, des délais de mise en œuvre de PIET et de la période de mise en œuvre du Projet limité à trois ans, et de la complexité du processus de mise en place de cette nouvelle instance, l'indicateur retenu à cet effet concernera l'opérationnalisation de l'instance nationale d'évaluation des acquis scolaires des élèves. Cet objectif d'activation est appréhendé selon deux dimensions : i) une dimension institutionnelle : mise en place effective et fonctionnement de l'instance nationale d'évaluation, ii) une dimension opérationnelle : la première évaluation de l'instance est réalisée, et ses résultats sont validés et disséminés.

L'indicateur retenu permet de mesurer les progrès réalisés dans la mise en place et l'opérationnalisation d'un système national d'évaluations des acquisitions des compétences fondamentales au primaire. L'exploitation des résultats des évaluations permettra d'identifier les actions de remédiation aux différents niveaux d'intervention pertinents.

Les évaluations seront menées par les enseignants à l'aide des outils d'évaluation standardisés élaborés par l'instance nationale d'évaluation des acquis scolaires qui bénéficiera des appuis nécessaires durant la première phase de sa création qui interviendra au début de la mise en œuvre du PRÉT suite à l'achèvement de l'étude de conception à lancer en priorité.

Principales stratégies et activités et lien avec les exigences du GPE

Le PIET a retenu la mise en place d'un système national d'évaluation des acquis des élèves parmi les priorités sectorielles. Cela permettra de transformer le pilotage pédagogique du système éducatif, et ce à deux degrés distincts : au niveau de la chaîne de supervision pédagogique d'une part, en permettant d'informer le système à tous les niveaux (local, régional, national) en vue de la définition des politiques à mettre en œuvre et au niveau du partenariat et de l'implication communautaire, d'autre part. La transformation consistera à ériger un pilotage informé du système, conscient de ses lacunes, mais aussi engageant des mesures de remédiation et d'amélioration efficaces et ciblées. Cela aura plus d'impact quand les données, les informations, les résultats et les mesures sont partagées et discutés aux différents niveaux.

Figure 2 : Théorie de changement : l'amélioration du système d'évaluation

4.8.2.3 Équité : réduction des disparités dans les affectations des enseignants formés et payés entre les milieux urbain et rural

Contexte et justification

Le système éducatif tchadien demeure marqué par des disparités importantes. En plus de l'iniquité de genre, les inégalités sont notamment d'ordre social et régional. En effet, si les filles rencontrent plus de difficultés que les garçons pour accéder à l'école et pour s'y maintenir, les inégalités entre les catégories sociales, les milieux et les régions sont encore plus marquées.

Selon la loi 06-016 2006-03-13 PR portant orientation du système éducatif tchadien (article 9), « l'enseignement public est gratuit. Les prestations fournies en la matière sont essentiellement financées sur les ressources publiques allouées par l'État ou les autres collectivités décentralisées. Toutefois, l'enseignement public admet la participation des bénéficiaires, des initiatives communautaires librement constituées agissant en partenariat avec l'État et les autres collectivités décentralisées ».

La participation des ménages au fonctionnement du système s'avère fortement inéquitable et pénalise les ménages les plus pauvres. En effet, le système éducatif tchadien demeure marqué par des disparités importantes qui sont d'ordre social mais résolument régionale et surtout selon les milieux de résidence en raison de la dichotomie de l'état des revenus et de la pauvreté entre le milieu urbain et le milieu rural. Cette iniquité est aggravée par les dysfonctionnements de la répartition de l'intervention publique dans le domaine de l'éducation.

Les dotations en moyens matériels et humains pénalisent les régions rurales et par conséquent les populations les plus défavorisées. En plus de la répartition des constructions scolaires souvent opérées sans la rationalité de la carte scolaire (qui reste à élaborer), c'est la répartition des affectations des enseignants formés et/ou pris en charge par l'État (fonctionnaires ou subventionnés) qui a le plus d'impact sur l'aggravation des disparités. En effet, les affectations pénalisent le milieu rural au profit du milieu urbain en créant une situation de discrimination où les ménages les plus pauvres sont appelés à contribuer le plus au financement de l'éducation sans compter les impacts en termes de divergence de qualité d'encadrement pédagogique.

Description de l'indicateur et lien avec le PIET

Les données de 2016 montrent l'étendue de ces disparités : i) la proportion des enseignants formés dans le milieu urbain est de 77,4% contre 37,9% en milieu rural ; ii) la proportion d'enseignants payés par l'État en milieu urbain est de 59,3% contre 17,6% en milieu rural. Le tableau suivant en donne le détail :

Tableau 20 : Répartition des enseignants formés et payés par milieu (2016)

	Effectif			Structure		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Formation						
Enseignants formés	8 004	8 389	16 393	77,4%	37,9%	50,5%
Enseignants non formés	2 334	13 757	16 091	22,6%	62,1%	49,5%
Total	10 338	22 146	32 484	100,0%	100,0%	100,0%
Prise en charge de la rémunération						
Enseignants payés	6 132	3 888	10 020	59,3%	17,6%	30,8%
Enseignants non payés	4 206	18 258	22 464	40,7%	82,4%	69,2%
Total	10 338	22 146	32 484	100,0%	100,0%	100,0%

Source : d'après les données du MENPC

Par ailleurs, il faut signaler que la pauvreté au Tchad est avant tout un phénomène rural. En effet, l'incidence de la pauvreté se situe à 11% au niveau de la capitale. Les proportions des pauvres dans les autres centres urbains atteignent 28,8%, alors que plus d'un habitant sur deux (52,5%) du milieu rural est pauvre soit environ cinq fois la proportion de la capitale. La profondeur et la sévérité de la pauvreté montrent que non seulement la pauvreté est massive en milieu rural mais elle montre aussi que les inégalités sont importantes. En effet, la profondeur de la pauvreté qui mesure la distance moyenne des pauvres par rapport au seuil de pauvreté est 29,9% en milieu rural tandis qu'elle n'est que de 4,9% à N'Djaména et 14,4% dans les autres centres urbains. En outre, il faut noter que le milieu rural contribue à 91,8% à la pauvreté nationale qui se situe à 46,7% alors que les autres centres urbains ont contribué à hauteur de 6,1% et N'Djaména à moins de 2%. C'est ce que présente le tableau suivant :

Tableau 21 : Indicateurs de pauvreté par milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence	Profondeur	Sévérité	Contribution
N'Djaména	11,0%	4,9%	2,4%	1,9%
Autres milieux urbains	28,8%	14,4%	7,8%	6,3%
Total Urbain	20,9%	10,2%	5,4%	8,2%
Milieu rural	52,5%	29,9%	18,3%	91,8%
Moyenne nationale	46,7%	26,3%	15,9%	100,0%

Source : d'après Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3), Août 2014

Cela montre une impérieuse nécessité de ventiler les interventions publiques entre les milieux et de retenir un principe de discrimination positive au profit du milieu rural. Le PIET épouse cette approche qui est reprise au niveau du PREAT. Les opérations de contractualisation et de subvention des enseignants programmés tant au niveau du PREAT que du projet de la Banque mondiale viseront en priorité les zones les plus défavorisées du milieu rural. Cela impactera nécessairement l'état des contributions des ménages pauvres en matière de financement privé de l'éducation et introduira plus d'équité dans la répartition des interventions publiques. Le PREAT financera aussi la mise en place d'un outil de gestion des besoins et de répartition des enseignants. Il s'agit d'une application informatique qui bénéficiera des résultats du recensement qui sera effectué et recoupera les différentes sources d'information dont l'enquête scolaire, les données de la DRH et les données de la solde. Cette application permettra de mieux rationaliser la définition des priorités d'affectation pour les nouveaux enseignants à contractualiser et à subventionner en retenant comme premier critère la réduction des inégalités et la discrimination positive des milieux défavorisés.

L'indicateur retenu en cette matière concerne la réduction de l'indice des disparités dans la répartition des enseignants formés et payés entre les milieux. Le tableau suivant présente le mode de calcul de cet indice :

Tableau 22 : Calcul de l'indice de disparité d'affectation des enseignants entre milieux

	Milieu urbain	Milieu rural
Proportion d'enseignants payés	PEPU	PEPR
	59,3%	17,6%
(1) indice de disparité de répartition des enseignants payés (PEPU/ PEPR)	338%	
Proportion d'enseignants formés	PEFU	PEFR
	77,4%	37,9%
(2) indice de disparité de répartition des enseignants formés (PEFU/ PEFR)	204%	
Indice de disparité de répartition des enseignants payés et formés Moyenne ((1) ; (2))	271%	

L'indice moyen de disparité est de 271%, cela veut dire que les écoles situées en milieu urbain sont 2,71 fois mieux dotés en enseignants formés et payés par rapport aux écoles du milieu rural. Il est retenu de viser une réduction progressive de cet indice de disparité qui connaîtra une réduction de 15% en 2019 en atteignant l'indice de 2,3 en 2019 (contre 2,71 en 2016) et une réduction de 20% en 2020 (par rapport au niveau de 2016) en atteignant le seuil de 2. Ainsi, les écoles urbaines qui étaient près de 3 fois plus favorisées que les écoles rurales seront en 2020 doublement favorisées par rapport aux écoles rurales en matière de dotation en enseignants rémunérés et payés.

Principales stratégies et activités et lien avec les exigences du GPE

L'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire est à la fois un principe fixé par la loi et un objectif auquel aspire les ménages tchadiens. L'atteinte de cet objectif dans un contexte de fragilité générale et de difficulté des finances publiques devient un objectif de plus en plus difficile à atteindre. Toutefois, c'est précisément dans un tel contexte où l'intervention du financement public devrait être dotée d'une règle d'allocation plus rigoureuse afin de contribuer efficacement dans l'atténuation des iniquités et dans le soulagement de la charge supportée par les ménages les plus pauvres en matière de financement de l'éducation.

L'analyse des disparités au Tchad montre l'ampleur de l'exclusion sociale qui se ramène en fait à des disparités régionales, lesquelles disparités sont in fine des disparités entre les régions à prédominances rurales vs les régions à prédominances urbaines. Combattre les disparités sociales revient ainsi à atténuer les disparités entre les milieux. Plus de 90% du financement public de l'enseignement primaire est véhiculé à travers les salaires et les rémunérations des enseignants. Rationaliser les affectations des enseignants payés (qui sont souvent formés) constituent ainsi le moyen privilégié de réduire les iniquités du système qui devrait viser en cette matière une discrimination positive en faveur du milieu rural. La transformation du système, la réduction des abandons pour des raisons scolaires et extrascolaires et l'amélioration de sa qualité et de sa capacité de rétention passent ainsi par une meilleure et une plus équitable allocation de la répartition des enseignants formés et payés.

Si cet objectif d'amélioration de la répartition des enseignants concerne durant la période de mise en place du PREAT les enseignants contractuels et les enseignants subventionnés, il doit être instauré à moyen et long terme comme un impératif guidant la répartition des enseignants fonctionnaires. En effet, au-delà de la période couverte par le financement du Projet, la prise en charge des enseignants ainsi rémunérés sera opérée par le budget de l'État. Cela amorcera une transformation profonde dans les allocations régionales des ressources publiques qui retiendront désormais les principes d'équité comme un critère fondamental d'affectation.

4.8.2.4 Récapitulatif des indicateurs de la part variable

Le tableau suivant regroupe les trois indicateurs de transformation retenus pour le décaissement des tranches de la part variable :

Tableau 23 : Indicateurs de transformation et tranches de décaissement de la part variable

Indicateurs de transformation		2018	2019	2020	Processus de vérification de l'indicateur
1. Amélioration du taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire	Objectif : Amélioration du taux de survie à la dernière année d'études de l'enseignement primaire de 15% en 2019	30%	31%	33%	L'annuaire statistique du MENPC constitue la base primaire des données (taux de flux) qui seront utilisés pour le calcul de l'indicateur selon le modèle de la méthode de la cohorte fictive joint en annexe du présent document.
	Montant alloué (1000 USD)		3 342		
	Base de référence : 28,4% (2015)				
	Règle de décaissement : Après publication de l'annuaire statistique de l'année scolaire 2017-2018 vers le mois de mars 2019 et calcul de l'indicateur, il sera procédé au décaissement de la tranche correspondante au prorata de l'atteinte de l'objectif (31%)				
2. Mise en place et opérationnalisation d'un système national d'évaluation des acquis scolaires des élèves et réalisation de la première évaluation	Objectif : Système opérationnel en 2019 et évaluation réalisée au plus tard en 2020	Non	Instance opérationnelle*	Évaluation réalisée	1. Instance : Promulgation du décret de constitution de l'instance nationale d'évaluation des acquis scolaires des élèves et nomination de ses principaux responsables et adoption de son plan d'action. 2. Évaluation : Première évaluation réalisée et le rapport d'évaluation des acquis scolaires des élèves est disponible, validé et disséminé
	Montant alloué (1000 USD)		1 253	1 253	
	Base de référence : Il n'existe aucun système ni stratégie ni savoir en matière d'évaluation des acquis scolaires des élèves				
	Règle de décaissement : décaissement en deux tranches selon l'état d'atteinte des deux dimensions de l'objectif : i) institutionnel : constitution de l'instance au plus tard en 2019 ; ii) opérationnel : réalisation de la première évaluation et publication de ses résultats				
3. Réduction de l'indice de disparité de répartition des enseignants formés et rémunérés entre les milieux*	Objectif : Les disparités des affectations des enseignants formés et payés sont réduites de 15% en 2019 entre les milieux urbain et rural	244%	230%	200%	Données de base : Annuaire statistique MENPC et calcul de l'indicateur selon la modalité présentée dans le descriptif de l'indicateur.
	Montant alloué (1000 USD)		2 506		
	Base de référence : 271% (2016)				
	Règle de décaissement : à partir de 2019, après publication de l'annuaire statistique de et calcul de l'indicateur, il sera procédé au décaissement de la tranche correspondante au prorata de l'atteinte de l'objectif : i) en cas de stabilisation ou aggravation : pas de décaissement, ii) en cas de réduction de 15% au plus : la totalité de la tranche sera décaissées, iii) en cas de réduction entre 1% et 15% : décaissement de 1/15 de la tranche pour chaque 1% de réduction en 2019 et 2020				

(*) Les modalités de calcul de l'indice de disparité de répartition des enseignants payés et formés sont les suivantes : Soient :

- PEPU : Proportion des enseignants payés en milieu urbain
- PEPR : Proportion des enseignants payés en milieu rural
- PEFU : Proportion des enseignants formés en milieu urbain
- PEFR : Proportion des enseignants formés en milieu rural
- IDREP : indice de disparité de répartition des enseignants payés
- IDREF : indice de disparité de répartition des enseignants formés
- IDREPF : indice de disparité de répartition des enseignants payés et formés

$IDREP = PEPU/PEPR$; $IDREF = PEFU/PEFR$; $IDREPF = Moyenne (IDREP ; IDREF)$

Concernant le processus de validation des Indicateurs 1 et 3, un moyen de vérification indépendant a été retenu et les coûts de cette opération ont été budgétisés dans le cadre du PREAT. Il s'agit de recruter en 2019 et en 2020 un expert en suivi-évaluation qui sera chargé d'examiner le calcul des indicateurs relatifs à l'équité et à l'efficacité selon les modes de calcul précisés dans les Documents du programme en s'assurant de la fiabilité des données de base utilisées qui seront issues du SIGE du MENPC (Annuaire statistique). L'expert sera sélectionné selon un processus transparent et impliquant les principaux membres du GLPE. L'expert soumettra son rapport au GLPE qui validera les résultats de cette expertise.

4.8.3 Les activités à financer sur la part variable

La présente requête est assez singulière : compte tenu de l'avance de 20% de la MCA, le reliquat présente une enveloppe relativement modeste comportant moins de 20 M USD de part fixe. Ainsi, la programmation préalable des affectations du financement sur la part fixe et sur la part variable devient impérative afin de ne pas pénaliser la réalisation des activités du PREAT et l'atteinte des objectifs visés. Cela est d'autant plus nécessaire que la mise en œuvre du Projet est répartie sur deux entités de gestion que sont l'Unicef et l'Unesco et qu'une affectation préalable par catégorie de part de la MCA doit être opérée avant la mise en vigueur du Projet.

Les principes retenus pour déterminer les critères d'imputation sur le financement de la partie variable sont les suivants :

- Activités dont la non réalisation n'affectera ni la cohérence ni les objectifs du projet ;
- Activités nécessitant un financement important et non dépendantes de la réalisation d'activités liées ni en amont ni en aval ;
- Activités qui ne sont pas programmées en première année en raison de la disponibilité de la tranche variable à partir de la deuxième année ;
- Activités dont l'annulation n'affecte pas la structure de répartition entre les entités de gestion de manière à respecter une certaine équité de répartition.

Ainsi, il a été retenu d'annuler certaines activités et de réduire la portée d'autres activités sans les remettre en cause :

- Les activités à annuler en cas de non obtention de la tranche variable concernent uniquement l'annulation de financement des études prévues en appui aux réformes sectorielles
- Les principales activités qui seraient partiellement annulées sont les suivantes :
 - L'annulation du programme des constructions scolaires programmé pour la troisième année : il s'agit de 100 salles de classe, 200 latrines et 7 points d'eau.
 - Sécurisation de l'acquisition des manuels scolaires pour les CE et pour le CM afin d'assurer la continuité chronologique-pédagogique sachant que les CP disposent de manuels acquis dans le cadre du dernier appui du GPE et de la Banque mondiale, et l'annulation du renouvellement prévu des manuels de CP en troisième année de réalisation du Projet.
 - Réduction du programme de formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement.
 - Annulation du programme de la dernière année des activités d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle. Cela ne condamne pas les objectifs de cette composante, mais réduit leur portée.
 - Annulation du programme de la dernière année du plan de renforcement des capacités des cadres du MENPC.
 - Réduction de la portée des activités de mise en place de la carte scolaire.
 - Réduction de la portée du programme de modernisation du SIGE et mise en place d'une plateforme nationale TIC en annulant la partie relative à l'acquisition du matériel de plateforme SIGE pour l'interconnexion des DREN et des Directions Techniques au siège du MENPC.
- Certaines activités devraient être intégralement réalisées autrement, les objectifs assignés peuvent être remis en cause, il s'agit notamment de :

- La contractualisation et la subvention des enseignants qui sera entièrement financée sur la part fixe en raison de l'importance de cette activité pour le bon fonctionnement du système et les répercussions très risquées en cas d'annulation à mi-parcours.
- L'appui à la mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel ne peut être interrompu à mi-chemin autrement, les dépenses et les réalisations de la première année seront perdues.
- Renforcement et fonctionnement du dispositif de gestion du PIET pour assurer la continuité de gestion et de suivi et éviter les situations de blocage.
- La réalisation des applications informatiques, comme la mise à niveau de l'application GRH, qui ne peuvent être partiellement achevées.

Le détail des imputations des activités entre part fixe et par variable et par année de réalisation est joint en annexe, le tableau et les graphiques suivants en donnent une synthèse :

Tableau 24 : Répartition des imputations entre part fixe et part variable

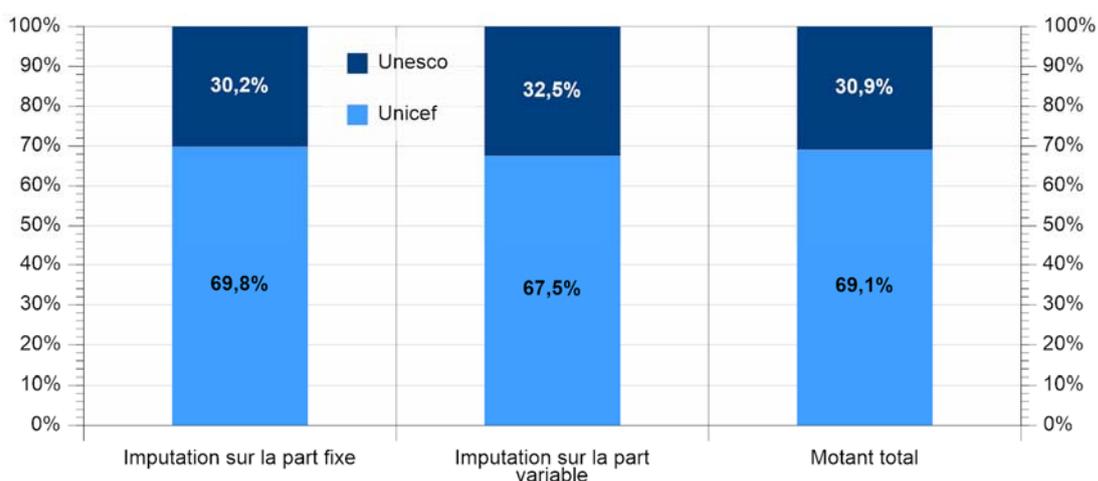
Composante Sous-composante	Montant total	Part fixe	Part variable	Proportion part fixe
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire	6 434	4 711	1 723	73,2%
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire	3 137	1 414	1 723	45,1%
1.1.1 Construction et équipement de salle de classe pour l'enseignement primaire	2 421	1 097	1 324	45,3%
1.1.2 Construction de latrines et équipements en points d'eau	716	317	399	44,3%
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	3 297	3 297		100,0%
1.2.1 Organisation, préparation, procédures et opérations d'engagement	39	39		100,0%
1.2.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire	3 258	3 258		100,0%
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement	4 709	3 200	1 509	68,0%
2.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	3 618	2 239	1 379	61,9%
2.1.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire	3 306	2 049	1 257	62,0%
2.1.2 Formation aux nouveaux programmes et manuels	312	190	121	61,0%
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement	484	361	123	74,6%
2.2.1 Élaboration et mise en place d'un plan de formation continue	310	212	99	68,2%
2.2.2 Amélioration du système de suivi et d'encadrement de proximité	155	131	24	84,4%
2.2.3 Adaptation et validation du didacticiel d'autoformation des enseignants arabophones	19	19		100,0%
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves	607	600	7	98,8%
2.3.1 Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel	276	276		100,0%
2.3.2 Participation du Tchad aux évaluations internationales	332	325	7	97,8%
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et d'Éducation de base non formelle	2 011	1 271	740	63,2%
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation	1 340	829	511	61,9%
3.1.1 Assurer l'accueil et l'alphabétisation des apprenants et l'amélioration de l'autonomisation des femmes	919	578	341	62,9%
3.1.2 Amélioration de la qualité des services d'alphabétisation	421	251	170	59,6%
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de d'Éducation de base non formelle	672	443	229	65,9%
3.2.1 Scolarisation des enfants en dehors de l'école en EBNF en partenariat	535	327	208	61,2%
3.2.2 Amélioration de la qualité de l'EBNF	137	115	21	84,5%
4. Amélioration des capacités de gestion du système	1 395	772	623	55,4%
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion	555	312	243	56,3%
4.1.1 Formation des cadres du MENPC	113	50	62	44,8%
4.1.2 Pilotage et suivi du PIET	381	262	120	68,7%
4.1.3 Renforcement et appui aux réformes sectorielles	61		61	
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information	840	460	380	54,7%
4.2.1 Amélioration de la gestion de la carte scolaire	219	121	98	55,4%
4.2.2 Renforcement et décentralisation du SIGE	621	339	283	54,5%
Total général hors Frais de gestion	14 549	9 955	4 594	68,4%
Frais des Entités de Gestion	766	766		100,0%
Total général	15 315	10 720	4 594	70,0%

La répartition des imputations entre part fixe et part variable et par Entité de gestion montre une certaine équité de la répartition entre les entités de gestion est respectée comme le montrent le tableau et le graphique suivants :

Tableau 25 : Répartition des imputations entre part fixe et part variable et par Entité de gestion

(Montant en M XAF)	Montant total				Imputation sur la part fixe				Imputation sur la part variable			
	2018	2019	2020	Total	2018	2019	2020	Total	2018	2019	2020	Total
Unicef	2 058	3 258	4 736	10 052	2 058	3 258	1 634	6 950			3 102	3 102
Unesco	1 225	1 870	1 402	4 497	1 225	1 557	222	3 005		313	1 180	1 493
Total hors Frais de gestion	3 283	5 128	6 138	14 549	3 283	4 815	1 856	9 955		313	4 281	4 594

Graphique 29 : Structure de la répartition des imputations entre les entités de gestion : répartition globale et répartition en part fixe et part variable



ANNEXES

Annexe 1 : Coût de construction des infrastructures scolaires au primaire par région : Financement sur le budget de l'État.....	88
Annexe 2 : Coût de construction des infrastructures scolaires au primaire par région : Réalisation du PREBAT.....	89
Annexe 3 : Répartition des imputations sur la part fixe et sur la part variable.....	90
Annexe 4 : Évolution du taux de flux au primaire (2000-2015).....	92
Annexe 5 : Évolution du taux d'achèvement du primaire (2000-2016).....	92
Annexe 6 : Calcul du Taux de survie à la dernière année de l'enseignement primaire	93
Annexe 7 : Coûts détaillés du PREAT.....	94
Annexe 8 : Composante Construction du PREAT : Chronogramme : descriptif et délais.....	101
Annexe 9 : Composante Construction du PREAT : Chronogramme : planning de réalisation	102

**Annexe 1 : Coût de construction des infrastructures scolaires au primaire par région :
Financement sur le budget de l'État**

(En 1000 XAF)

	Salles de classe		Bâtiment administratif	Latrine			Clôture/ école	VRD/ école
	Bâtiment 3 SDC	Moyenne SDC		3 cabines	2 cabines	Moyenne 1 cabine		
Barh El Gazal	35 435	11 812	12 828	4 738	3 414	1 165	32 294	3 800
Batha	38 513	12 838	11 803	3 853	1 508	766	29 740	2 300
Borkou	38 513	12 838						
Chari Baguirmi	38 513	12 838	13 847	3 192	1 249	634	26 975	200
Ennedi Est								
Ennedi Ouest								
Guera	43 808	14 603	14 773	3 751	3 052	972	34 121	3 787
Hadjer Lamis	35 044	11 681	12 564	4 250	3 181	1 062	32 171	2 900
Kanem	39 852	13 284	18 114	3 708	1 437	735	31 675	200
Lac	42 673	14 224	11 750	2 335	2 657	713	36 772	0
Logone Occidental	34 710	11 570	18 435	3 422	1 333	679	29 125	600
Logone Oriental	34 910	11 637	18 705	3 422	1 333	679	29 125	1 050
Mandoul	38 438	12 813	11 950	2 335	2 657	713	39 872	0
Mayo Kebbi Est	39 278	13 093	12 331	3 171	2 424	799	30 825	6 135
Mayo Kebbi Ouest	33 481	11 160	19 950	3 444	2 667	873	29 280	2 800
Moyen Chari	41 246	13 749	12 486	3 161	2 421	797	31 617	3 021
Ouaddaï	36 332	12 111	11 582	3 874	1 502	768	29 193	2 550
Salamat	37 203	12 401	10 851	3 781	2 921	957	34 479	1 000
Sila	34 913	11 638	10 537	3 769	2 832	943	30 536	7 300
Tandjile	40 664	13 555	12 533	3 575	2 699	896	28 946	3 813
Tibesti	33 715	11 238	15 688	3 052	2 281	762	30 336	3 927
N'Djamena								
Wadi Fira	42 103	14 034	12 413	3 812	2 888	957	42 008	
Moyenne	37 967	12 656	13 849	3 508	2 340	835	32 057	2 521

Source : d'après les données du MENPC et ME

**Annexe 2 : Coût de construction des infrastructures scolaires au primaire par région :
Réalisation du PREBAT**

(Montants en 1000 XAF)

	Salles de classe		Latrine		Point d'eau			
	Nombre	Coût unitaire	Nombre	Coût unitaire	Manuel		Mécanique	
					Nombre	Coût unitaire	Nombre	Coût unitaire
Barh El Gazal	89	10 317	0	0	1	3 000		
Batha	81	12 061	0	0				
Borkou								
Chari Baguirmi								
Ennedi Est								
Ennedi Ouest								
Guera	157	10 341	12	1 250			1	10 000
Hadjer Lamis	102	10 322	22	2 500	3	3 000		
Kanem	122	12 817	2	3 750	4	3 000		
Lac	33	16 837	2	4 500	1	3 000		
Logone Occidental	122	10 425	6	2 750	3	3 000		
Logone Oriental								
Mandoul								
Mayo Kebbi Est								
Mayo Kebbi Ouest								
Moyen Chari								
Ouaddaï	124	15 294	6	3 200			5	10 000
Salamat	111	12 311	17	2 800	3	3 000		
Sila	309	13 390	28	2 900				
Tandjile								
Tibesti								
N'Djamena								
Wadi Fira	78	13 361	2	2 900			2	10 000
Total	1 328		97		15		8	
Coût moyen (en 1000 XAF)		12 353		2 647		3 000		10 000

Source : d'après les données du MENPC et ME

Annexe 3 : Répartition des imputations sur la part fixe et sur la part variable

Composante	(Montants en M XAF)	Montant total				Imputation sur la part fixe				Imputation sur la part variable			
		2018	2019	2020	Total	2018	2019	2020	Total	2018	2019	2020	Total
Sous-composante - Activité													
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire		1 207	2 179	3 048	6 434	1 207	2 179	1 325	4 711			1 723	1 723
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire		559	855	1 723	3 137	559	855		1 414			1 723	1 723
1.1.1 Construction et équipement de salle de classe pour l'enseignement primaire		440	657	1 324	2 421	440	657		1 097			1 324	1 324
1.1.1.1 Construction de salles de classe		369	538	1 086	1 993	369	538		907			1 086	1 086
1.1.1.2 Équipement des salles de classe		71	119	238	428	71	119		190			238	238
1.1.2 Construction de latrines et équipements en points d'eau		119	198	399	716	119	198		317			399	399
1.1.2.1 Construction de latrines		101	168	336	605	101	168		269			336	336
1.1.2.2 Équipements en points d'eau		18	30	63	111	18	30		48			63	63
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire		647	1 325	1 325	3 297	647	1 325	1 325	3 297				
1.2.1 Organisation, préparation, procédures et opérations d'engagement		24	7	7	39	24	7	7	39				
1.2.1.1 Mise en place d'une base de données suite au recensement		10	7	7	24	10	7	7	24				
1.2.1.2 Préparation et lancement des appels à candidatures, Sélection et contractualisation des candidats		11			11	11			11				
1.2.1.3 Élaboration des contrats et contractualisation		4			4	4			4				
1.2.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire		623	1 318	1 318	3 258	623	1 318	1 318	3 258				
1.2.2.1 Paiements des Enseignants contractuels		459	918	918	2 295	459	918	918	2 295				
1.2.2.2 Paiements des Enseignants subventionnés		151	378	378	907	151	378	378	907				
1.2.2.3 Suivi des paiements		13	22	22	56	13	22	22	56				
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement		1 107	1 589	2 013	4 709	1 107	1 589	504	3 200			1 509	1 509
2.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire		851	1 078	1 688	3 618	851	1 078	309	2 239			1 379	1 379
2.1.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire		740	999	1 567	3 306	740	999	309	2 049			1 257	1 257
2.1.1.1 Acquisition et distribution de manuels scolaires, de guides pédagogiques et d'ardoises pour la CP				1 257	1 257							1 257	1 257
2.1.1.2 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CE		740	454		1 194	740	454		1 194				
2.1.1.3 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CM			545	309	855		545	309	855				
2.1.2 Formation aux nouveaux programmes et manuels		111	79	121	312	111	79		190			121	121
2.1.2.1 Formation des formateurs		13	9	19	41	13	9		22			19	19
2.1.2.2 Formation des enseignants et journées pédagogiques		98	70	102	270	98	70		168			102	102
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement		238	123	123	484	238	123		361			123	123
2.2.1 Élaboration et mise en place d'un plan de formation continue		113	99	99	310	113	99		212			99	99
2.2.1.1 Élaboration et actualisation du plan de formation continue		14			14	14			14				
2.2.1.2 Formation continue des inspecteurs, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'écoles et des enseignants		99	99	99	296	99	99		197			99	99
2.2.2 Amélioration du système de suivi et d'encadrement de proximité		107	24	24	155	107	24		131			24	24
2.2.2.1 Amélioration des conditions de suivi et d'encadrement de proximité des enseignants par les IPEP et Conseillers		83			83	83			83				
2.2.2.2 Suivi et évaluation des formations		24	24	24	72	24	24		48			24	24
2.2.3 Adaptation et validation du didacticiel d'autoformation des enseignants arabophones		19			19	19			19				
2.2.3.1 Adaptation, révision et traduction des référentiels d'activités et de compétence en arabe		16			16	16			16				
2.2.3.2 Formation des formateurs référents		3			3	3			3				
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves		18	388	202	607	18	388	195	600			7	7
2.3.1 Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel		18	63	195	276	18	63	195	276				
2.3.1.1 Conception et élaboration du système national d'évaluation		18			18	18			18				
2.3.1.2 Fonctionnement du système national d'évaluation			52	79	131		52	79	131				
2.3.1.3 Préparation et organisation des premières évaluations nationales du système formel et du système non formel			11	116	127		11	116	127				
2.3.2 Participation du Tchad aux évaluations internationales			325	7	332		325		325			7	7
2.3.2.1 Participation du Tchad au PASEC 2019			325		325		325		325				
2.3.2.2 Évaluation de la participation du Tchad au PASEC 2019				7	7							7	7

Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad

Version finale

Composante <i>(Montants en M XAF)</i>	Montant total				Imputation sur la part fixe				Imputation sur la part variable			
	2018	2019	2020	Total	2018	2019	2020	Total	2018	2019	2020	Total
Sous-composante - Activité												
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et d'Éducation de base non formelle	447	825	740	2 011	447	825		1 271			740	740
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation	322	507	511	1 340	322	507		829			511	511
3.1.1 Assurer l'accueil et l'alphabétisation des apprenants et l'amélioration de l'autonomisation des femmes	237	341	341	919	237	341		578			341	341
3.1.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs	22			22	22			22				
3.1.1.2 Subvention des services d'alphabétisation et évaluation	142	267	267	676	142	267		409			267	267
3.1.1.3 Autonomisation des femmes neoalphabétisées	74	74	74	221	74	74		147			74	74
3.1.2 Amélioration de la qualité des services d'alphabétisation	85	166	170	421	85	166		251			170	170
3.1.2.1 Amélioration de la dotation en manuels et guides		122	122	245		122		122			122	122
3.1.2.2 Formation des animateurs, encadreurs et opérateurs et suivi	85	44	48	176	85	44		128			48	48
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de d'Éducation de base non formelle	125	318	229	672	125	318		443			229	229
3.2.1 Scolarisation des enfants en dehors de l'école en EBNF en partenariat	111	217	208	535	111	217		327			208	208
3.2.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs	30	15		45	30	15		45				
3.2.1.2 Inscription et scolarisation des ENS dans les CEBNF	74	184	184	442	74	184		258			184	184
3.2.1.3 Suivi et évaluation de la formation	7	17	24	48	7	17		24			24	24
3.2.2 Amélioration de la qualité de l'EBNF	14	102	21	137	14	102		115			21	21
3.2.2.1 Édition et distribution de nouveaux livrets et guides d'EBNF		81		81		81		81				
3.2.2.2 Formation des acteurs de la chaîne d'encadrement		20	21	42		20		20			21	21
3.2.2.3 Étude sur la capitalisation des bonnes pratiques	14			14	14			14				
4. Amélioration des capacités de gestion du système	523	535	337	1 395	523	222	27	772		313	310	623
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion	141	219	194	555	141	144	27	312		76	167	243
4.1.1 Formation des cadres du MENPC	24	26	62	113	24	26		50			62	62
4.1.1.1 Actualisation et élaboration du Plan de renforcement des capacités du MENPC	14			14	14			14				
4.1.1.2 Formation en planification et programmation	5	15	30	49	5	15		19			30	30
4.1.1.3 Formation en gestion administrative, financière et en administration scolaire	6	12	30	47	6	12		17			30	30
4.1.1.4 Suivi des formations			3	3							3	3
4.1.2 Pilotage et suivi du PIET	117	143	121	381	117	117	27	262		26	94	120
4.1.2.1 Renforcement et fonctionnement du dispositif de gestion du PIET	34	62	7	102	34	62	7	102				
4.1.2.2 Développement et mise en place d'une stratégie de communication	8	26	41	75	8			8		26	41	67
4.1.2.3 Pilotage du Projet, organisation et tenue des Revues conjointes	75	56	74	204	75	56	21	151			53	53
4.1.3 Renforcement et appui aux réformes sectorielles		50	11	61						50	11	61
4.1.3.1 L'éducation inclusive : état des lieux et stratégie		18		18						18		18
4.1.3.2 État des lieux des inégalités et stratégie de lutte contre les discriminations		21		21						21		21
4.1.3.3 Création et gestion des cantines scolaires : sensibilisation et formation		11	11	22						11	11	22
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information	382	315	143	840	382	78		460		237	143	380
4.2.1 Amélioration de la gestion de la carte scolaire	121	81	17	219	121			121		81	17	98
4.2.1.1 Élaboration et institutionnalisation de la carte scolaire pour l'enseignement fondamental	74	17	17	107	74			74		17	17	33
4.2.1.2 Formation et mise en place de la carte scolaire	48	65		112	48			48		65		65
4.2.2 Renforcement et décentralisation du SIGE	261	234	126	621	261	78		339		156	126	283
4.2.2.1 Modernisation du SIGE et mise en place d'une plateforme nationale TIC	94	196	110	400	94	50		144		146	110	256
4.2.2.2 Expérimentation de la décentralisation du SIGE dans 10 régions	159	10	10	179	159			159		10	10	20
4.2.2.3 Développement du site web du MENPC et publication des statistiques en ligne	8	7	7	21	8	7		15			7	7
4.2.2.4 Mise à niveau de l'application de GRH		22		22		22		22				
Total général hors Frais de gestion	3 283	5 128	6 138	14 549	3 283	4 815	1 856	9 955		313	4 281	4 594
Frais de gestion	173	270	323	766	173	270	323	766				
Total général	3 456	5 398	6 461	15 315	3 456	5 085	2 179	10 720		313	4 281	4 594

Annexe 4 : Évolution du taux de flux au primaire (2000-2015)

	Taux de promotion			Taux de redoublement			Taux d'abandon		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
2000	59,0%	63,3%	61,7%	28,6%	26,9%	27,5%	12,4%	9,8%	10,8%
2001	59,1%	64,1%	62,1%	28,9%	27,5%	28,0%	12,1%	8,5%	9,9%
2002	60,6%	65,3%	63,4%	26,6%	24,9%	25,6%	12,8%	9,8%	11,0%
2003	61,3%	67,9%	65,3%	22,8%	21,2%	21,8%	15,9%	10,9%	12,9%
2004	57,3%	61,0%	59,5%	21,4%	19,3%	20,1%	21,3%	19,7%	20,4%
2005	61,1%	60,7%	60,8%	22,6%	21,0%	21,6%	16,3%	18,3%	17,5%
2006	61,0%	68,2%	65,2%	22,9%	22,5%	22,7%	16,0%	9,3%	12,1%
2007	58,6%	63,2%	61,3%	22,0%	21,0%	21,4%	19,4%	15,8%	17,3%
2008	61,8%	66,4%	64,5%	25,8%	24,2%	24,9%	12,5%	9,3%	10,6%
2009	58,7%	61,3%	60,2%	24,1%	22,4%	23,1%	17,2%	16,3%	16,7%
2010	63,9%	66,9%	65,6%	25,1%	23,5%	24,2%	11,0%	9,6%	10,2%
2011	59,9%	63,4%	61,9%	25,7%	24,2%	24,9%	14,4%	12,3%	13,2%
2012	61,2%	64,9%	63,3%	27,8%	26,5%	27,1%	11,0%	8,7%	9,7%
2013	58,0%	61,8%	60,2%	26,1%	25,0%	25,5%	15,9%	13,1%	14,3%
2014	54,9%	57,5%	56,4%	23,1%	20,6%	21,7%	22,0%	21,9%	21,9%
2015	62,7%	65,8%	64,4%	16,8%	16,1%	16,4%	20,5%	18,1%	19,2%

Source : d'après les données du MENPC

Annexe 5 : Évolution du taux d'achèvement du primaire (2000-2016)

	Nouveaux inscrits au CM2			Population âgée de 11 ans			Taux d'achèvement du primaire		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
2000	13 456	33 902	47 358	107 740	104 815	212 555	12,5%	32,3%	22,3%
2001	15 916	38 342	54 258	111 545	108 517	220 061	14,3%	35,3%	24,7%
2002	18 996	42 362	61 358	115 484	112 349	227 833	16,4%	37,7%	26,9%
2003	24 409	52 916	77 325	119 562	116 317	235 879	20,4%	45,5%	32,8%
2004	28 476	56 267	84 743	123 785	120 424	244 209	23,0%	46,7%	34,7%
2005	28 154	55 047	83 201	128 156	124 677	252 833	22,0%	44,2%	32,9%
2006	27 882	53 431	81 313	132 682	129 080	261 762	21,0%	41,4%	31,1%
2007	31 598	58 630	90 228	137 368	133 639	271 006	23,0%	43,9%	33,3%
2008	31 822	58 614	90 436	142 219	138 358	280 577	22,4%	42,4%	32,2%
2009	34 629	60 713	95 342	147 241	143 244	290 486	23,5%	42,4%	32,8%
2010	36 548	61 634	98 182	152 264	148 130	300 394	24,0%	41,6%	32,7%
2011	42 622	69 182	111 804	157 458	153 183	310 641	27,1%	45,2%	36,0%
2012	45 371	73 804	119 175	162 829	158 408	321 237	27,9%	46,6%	37,1%
2013	51 260	81 747	133 007	168 383	163 812	332 195	30,4%	49,9%	40,0%
2014	53 283	85 223	138 506	174 126	169 399	343 526	30,6%	50,3%	40,3%
2015	56 054	85 872	141 926	180 066	175 178	355 244	31,1%	49,0%	40,0%
2016	64 392	96 969	161 361	186 208	181 153	367 361	34,6%	53,5%	43,9%

Source : d'après les données du MENPC et de l'INSEED

Annexe 6 : Calcul du Taux de survie à la dernière année de l'enseignement primaire

Pays : Tchad		Niveau : Enseignement primaire						Date : 10 novembre 2017		
		Sexe : Filles et Garçons						Année de base : 2015		
Données	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6				
Taux de réussite	58,01%	68,27%	65,52%	67,05%	67,84%	66,56%	66,92%	Réussite au BEF		
Taux de redoublement	15,57%	17,28%	15,76%	17,40%	14,95%	18,73%				
	26%	14%	19%	16%	17%	15%				
Année d'études Année scolaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Admis au moyen	Diplômés (CEP)	Années- élèves	Sorties et abandons
Année 0	1 000								1 000	264
Année 1	156	580							736	126
Année 2	24	190	396						610	112
Année 3		47	192	259					498	83
Année 4		8	62	171	174				415	69
Année 5		1	15	71	141	118			346	134
Année 6			3	22	69	118	79	79	212	112
Année 7			1	6	25	69	79	79	101	61
Année 8			0	1	8	30	46	46	39	26
Année 9				0	2	11	20	20	13	10
Année 10				0	0	3	7	7	3	2
Année 11				0	0	1	2	2	1	1
Année 12							1	1	0	0
Nouveaux I. et promus	1 000	684	564	438	356	284	234	234		
Redoublants	180	142	105	92	63	66				
Années-élèves	1 180	826	669	530	419	350			3 974	
Sorties et abandons	316	120	126	82	72	50	234			1 000
Indicateurs										
Rendement interne du cycle (coefficient d'efficacité)							35,33%			
Coefficient d'augmentation du coût de l'année-élève							2,83			
Moyenne de survie dans le système							3,97 ans			
Taux de survie en 5e année							35,60%			
Taux de survie en 6e année							28,40%			

Annexe 7 : Coûts détaillés du PREAT

Composante Sous-Composante et Activité	Unité	Quantités				Coût Unitaire	Montants (1000 XAF)			
		2018	2019	2020	Total		2018	2019	2020	Total
1. Amélioration de l'accès à l'enseignement primaire							1 206 573	2 179 401	3 047 665	6 433 639
1.1 Amélioration de l'infrastructure scolaire de l'enseignement primaire							559 480	854 568	1 722 832	3 136 880
1.1.1 Construction et équipement de salle de classe pour l'enseignement primaire							440 200	657 000	1 324 000	2 421 200
1.1.1.1 Construction de salles de classe							368 800	538 000	1 086 000	1 992 800
32 Construction SDC au primaire, Approche Entreprise	Unité (SDC)	20	30	70	120	10 000	200 000	300 000	700 000	1 200 000
31 Construction SDC au primaire, Approche Communautaire	Unité (SDC)	10	20	30	60	9 000	90 000	180 000	270 000	540 000
221 Frais d'expertise Salles de classe	4% du coût	30	50	100	180	387	11 600	19 333	38 667	69 600
216 Identification, supervision et suivi des travaux Salles de classe	8% du coût	30	50	100	180	773	23 200	38 667	77 333	139 200
224 Achat de Véhicule	Unité	2			2	22 000	44 000			44 000
1.1.1.2 Équipement des salles de classe							71 400	119 000	238 000	428 400
54 Acquisition de tables-bancs	Unité	750	1 250	2 500	4 500	85	63 750	106 250	212 500	382 500
136 Bureau enseignant et chaise	Unité	30	50	100	180	85	2 550	4 250	8 500	15 300
219 Identification, supervision et suivi des équipements (TB)	8% du coût	750	1 250	2 500	4 500	7	5 100	8 500	17 000	30 600
1.1.2 Construction de latrines et équipements en points d'eau							119 280	197 568	398 832	715 680
1.1.2.1 Construction de latrines							100 800	168 000	336 000	604 800
164 Latrines	Unité	60	100	200	360	1 500	90 000	150 000	300 000	540 000
222 Frais d'expertise des travaux Latrines	4% du coût	60	100	200	360	60	3 600	6 000	12 000	21 600
217 Identification, supervision et suivi des travaux Latrines	8% du coût	60	100	200	360	120	7 200	12 000	24 000	43 200
1.1.2.2 Équipements en points d'eau							18 480	29 568	62 832	110 880
204 Points d'eau	Unité	5	8	17	30	3 300	16 500	26 400	56 100	99 000
218 Identification, supervision et suivi des travaux Points d'eau	8% du coût	5	8	17	30	264	1 320	2 112	4 488	7 920
223 Frais d'expertise des travaux Points d'eau	4% du coût	5	8	17	30	132	660	1 056	2 244	3 960
1.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire							647 093	1 324 833	1 324 833	3 296 759
1.2.1 Organisation, préparation, procédures et opérations d'engagement							24 143	7 333	7 333	38 809
1.2.1.1 Mise en place d'une base de données suite au recensement							9 643	7 333	7 333	24 309
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j	20			20	116	2 310			2 310
Mise en place et fonctionnement d'une application de gestion de répartition des enseignants	Forfait/an	0,3	0,3	0,3	1,0	22 000	7 333	7 333	7 333	21 999
1.2.1.2 Préparation et lancement des appels à candidatures, Sélection et contractualisation des candidats							10 900			10 900
344 Frais de tenue de commission	Forfait/jour	50			50	75	3 750			3 750
239 Mission en dehors de N'Djamena	Pers. / jour	90			90	35	3 150			3 150
268 Coût de location journalière de véhicule avec carburant et chauffeur	Coût/jour	50			50	80	4 000			4 000
1.2.1.3 Élaboration des contrats et contractualisation							3 600			3 600
345 Lot de fournitures de bureau et de consommables	Forfait/entité	12			12	300	3 600			3 600
1.2.2 Contractualisation et subvention des enseignants de l'enseignement primaire							622 950	1 317 500	1 317 500	3 257 950
1.2.2.1 Paiements des Enseignants contractuels							459 000	918 000	918 000	2 295 000
253 Contractualisation Enseignant par an	MC2	500	1 000	1 000	2 500	900	450 000	900 000	900 000	2 250 000
338 Frais de transfert MC2	Frais de 4%	500	1 000	1 000	2 500	14	7 200	14 400	14 400	36 000

Composante Sous-Composante et Activité	Unité	Quantités				Coût Unitaire	Montants (1000 XAF)			
		2018	2019	2020	Total		2018	2019	2020	Total
340 Droit d'assise MC2	Droit de 1%	500	1 000	1 000	2 500	4	1 800	3 600	3 600	9 000
1.2.2.2 Paiements des Enseignants subventionnés							151 200	378 000	378 000	907 200
254 Subvention MC2 par an	MC2	200	500	500	1 200	720	144 000	360 000	360 000	864 000
337 Frais de transfert MC1	Frais de 4%	200	500	500	1 200	29	5 760	14 400	14 400	34 560
339 Droit d'assise MC1	Droit de 1%	200	500	500	1 200	7	1 440	3 600	3 600	8 640
1.2.2.3 Suivi des paiements							12 750	21 500	21 500	55 750
239 Mission en dehors de N'Djamena	Pers. / jour	250	500	500	1 250	35	8 750	17 500	17 500	43 750
268 Coût de location journalière de véhicule avec carburant et chauffeur	Coût/jour	50	50	50	150	80	4 000	4 000	4 000	12 000
2. Amélioration des conditions d'encadrement et d'enseignement							1 107 148	1 588 732	2 013 286	4 709 166
2.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire							851 323	1 078 167	1 688 450	3 617 940
2.1.1 Dotation en manuels scolaires de l'enseignement primaire							740 058	999 214	1 566 971	3 306 243
2.1.1.1 Acquisition et distribution de manuels scolaires, de guides pédagogiques et d'ardoises pour la CP									1 257 492	1 257 492
270 Manuel de lecture pour CP 1 (AOI)				332 750	332 750	0,9			292 820	292 820
271 Manuel de lecture pour CP 2 (AOI)				281 700	281 700	0,9			247 896	247 896
276 Manuel de calcul pour CP 1 (AOI)				332 750	332 750	0,9			292 820	292 820
277 Manuel de calcul pour CP 2 (AOI)				281 700	281 700	0,9			247 896	247 896
290 Guide pédagogique de lecture pour CP 1 (AOI)				13 310	13 310	1,0			13 909	13 909
291 Guide pédagogique de lecture pour CP 2 (AOI)				11 500	11 500	1,0			12 018	12 018
296 Guide pédagogique de calcul pour CP 1 (AOI)				13 310	13 310	1,0			13 909	13 909
297 Guide pédagogique de calcul pour CP 2 (AOI)				11 500	11 500	1,0			12 018	12 018
288 Ardoise pour les élèves du CP				896 150	896 150	0,1			124 206	124 206
2.1.1.2 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CE							740 058	453 972		1 194 030
272 Manuel de lecture pour CE1 (AOI)		219 920			219 920	0,9	193 530			193 530
273 Manuel de lecture pour CE2 (AOI)		180 380			180 380	0,9	158 734			158 734
278 Manuel de calcul pour CE1 (AOI)		219 920			219 920	0,9	193 530			193 530
279 Manuel de calcul pour CE2 (AOI)		180 380			180 380	0,9	158 734			158 734
282 Manuel de SVT pour CE1 (AOI)			219 920		219 920	1,0		223 769		223 769
283 Manuel de SVT pour CE2 (AOI)			180 380		180 380	1,2		208 339		208 339
292 Guide pédagogique de lecture pour CE1 (AOI)		9 160			9 160	1,0	9 572			9 572
293 Guide pédagogique de lecture pour CE2 (AOI)		7 840			7 840	1,0	8 193			8 193
298 Guide pédagogique de calcul pour CE1 (AOI)		9 160			9 160	1,0	9 572			9 572
299 Guide pédagogique de calcul pour CE2 (AOI)		7 840			7 840	1,0	8 193			8 193
302 Guide pédagogique de SVT pour CE1 (AOI)			9 160		9 160	1,2		11 084		11 084
303 Guide pédagogique de SVT pour CE2 (AOI)			7 840		7 840	1,4		10 780		10 780
2.1.1.3 Acquisition et distribution de manuels scolaire pour CM								545 242	309 479	854 721
274 Manuel de lecture pour CM1 (AOI)			136 460		136 460	1,0		138 848		138 848
275 Manuel de lecture pour CM2 (AOI)			117 130		117 130	1,0		119 180		119 180
280 Manuel de calcul pour CM1 (AOI)			136 460		136 460	1,0		138 848		138 848
281 Manuel de calcul pour CM2 (AOI)			117 130		117 130	1,0		119 180		119 180
284 Manuel de SVT pour CM1 (AOI)				136 460	136 460	1,2			157 611	157 611
285 Manuel de SVT pour CM2 (AOI)				117 130	117 130	1,2			135 285	135 285
294 Guide pédagogique de lecture pour CM1 (AOI)			6 200		6 200	1,2		7 502		7 502
295 Guide pédagogique de lecture pour CM2 (AOI)			5 860		5 860	1,2		7 091		7 091

Composante Sous-Composante et Activité	Unité	Quantités				Coût Unitaire	Montants (1000 XAF)			
		2018	2019	2020	Total		2018	2019	2020	Total
300 Guide pédagogique de calcul pour CM1 (AOI)			6 200		6 200	1,2		7 502		7 502
301 Guide pédagogique de calcul pour CM2 (AOI)			5 860		5 860	1,2		7 091		7 091
304 Guide pédagogique de SVT pour CM1 (AOI)				6 200	6 200	1,4			8 525	8 525
305 Guide pédagogique de SVT pour CM2 (AOI)				5 860	5 860	1,4			8 058	8 058
2.1.2 Formation aux nouveaux programmes et manuels							111 265	78 953	121 479	311 697
2.1.2.1 Formation des formateurs							13 090	9 240	19 096	41 426
12 Formation - Action et Formation de formateurs	Pers / j	170	120	248	538	77	13 090	9 240	19 096	41 426
2.1.2.2 Formation des enseignants et journées pédagogiques							98 175	69 713	102 383	270 271
13 Formation au niveau local	Pers / j	11 900	8 450	12 410	32 760	8	98 175	69 713	102 383	270 271
2.2 Amélioration de la formation continue des différents acteurs de la chaîne pédagogique et d'encadrement							238 269	122 738	122 738	483 745
2.2.1 Élaboration et mise en place d'un plan de formation continue							112 954	98 588	98 588	310 130
2.1.1.1 Élaboration et actualisation du plan de formation continue							14 366			14 366
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j	15			15	550	8 250			8 250
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j	40			40	116	4 620			4 620
5 Atelier de validation	Pers / j	80			80	19	1 496			1 496
2.1.1.2 Formation continue des inspecteurs, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'écoles et des enseignants							98 588	98 588	98 588	295 764
12 Formation - Action et Formation de formateurs	Pers / j	230	230	230	690	77	17 710	17 710	17 710	53 130
16 Atelier au niveau des Régions	Pers / j	400	400	400	1 200	44	17 600	17 600	17 600	52 800
13 Formation au niveau local	Pers / j	1 000	1 000	1 000	3 000	8	8 250	8 250	8 250	24 750
13 Formation au niveau local	Pers / j	6 670	6 670	6 670	20 010	8	55 028	55 028	55 028	165 084
2.2.2 Amélioration du système de suivi et d'encadrement de proximité							106 650	24 150	24 150	154 950
2.2.2.1 Amélioration des conditions de suivi et d'encadrement de proximité des enseignants par les IPEP et Conseillers							82 500			82 500
266 Lot d'équipements logistiques et didactiques	Forfait	150			150	550	82 500			82 500
2.2.2.2 Suivi et évaluation des formations							24 150	24 150	24 150	72 450
239 Mission en dehors de N'Djamena	Pers. / jour	690	690	690	2 070	35	24 150	24 150	24 150	72 450
2.2.3 Adaptation et validation du didacticiel d'autoformation des enseignants arabophones							18 665			18 665
2.2.3.1 Adaptation, révision et traduction des référentiels d'activités et de compétence en arabe							15 800			15 800
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j	20			20	116	2 310			2 310
11 Atelier technique	Pers / j	144			144	28	3 960			3 960
19 Atelier technique/seminaire à N'Djamena	Pers / j	450			450	19	8 595			8 595
5 Atelier de validation	Pers / j	50			50	19	935			935
2.2.3.2 Formation des formateurs référents							2 865			2 865
19 Atelier technique/seminaire à N'Djamena	Pers / j	150			150	19	2 865			2 865
2.3 Amélioration du système d'évaluation des acquis scolaires des élèves							17 556	387 827	202 098	607 481
2.3.1 Mise en place d'un système national d'évaluation des acquis dans l'enseignement formel et non formel							17 556	63 327	194 755	275 638
2.3.1.1 Conception et élaboration du système national d'évaluation							17 556			17 556
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j	20			20	550	11 000			11 000
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j	20			20	116	2 310			2 310
11 Atelier technique	Pers / j	100			100	28	2 750			2 750

Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad

Version finale

Composante Sous-Composante et Activité	Unité	Quantités				Coût Unitaire	Montants (1000 XAF)			
		2018	2019	2020	Total		2018	2019	2020	Total
5 Atelier de validation	Pers / j	80			80	19	1 496		1 496	
2.3.1.2 Fonctionnement du système national d'évaluation										
263 Fonctionnement annuel du système national d'évaluation	Forfait/an		0,7	1,0	2	79 200	52 272	79 200	131 472	
2.3.1.3 Préparation et organisation des premières évaluations nationales du système formel et du système non formel								11 055	115 555	126 610
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j		10	10	20	550	5 500	5 500	11 000	
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j		40	40	80	116	4 620	4 620	9 240	
5 Atelier de validation	Pers / j		50	50	100	19	935	935	1 870	
264 Frais d'organisation d'une évaluation nationale des acquis des élèves au primaire	Forfait			1	1	82 500		82 500	82 500	
265 Frais d'organisation d'une évaluation nationale du système non formel	Forfait			1	1	22 000		22 000	22 000	
2.3.2 Participation du Tchad aux évaluations internationales							324 500	7 343	331 843	
2.3.2.1 Participation du Tchad au PASEC 2019							324 500		324 500	
262 Participation du Tchad au PASEC	Forfait		1		1	324 500	324 500		324 500	
2.3.2.2 Évaluation de la participation du Tchad au PASEC 2019								7 343	7 343	
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j			10	10	550		5 500	5 500	
11 Atelier technique	Pers / j			50	50	28		1 375	1 375	
5 Atelier de validation	Pers / j			25	25	19		468	468	
3. Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Éducation de base non formelle							446 585	824 911	739 763	2 011 259
3.1 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Alphabétisation							322 072	506 752	510 777	1 339 601
3.1.1 Assurer l'accueil et l'alphabétisation des apprenants et l'amélioration de l'autonomisation des femmes							237 200	340 700	340 700	918 600
3.1.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs							21 500		21 500	
239 Mission en dehors de N'Djamena	Pers. / jour	200			200	35	7 000		7 000	
238 Journée de sensibilisation	Pers. / jour	150			150	30	4 500		4 500	
260 Emission radiophonique	Emission	40			40	250	10 000		10 000	
3.1.1.2 Subvention des services d'alphabétisation et évaluation							142 000	267 000	267 000	676 000
82 Coût moyen de formation d'un apprenant dans un CA	Forfait/an	5 000	10 000	10 000	25 000	25	125 000	250 000	250 000	625 000
347 Évaluation finale de l'alphabétisation	Forfait/an	1	1	1	3	17 000	17 000	17 000	17 000	51 000
3.1.1.3 Autonomisation des femmes neoalphabétisées							73 700	73 700	73 700	221 100
213 Coût moyen formation des femmes neoalphabétisées aux métiers		2 000	2 000	2 000	6 000	37	73 700	73 700	73 700	221 100
3.1.2 Amélioration de la qualité des services d'alphabétisation							84 872	166 052	170 077	421 001
3.1.2.1 Amélioration de la dotation en manuels et guides								122 477	122 477	244 954
286 Livret apprenant en alphabétisation			75 000	75 000	150 000	1,6		117 563	117 563	235 126
306 Livret animateur en alphabétisation			2 850	2 850	5 700	1,7		4 914	4 914	9 828
3.1.2.2 Formation des animateurs, encadreurs et opérateurs et suivi							84 872	43 575	47 600	176 047
239 Mission en dehors de N'Djamena	Pers. / jour	1 200	900	900	3 000	35	42 000	31 500	31 500	105 000
229 Formation continue en dehors de N'Djamena	Pers. / jour	210			210	58	12 222			12 222
229 Formation continue en dehors de N'Djamena	Pers. / jour	250			250	58	14 550			14 550
239 Mission en dehors de N'Djamena	Pers. / jour	460	345	460	1 265	35	16 100	12 075	16 100	44 275
3.2 Amélioration de l'offre et de la qualité de l'Éducation de base non formelle							124 513	318 159	228 986	671 658
3.2.1 Scolarisation des enfants en dehors de l'école en EBNF en partenariat							110 829	216 505	207 811	535 145
3.2.1.1 Sensibilisation et mobilisation des communautés et des opérateurs							30 250	15 125		45 375

Composante Sous-Composante et Activité	Unité	Quantités				Coût Unitaire	Montants (1000 XAF)			
		2018	2019	2020	Total		2018	2019	2020	Total
239 Mission en dehors de N'Djamena	Pers. / jour	250	125		375	35	8 750	4 375		13 125
238 Journée de sensibilisation	Pers. / jour	300	150		450	30	9 000	4 500		13 500
260 Emission radiophonique	Emission	50	25		75	250	12 500	6 250		18 750
3.2.1.2 Inscription et scolarisation des ENS dans les CEBNF							73 700	184 250	184 250	442 200
214 Coût moyen formation de scolarisation d'un élève dans CEBNF		2 000	5 000	5 000	12 000	37	73 700	184 250	184 250	442 200
3.2.1.3 Suivi et évaluation de la formation							6 879	17 130	23 561	47 570
239 Mission en dehors de N'Djamena	Pers. / jour	141	300	420	861	35	4 935	10 500	14 700	30 135
187 Carburant pour véhicule / moto	1 litre	3 240	7 200	9 360	19 800	1	1 944	4 320	5 616	11 880
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j		20	20	40	116		2 310	2 310	4 620
5 Atelier de validation	Pers / j			50	50	19			935	935
3.2.2 Amélioration de la qualité de l'EBNF							13 684	101 654	21 175	136 513
3.2.2.1 Édition et distribution de nouveaux livrets et guides d'EBNF								81 249		81 249
287 Livret élève en EBNF			50 000		50 000	1,6		78 375		78 375
307 Livret animateur en EBNF			1 667		1 667	1,7		2 874		2 874
3.2.2.2 Formation des acteurs de la chaîne d'encadrement								20 405	21 175	41 580
12 Formation - Action et Formation de formateurs	Pers / j		115		115	77,0		8 855		8 855
15 Formation au niveau provincial	Pers / j		840	1 540	2 380	13,8		11 550	21 175	32 725
3.2.3.3 Étude sur la capitalisation des bonnes pratiques							13 684			13 684
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j	10			10	550	5 500			5 500
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j	20			20	116	2 310			2 310
5 Atelier de validation	Pers / j	20			20	19	374			374
7 Séminaire	Pers / j	100			100	55	5 500			5 500
4. Amélioration des capacités de gestion du système							523 087	534 782	337 048	1 394 917
4.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion							141 251	219 388	194 148	554 787
4.1.1 Formation des cadres du MENPC							23 980	26 483	62 233	112 696
4.1.1.1 Actualisation et élaboration du Plan de renforcement des capacités du MENPC							13 805			13 805
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j	15			15	550	8 250			8 250
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j	40			40	116	4 620			4 620
5 Atelier de validation	Pers / j	50			50	19	935			935
4.1.1.2 Formation en planification et programmation							4 510	14 850	29 700	49 060
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j	5	5	20	30	550	2 750	2 750	11 000	16 500
8 Formation	Pers / j	40	50	200	290	44	1 760	2 200	8 800	12 760
9 Formation à l'étranger	Pers / j		40	40	80	248		9 900	9 900	19 800
4.1.1.3 Formation en gestion administrative, financière et en administration scolaire							5 665	11 633	29 865	47 163
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j	5	10	20	35	550	2 750	5 500	11 000	19 250
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j	10	15	30	55	116	1 155	1 733	3 465	6 353
8 Formation	Pers / j	40	100	350	490	44	1 760	4 400	15 400	21 560
4.1.1.4 Suivi des formations									2 668	2 668
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j			15	15	116			1 733	1 733
5 Atelier de validation	Pers / j			50	50	19			935	935
4.1.2 Pilotage et suivi du PIET							117 271	143 025	120 975	381 271
4.1.2.1 Renforcement et fonctionnement du dispositif de gestion du PIET							34 100	61 600	6 600	102 300
310 Gestion du PIET, équipements d'installation	Forfait	1			1	27 500	27 500			27 500

Composante Sous-Composante et Activité	Unité	Quantités				Coût Unitaire	Montants (1000 XAF)			
		2018	2019	2020	Total		2018	2019	2020	Total
311 Gestion du PIET, frais de fonctionnement annuel	Forfait/an	1	1	1	3	6 600	6 600	6 600	6 600	19 800
329 Lot d'équipement informatique dédié aux Directions stratégiques	Forfait		5		5	9 350		46 750		46 750
330 Lot de matériel de bureau dédié aux Directions stratégiques	Forfait		5		5	1 650		8 250		8 250
4.1.2.2 Développement et mise en place d'une stratégie de communication							8 371	25 875	40 825	75 071
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j	10			10	550	5 500			5 500
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j	20			20	116	2 310			2 310
5 Atelier de validation	Pers / j	30			30	19	561			561
239 Mission en dehors de N'Djamena	Pers. / jour		345	575	920	35		12 075	20 125	32 200
238 Journée de sensibilisation	Pers. / jour		460	690	1 150	30		13 800	20 700	34 500
4.1.2.3 Pilotage du Projet, organisation et tenue des Revues conjointes							74 800	55 550	73 550	203 900
	Forfait/Réunion				9	1 100				9 900
316 Tenue des comités de pilotage	Forfait/an	3	3	3	3	49 500	3 300	3 300	3 300	148 500
315 Budget d'organisation et de tenue de Revue conjointe	Forfait/an	1	1	1	3	22 000	49 500	49 500	49 500	22 000
224 Achat de Véhicule	Unité	1			1	2 750	22 000			2 750
361 Évaluation indépendante des indicateurs de la part variable	Forfait		1	1	2			2 750	2 750	5 500
360 Évaluation finale du Projet	Forfait			1	1	18 000			18 000	18 000
4.1.3 Renforcement et appui aux réformes sectorielles								49 880	10 940	60 820
4.1.4.1 L'éducation inclusive : état des lieux et stratégie							18 095			18 095
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j		20		20	550		11 000		11 000
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j		20		20	116		2 310		2 310
5 Atelier de validation	Pers / j		50		50	19		935		935
6 Édition Rapports	Forfait		200		200	6		1 100		1 100
7 Séminaire	Pers / j		50		50	55		2 750		2 750
4.1.4.2 État des lieux des inégalités et stratégie de lutte contre les discriminations								20 845		20 845
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j		20		20	550		11 000		11 000
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j		20		20	116		2 310		2 310
5 Atelier de validation	Pers / j		50		50	19		935		935
6 Édition Rapports	Forfait		200		200	6		1 100		1 100
7 Séminaire	Pers / j		100		100	55		5 500		5 500
4.1.4.3 Création et gestion des cantines scolaires : sensibilisation et formation								10 940	10 940	21 880
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j		30	30	60	116		3 465	3 465	6 930
239 Mission en dehors de N'Djamena	Pers. / jour		115	115	230	35		4 025	4 025	8 050
238 Journée de sensibilisation	Pers. / jour		115	115	230	30		3 450	3 450	6 900
4.2 Amélioration et renforcement du système d'information							381 836	315 394	142 900	840 130
4.2.1 Amélioration de la gestion de la carte scolaire							121 136	81 123	16 500	218 759
4.2.1.1 Élaboration et institutionnalisation de la carte scolaire pour l'enseignement fondamental							73 535	16 500	16 500	106 535
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j	10			10	550	5 500			5 500
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j	20			20	116	2 310			2 310
11 Atelier technique	Pers / j	150			150	28	4 125			4 125
317 Lot d'équipement informatique dédié à la Carte scolaire	Forfait	1			1	43 450	43 450			43 450
318 Logiciel de cartographie	Unité	1			1	1 650	1 650			1 650
319 Campagne de collecte de données	Forfait/an	1	1	1	3	16 500	16 500	16 500	16 500	49 500
4.2.1.2 Formation et mise en place de la carte scolaire							47 601	64 623		112 224

Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad

Version finale

Composante Sous-Composante et Activité	Unité	Quantités				Coût Unitaire	Montants (1000 XAF)			
		2018	2019	2020	Total		2018	2019	2020	Total
2 Assistance technique nationale (consultants)	Pers / j	30	50		80	116	3 465	5 775		9 240
12 Formation - Action et Formation de formateurs	Pers / j	138	184		322	77	10 626	14 168		24 794
16 Atelier au niveau des Régions	Pers / j	690	920		1 610	44	30 360	40 480		70 840
239 Mission en dehors de N'Djamena	Pers. / jour	90	120		210	35	3 150	4 200		7 350
4.2.2 Renforcement et décentralisation du SIGE							260 700	234 271	126 400	621 371
4.2.2.1 Modernisation du SIGE et mise en place d'une plateforme nationale TIC							93 500	196 300	110 000	399 800
321 Lot d'équipement informatique dédié au SIGE Central	Forfait	3			3	27 500	82 500			82 500
322 Lot de matériel de bureau dédié au SIGE Central	Forfait	2	2		4	5 500	11 000	11 000		22 000
354 Equipements d'interconnexion de la plateforme Centrale SIGE	Forfait		1,0		1	24 500		24 500		24 500
355 Interconnexion des 8 Directions Techniques au MENPC	Forfait		1,0		1	52 400		52 400		52 400
356 Installation et d'interconnexion de 10 DREN au siège du MENPC	Forfait		1,0		1	54 000		54 000		54 000
357 Redevance de connexion annuelle à internet VSAT, Espace Cloud et Maintenance du système	Forfait/an			1,0	1	60 000			60 000	60 000
8 Formation	Pers / j		100		100	44		4 400		4 400
358 Appui à la collecte et à l'édition de l'annuaire statistique	Forfait/an		1	1	2	50 000		50 000	50 000	100 000
4.2.2.2 Expérimentation de la décentralisation du SIGE dans 10 régions							158 950	9 900	9 900	178 750
324 Lot d'équipement informatique dédié au SIGE-DREN	Forfait	10			10	5 500	55 000			55 000
325 Lot de matériel de bureau dédié au SIGE-DREN	Forfait	10			10	1 100	11 000			11 000
327 Lot d'équipement informatique dédié au SIGE-Ecoles	Forfait	40			40	1 650	66 000			66 000
328 Lot de matériel de bureau dédié au SIGE-Ecole	Forfait	40			40	550	22 000			22 000
320 Connexion internet	Forfait/an	5	10	10	25	990	4 950	9 900	9 900	24 750
4.2.2.3 Développement du site web du MENPC et publication des statistiques en ligne							8 250	6 500	6 500	21 250
106 Coût de développement d'un site web d'information	Forfait	1			1	7 500	7 500			7 500
107 Coût annuel d'hébergement d'un site web d'information	Forfait	0,5	1,0	1,0	3	1 500	750	1 500	1 500	3 750
350 Gestion et actualisation du site web	Forfait/an		1,0	1,0	2	5 000		5 000	5 000	10 000
4.2.2.4 Mise à niveau de l'application de GRH								21 571		21 571
1 Assistance technique internationale (consultants)	Pers / j		15,0		15	550		8 250		8 250
326 Lot d'équipement informatique dédié au à l'application GRH	Forfait		1,0		1	8 250		8 250		8 250
11 Atelier technique	Pers / j		50,0		50	28		1 375		1 375
8 Formation	Pers / j		84,0		84	44		3 696		3 696
Total général hors Frais de gestion							3 283 393	5 127 826	6 137 762	14 548 981
Frais de gestion							172 810	269 886	323 040	765 736
Total général							3 456 203	5 397 712	6 460 802	15 314 717

Annexe 8 : Composante Construction du PREAT : Chronogramme : descriptif et délais

Description des activités	Responsable	Documents	Commentaires	Délai
Elaboration et validation de la requête pour la mission d'identification et de confirmation des sites de construction	MENPC/UNICEF	Requête	Elaboration et validation de la requête y compris transfert des fonds	15 jours
Mission d'identification des sites de construction des infrastructures scolaires et transmission du rapport de mission	MENPC/UNICEF	Rapport de mission	Il s'agit de la mission d'identification et de confirmation des sites de construction des infrastructures scolaires faisant l'état des lieux des infrastructures existantes (type de salles de classe, points d'eau et latrines), de l'effectif des élèves justifiant le besoin additionnel nécessaire et soumission du rapport de mission	21 jours
Publication dans au moins 3 journaux de la place du DAO pour la sélection des entreprises de construction	UNICEF/MENPC	DDP	Une (01) publication dans au moins trois journaux différents avec un délai minimal de 21 jours pour le retrait des dossiers et la remise des offres par les entreprises de construction soumissionnaires	21 jours
Publication dans au moins 3 journaux de la place de la Demande de Proposition (DP) pour la sélection des Bureaux d'Etudes Techniques (BET)	UNICEF/MENPC	DP	Une (01) publication dans au moins trois journaux différents avec un délai minimal de 21 jours pour le retrait des dossiers et la remise des offres par les BET soumissionnaires	21 jours
Evaluation des offres techniques des entreprises de construction et des Bureaux d'études Techniques (BET)	UNICE/MENPC	Evaluations techniques des offres	Les soumissionnaires ayant des notes techniques $\geq 70\%$ seront qualifiés et retenus pour l'ouverture des plis financiers en tenant compte du mode de Sélection Basée sur la Qualité et les Coûts (SBQC)	5 jours
Evaluation des offres financières des entreprises de travaux et des Bureaux d'études Techniques (BET)	UNICEF/MENPC	BID narratif	Ouverture des plis financiers et compilation des notes techniques et financières pour proposition d'attribution	5 jours
Etablissement des CRC et soumission aux membres du comité pour l'attribution des contrats aux Entreprises de travaux et BET en charge de la supervision	UNICEF	CRC	Après compilation des notes techniques et financières, une proposition d'attribution des contrats est faite sur le mode de SBQC et soumis aux membres du comité CRC pour validation et approbation du Représentant	10 jours
Signature des contrats par les entreprises de construction et BET en charge de la supervision	UNICEF/ENTREPRISES/ BET	Contrats	Signature des contrats de construction aux entreprises en charge des travaux et des BET en charge de supervision	10 jours
Démarrage des travaux de construction sur le terrain Approche Entreprise	UNICEF/ENTREPRISES/ BET	Planning détaillé d'exécution des activités de construction	Démarrage des travaux de construction pour un délai de 6 mois de chaque phase selon l'approche entreprise	6 mois
Reception technique des infrastructures scolaires Approche Entreprise	UNICEF/ENTREPRISES/ BET	PV de reception Technique	Mission conjointe avec le MENPC pour la reception technique pour une durée de 15 jours	15 jours
Reception Provisoire des infrastructures scolaires en Approche Entreprise	UNICEF/ENTREPRISES/ BET	PV de reception Provisoire	Mission conjointe avec le MENPC pour la reception provisoire pour une durée de 15 jours	15 jours
Reception définitive des infrastructures scolaires Approche Entreprise	UNICEF/ENTREPRISES/ BET	PV de reception Définitive	Mission conjointe avec le MENPC pour la reception définitive pour une durée de 15 jours	15 jours
Publication dans au moins 3 journaux de la place de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le recrutement des ONGs pour la construction des salles de classe en Approche Communautaire	UNICEF/MENPC	DP	Une (01) publication dans au moins trois journaux différents avec un délai minimal de 21 jours pour le retrait des dossiers et la remise des offres par les BET soumissionnaires	21 jours
Evaluation des AMI des ONGs en charge de la construction des salles de classe en Approche Communautaire	UNICEF/MENPC	Rapport d'Evaluation	Evaluation conjointe UNICEF-MENPC-OSC des dossiers de soumission des ONGs	5 jours
Etablissement des PCA avec les ONGs en charge de la construction des salles de classe en Approche Communautaire : Elaboration et soumission aux membres du PRC	UNICEF/ONGs	PCA	Définition des activités conjointement avec les ONGs et finalisation des PCA pour la construction des infrastructures en Approche Communautaire	1 mois
Signature des PCA par les ONGs et décaissement de la 1ère tranche des fonds	UNICEF/ONGs	PCA+Requête	Transfert des fonds après signature du PCA pour financement des 1ères activités	21 jours
Démarrage des activités de construction selon l'Approche Communautaire	MENPC/UNICEF/ONGs/Co mmunauté	Planning détaillé d'exécution des activités de construction	Démarrage des travaux de construction selon l'approche Communautaire pour un délai de 12 mois en tenant compte de la mobilisation et structuration des communautés en comité de construction, mobilisation des agrégats et réalisation des travaux de construction	12 mois
Reception technique des infrastructures scolaires Approche communautaire	MENPC/UNICEF/ONGs/Co mmunauté	PV de reception Technique	Mission conjointe avec le MENPC pour la reception technique pour une durée de 15 jours	15 jours
Reception Provisoire des infrastructures scolaires en Approche Communautaire	MENPC/UNICEF/ONGs/Co mmunauté	PV de reception Provisoire	Mission conjointe avec le MENPC pour la reception provisoire pour une durée de 15 jours	15 jours
Reception définitive des infrastructures scolaires Approche Communautaire	MENPC/UNICEF/ONGs/Co mmunauté	PV de reception Définitive	Mission conjointe avec le MENPC pour la reception définitive pour une durée de 15 jours	15 jours

